



Rapport
annuel
2014

Informations financières

Sommaire

P. 5 Note de gouvernance d'Entreprise

P. 14 Rapport de gestion

Comptes annuels consolidés

P. 20 Rapport du réviseur d'entreprises agréé

P. 22 Bilan consolidé

P. 24 Compte de résultat consolidé

P. 26 Etat consolidé des produits et charges comptabilisés

P. 27 Tableau de flux de trésorerie consolidés

P. 28 Tableau de variation des capitaux propres

P. 30 Notes aux comptes annuels consolidés

Comptes annuels

P. 132 Rapport du réviseur d'entreprises agréé

P. 134 Bilan

P. 136 Compte de profits et pertes

P. 137 Annexe aux comptes annuels

Note de Gouvernance d'Entreprise

Sommaire

- P. 6** 1. Cadre de Gouvernance
- P. 6** 2. Actionnariat
- P. 7** 3. Conseil d'administration
- P. 12** 4. Comités du Conseil d'administration
- P. 13** 5. Direction

1. Cadre de Gouvernance

Après son retrait des bourses de Luxembourg et de Bruxelles, Foyer S.A. est, depuis le 1^{er} novembre 2014, devenue une société non cotée.

La législation sur les sociétés cotées et les dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg ne sont donc plus applicables à Foyer S.A.

Ceci implique que Foyer S.A. ne doit plus publier une déclaration sur la gouvernance d'entreprise dans le sens de l'article 68bis de la loi modifiée concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises du 19 décembre 2002. La présente « Note de Gouvernance d'Entreprise » est un document que

Foyer S.A. publie volontairement dans le cadre de la gouvernance de première qualité qu'elle continue à appliquer après son retrait des bourses.

Foyer S.A. a adopté un ensemble de règles de gouvernance dans sa Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de Gouvernance »). Cette Charte de Gouvernance décrit entre autres le rôle, la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, des Comités du Conseil d'administration et de la Direction. La dernière actualisation de la Charte de Gouvernance date du 9 décembre 2014 et est disponible sur le site web <http://groupe.foyer.lu>.

2. Actionnariat

La structure de l'actionnariat de Foyer S.A. au 31 décembre 2014 est la suivante :

Foyer Finance S.A.	79,36%
Luxempart	6,12%
Public et Institutions	1,90%
Foyer S.A.	12,62%
Total	100,00%

3. Conseil d'administration

3.1 EVOLUTION DE LA COMPOSITION

Lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de Foyer S.A. du 15 avril 2014, les propositions de nomination en qualité d'Administrateur de Mesdames Nathalie WORRÉ et Antonella CALVIA-GOETZ et de Monsieur Cyrille FOILLARD ont été approuvées. Ces nouveaux Administrateurs succèdent aux mandats laissés vacants par Madame Carole WINTERSDORFF, Messieurs Henri MARX et John PENNING.

À l'occasion du Conseil d'administration qui a suivi ladite Assemblée générale :

- Monsieur François TESCH a été nommé Président du Conseil d'administration, succédant à Monsieur Henri MARX.
- Monsieur Marc LAUER a été nommé Administrateur délégué de Foyer S.A., succédant à Monsieur François TESCH.

Lors de sa réunion du 9 décembre 2014, le Conseil d'administration a décrit les responsabilités des deux Administrateurs délégués dans la Charte de Gouvernance :

- Monsieur Marc LAUER est l' « Administrateur délégué Assurances ». Il est responsable pour le pôle d'activités assurances, pour les services transversaux ainsi que pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés du Groupe.
- Monsieur Michel TILMANT est l' « Administrateur délégué Gestion d'Actifs ». Il est responsable pour le pôle d'activités gestion d'actifs.

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration se composait de 11 membres :

- 2 Administrateurs délégués
- 9 Administrateurs non exécutifs, dont 5 indépendants.

3.2 PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS

Monsieur François TESCH

Président du Conseil d'administration

Administrateur non exécutif

Né en 1951, de nationalité luxembourgeoise

François Tesch est détenteur d'une Licence en Sciences Économiques et d'un MBA INSEAD.

Après avoir exercé les activités d'analyste financier auprès de W.R. Grace & Co à New York et de directeur financier auprès de W.R. Grace & Co à Paris, Monsieur Tesch est entré en 1983 au Groupe d'assurances Foyer en qualité de Secrétaire Général. De 1985 à 2014, il y a exercé la fonction de Directeur Général. Depuis avril 2000, Monsieur Tesch siège au Conseil d'administration de Foyer S.A. Il en devient Président en 2014. Son mandat d'Administrateur de Foyer S.A., d'une durée de trois ans, a été renouvelé en 2012 et viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2015. Monsieur Tesch exerce la fonction d'Administrateur délégué de Foyer Finance S.A. et de CEO de Luxempart S.A. Il est également Vice-président de SES S.A. et Président de Financière de Tubize S.A.

Monsieur Marc LAUER

Administrateur délégué Assurances et services transversaux

Né en 1965, de nationalité luxembourgeoise,

Marc Lauer est détenteur d'une Licence en Sciences Actuarielles ainsi que d'une Licence en Sciences Economiques. Il débute sa carrière auprès du Commissariat aux Assurances en 1989 jusqu'à devenir membre du Comité de Direction en 1995. En 2004, il rejoint le Groupe Foyer S.A. en qualité de Chief Operating Officer. Depuis le 16 avril 2013, Monsieur Lauer est Administrateur et, depuis le 15 avril 2014, Administrateur délégué auprès de Foyer S.A. Son mandat, d'une durée de trois ans, viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2016. Monsieur Lauer est également

président des conseils d'administration de Foyer Vie S.A., Foyer Re S.A., Foyer-ARAG S.A. ainsi que Raiffeisen Vie S.A. et dispose d'un mandat d'Administrateur auprès des sociétés suivantes : Foyer Assurances S.A., Foyer International S.A., CapitalatWork Foyer Group S.A., CapitalatWork S.A. Il est par ailleurs président des conseils de l'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) et de la Fédération des Professionnels du Secteur Financier (PROFIL) et membre du conseil de l'Automobile Club de Luxembourg (ACL). Monsieur Lauer est également membre du Haut Comité de la Place Financière de Luxembourg (HCPF), membre fondateur de l'Association Luxembourgeoise des Actuaire (ALAC) et membre suppléant de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Monsieur Michel TILMANT

Administrateur délégué Gestion d'Actifs
Né en 1952, de nationalité belge
Michel Tilmant fait partie du Conseil d'administration de Foyer S.A. depuis avril 2010, son mandat, d'une durée de trois ans, renouvelé en 2013, viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2016. Depuis juin 2011, Monsieur Tilmant exerce la fonction d'Administrateur délégué de CapitalatWork Foyer Group S.A. Il est titulaire d'une licence en Administration des Affaires de l'Université de Louvain et d'un diplôme de la Louvain School for European Affairs. Monsieur Tilmant a commencé sa carrière en 1977 auprès de la Morgan Guaranty Trust Company of New York à New York. En 1990, il est nommé vice-président du Comité de Direction de la Banque Internationale à Luxembourg. En 1992, il rejoint la Banque Bruxelles Lambert (BBL) où en 1997 il est désigné président du Comité de Direction. Après l'acquisition de la BBL par ING en 1998, Monsieur Tilmant occupe successivement la position de membre du Comité de Direction et de président de la Banque ING. De 2004 à 2009, il assume la direction

du Groupe ING en tant que Chairman de l'Executive Board. Monsieur Tilmant est Administrateur auprès de BNP Paribas, de Lhoist, de Sofina, de l'Université Catholique de Louvain, de Guardian Assurance, de NMGB et du Royal Automobile Club de Belgique.

Monsieur Romain BECKER

Administrateur non exécutif et indépendant
Né en 1954, de nationalité luxembourgeoise
Romain Becker fait partie du Conseil d'administration de Foyer S.A. depuis le 6 avril 2000. Son mandat, d'une durée de trois ans, a été renouvelé en 2014 et viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2017. R. Becker a obtenu en 1977 le diplôme d'Ingénieur en Électrotechnique à l'EPF de Zurich. En 1978, il est entré au Ministère de l'Economie et de l'Energie où il a occupé jusqu'en 1996 de hautes fonctions en qualité de Conseiller de Gouvernement et de Commissaire du Gouvernement à l'Energie. Engagé auprès de Cegedel S.A. en 1996, R. Becker en assumait la présidence du Comité de Direction de 1997 jusqu'à la fusion de cette société avec les sociétés SOTEG et Saar-Ferngas, qui forment désormais le Groupe Enovos. Dans ce Groupe, Monsieur Becker est co-président du Comité Exécutif de Enovos International et CEO de Creos Luxembourg. Il exerce en outre un mandat d'Administrateur dans Eurelectric, LuxEnergie et la FEDIL.

Madame Antonella CALVIA-GOETZ

Administrateur non exécutif et indépendant
Née en 1963 et de nationalité italienne,
Antonella Calvia-Goetz est titulaire d'un Master en économie et administration des affaires de l'Université de Venise, ainsi que d'un Doctorat en Économie obtenu à l'Université d'Oxford. Elle poursuit un Certificat en Stratégie et Innovation à la Sloan School of Management, Massachusetts Institute of Technology (MIT), Boston.
Madame Calvia-Goetz est membre du Conseil d'administration de Foyer S.A. depuis avril 2014. Son

mandat, d'une durée d'un an, viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2015. Depuis la même date, elle fait partie du Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des risques du Groupe Foyer S.A.

Madame Calvia-Goetz a débuté sa carrière en 1992 en tant que manager du risque chez American Express à Londres. Elle s'est ensuite orientée vers une carrière européenne, devenant Conseiller auprès de la Commission Européenne à Bruxelles de 1995 à 1996. Depuis 1997, elle travaille à la Banque Européenne d'Investissement. Actuellement elle occupe le poste de Conseiller adjoint pour l'instruction de grands projets d'investissement dans le domaine de l'innovation et de la recherche. Outre son mandat d'administratrice de Foyer S.A., Madame Calvia-Goetz a fait partie du Conseil de l'Oxford University Society à Luxembourg. Elle était aussi Président du groupe de haut niveau auprès de la Commission Européenne appelé « Assessing the projects on the European Strategic Forum for Research Infrastructures roadmap ».

Monsieur Cyrille FOILLARD

Administrateur non exécutif et indépendant
Né en 1968 et de nationalité française, Cyrille Foillard est diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales de Paris (ESSEC), et titulaire d'un MBA en Marketing et Corporate Finance de la Harvard Business School.

Monsieur Foillard est membre du Conseil d'administration de Foyer S.A. depuis avril 2014. Son mandat, d'une durée de trois ans, viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2017.

Doté d'une expérience significative dans l'Audit, le conseil en stratégie et organisation, ainsi que dans le management, la structuration et l'internationalisation de sociétés B2B et B2C en forte croissance dans le domaine des technologies mobiles et du logiciel, Monsieur Foillard est aujourd'hui spécialisé dans le domaine de l'e-

business. Il a débuté sa carrière en 1990 comme Enseigne de Vaisseau dans la Marine française. Il a ensuite occupé des positions de consultant et manager auprès des sociétés Arthur Andersen & Co et McKinsey & Co, en France et aux États-Unis. Depuis 2000, la carrière de Monsieur Foillard s'est résolument tournée vers les nouvelles technologies. Jusqu'en 2011, il a occupé diverses fonctions de direction pour la France et/ou l'Europe et l'Asie au sein des sociétés Freever, Vivendi Group, Akamai Technologies et Cleverstep, tout en étant basé à Paris. Depuis octobre 2011, il est l'un des dirigeants d'Amazon Europe à Luxembourg, filiale du géant mondial de la vente en ligne Amazon.com, où il a occupé le poste de Directeur Général Europe de l'activité «Fulfillment By Amazon» avant de prendre la direction européenne du marketing et de l'innovation produit pour l'ensemble de l'activité de place de marché d'Amazon en Europe.

Monsieur Dominique LAVAL

Administrateur non exécutif

Né en 1948, de nationalité luxembourgeoise

Dominique Laval est membre du Conseil d'administration de Foyer S.A. depuis 2000. Son mandat, d'une durée de trois ans, a été renouvelé en 2012 et viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2015. Il est détenteur d'un Diplôme en Administration d'Entreprise à l'E.C.A.D.E. (E.C.L. de Lausanne), ainsi que d'un Post Graduat en Gestion et Commerce International de l'École de Commerce Solvay (U.L.B.). Attaché à la direction générale de la société International Carbon and Minerals S.A. Luxembourg, Monsieur Laval collabore au développement commercial du groupe durant 3 années. Il rejoint ensuite le Groupe des Accumulateurs Tudor S.A. Belgique où il est actif pendant 15 ans, notamment au département Finances et administration. Après une expérience dans le secteur financier à Luxembourg (partenaire fondateur), D. Laval rejoint en 1988 le Groupe Sogeva S.A. Monsieur Laval exerce des mandats

d'Administrateur dans plusieurs sociétés non cotées, dont Foyer Finance S.A., Sogeva S.A, Alltec Participations S.A., Poudrerie de Luxembourg S.A., Accumalux Group S.A., CapitalatWork Foyer Group S.A. et Vivalto Home S.A.

Monsieur Paul MOUSEL

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1953, de nationalité luxembourgeoise

Paul Mousel est membre du Conseil d'administration de Foyer S.A. depuis 2012 et son mandat, d'une durée de trois ans, renouvelé en 2013, viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2016. Monsieur Mousel est également l'un des fondateurs du cabinet d'avocats Arendt & Medernach au Luxembourg dont il préside le comité stratégique. Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles en droit et titulaire d'une licence spéciale en droit économique, Monsieur Mousel est membre des barreaux de Luxembourg et de Bruxelles. Il exerce des mandats d'Administrateur dans plusieurs sociétés dont Belgacom Re S.A., ING Belgique S.A. et ING Luxembourg S.A. dont il préside également le Comité d'Audit. Monsieur Mousel est Administrateur auprès de plusieurs sociétés composant le Groupe Sofina S.A., Société Financière de Transports et d'Entreprises Industrielles. Monsieur Mousel est membre de plusieurs comités consultatifs auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et préside la commission administrative du Centre Hospitalier de Luxembourg.

Monsieur Jacquot SCHWERTZER

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1956, de nationalité luxembourgeoise

Jacquot Schwertzer est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Économiques, section gestion des entreprises, de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Monsieur Schwertzer a été nommé

pour la première fois comme Administrateur de Foyer S.A. en 2000. Depuis la même année, il fait partie du Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des risques du Groupe Foyer S.A. Son mandat d'Administrateur au sein du Conseil de Foyer S.A., d'une durée de trois ans, a été renouvelé en 2013 et viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2016. Il exerce la fonction d'Administrateur délégué du groupe familial Socipar S.A. Depuis 2001, il est membre du Comité de gestion du Groupe Luxempart S.A. À ce titre, il exerce des mandats d'Administrateur dans la société cotée Direct Energie S.A. et dans les sociétés non cotées ICP Sicar, Algebra Gesellschaft für Beteiligungen mbH, Quip AG, Aachen, Talbot GmbH, Aachen et Armira Beteiligungen, München. En outre, Monsieur Schwertzer est également membre du Conseil d'administration des sociétés luxembourgeoises du groupe Wendel, Paris.

Madame Nathalie WORRÉ

Administrateur non exécutif

Née en 1962, de nationalité luxembourgeoise,

Nathalie Worré est titulaire d'un diplôme en Histoire et Histoire de l'art de l'Université de Montpellier III. Elle détient par ailleurs un agrément d'agent d'assurances, métier qu'elle a exercé de 1986 à 2001. Madame Worré est membre du Conseil d'administration de Foyer S.A. depuis avril 2014. Son mandat, d'une durée de trois ans, viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2017. Au sein du Groupe Foyer, Madame Worré a également été membre des Conseils d'administration de Foyer Assurances S.A. (2000 - 2013) et de Foyer Vie S.A. (2008 - 2013). Elle est par ailleurs membre du Conseil d'administration de la Fondation Jean Hamilius Jr.

Monsieur Patrick ZURSTRASSEN

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1945, de nationalité belge

Patrick Zurstrassen fait partie du Conseil d'administration de Foyer S.A. depuis 2002. Son mandat, d'une durée de trois ans, a été renouvelé en 2012 et viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2015. Il est détenteur de plusieurs diplômes d'études supérieures : Ingénieur civil de l'Université de Liège, MSC Physique de la Leeds University, MBA de la University of California à Los Angeles et il détient également un Graduat en Techniques Bancaires du Centre de Formation Bancaire de Bruxelles. De 1974 à 2001, Monsieur Zurstrassen a exercé plusieurs postes à hautes

responsabilités au sein du Groupe Crédit Agricole, dont celui de CEO et de président du Comité de Direction de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A. (1987-2001). De 1988 à 2007, il a été professeur à la Faculté de Sciences Economiques de l'Université Catholique de Louvain. Monsieur Zurstrassen exerce des mandats comme Administrateur indépendant dans des sociétés OPCVM. Il est président honoraire de la Confédération Européenne des Associations d'Administrateurs (ecoDa).

Le **secrétariat** du conseil d'administration est assumé par Monsieur Peter VERMEULEN, Directeur Juridique du Groupe.

4. Comités du Conseil d'administration

4.1 COMITÉ D'AUDIT, DE COMPLIANCE ET DE GESTION DES RISQUES

À l'occasion du Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale du 15 avril 2014 Madame Antonella CALVIA-GOETZ a été nommée membre du Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques en succession de Monsieur Henri MARX et Monsieur François TESCH a été nommé comme membre supplémentaire du Comité.

La composition actuelle du Comité est la suivante :

- Monsieur Jacquot SCHWERTZER, Président du Comité, Administrateur non exécutif et indépendant,
- Monsieur Dominique LAVAL, Administrateur non exécutif,
- Madame Antonella CALVIA-GOETZ, Administrateur non exécutif et indépendant,
- Monsieur François TESCH, Président du Conseil et Administrateur non exécutif.

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Franck TOUSCH, Responsable de l'Audit interne.

Le Responsable Compliance Groupe, Monsieur Peter VERMEULEN, et le Chief Risk Officer, Monsieur Paul FOHL, peuvent assister aux réunions du Comité.

4.2 COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

La composition du Comité de Nomination et de Rémunération n'a pas changé en 2014 et reste la suivante :

- Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, Président du Comité, Administrateur non exécutif et indépendant,
- Monsieur Romain BECKER, Administrateur non exécutif et indépendant,
- Monsieur André ELVINGER, membre non exécutif externe (1),
- Monsieur François TESCH, Président du Conseil et Administrateur non exécutif.

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Benoît DOURTE, Directeur des Ressources humaines et des Services transversaux.

(1) Monsieur Elvinger a été appelé à faire partie du Comité en sa qualité de président du Conseil d'administration de la maison mère Foyer Finance S.A., afin de garantir une politique de nomination et de rémunération cohérente entre les deux pôles d'activités qui sont regroupés sous Foyer Finance S.A., à savoir le Groupe Foyer S.A., d'une part, et le Groupe Luxempart S.A., d'autre part.

5. Direction

EVOLUTION DE LA COMPOSITION

Les fonctions de CEO et de COO et le Comité exécutif ont été abrogés et remplacés par deux Administrateurs délégués dont les responsabilités ont été décrites sous le point 3.1.

La Direction du Groupe se compose, pour le pôle d'activité de l'assurance et pour les services transversaux, de l'Administrateur délégué Assurances, du Directeur Assurance

Vie Internationale, du Directeur des Ressources humaines et des Services transversaux, du Chief Financial Officer (CFO), du Chief Investment Officer (CIO), du Chief Risk Officer (CRO), du Directeur Commercial et Marketing marché local, du Directeur des Opérations marché local, du Directeur des Systèmes d'Information et du Directeur Juridique.

Pour le pôle d'activité de la gestion d'actifs, elle se compose de l'Administrateur délégué Gestion d'Actifs.

La Direction Groupe est composée comme suit :

Administrateur délégué Assurances et Services transversaux	Marc LAUER
Administrateur délégué Gestion d'Actifs	Michel TILMANT
Directeur Assurance Vie Internationale	Jean-Louis COURANGE
Directeur des Ressources humaines et des Services transversaux	Benoît DOURTE
Chief Financial Officer (CFO) et Chief Actuary	Philippe BONTE
Chief Investment Officer (CIO)	André BIRGET
Chief Risk Officer (CRO)	Paul FOHL
Directeur Commercial et Marketing marché local	Gilbert WOLTER
Directeur des Opérations marché local	Franck MARCHAND
Directeur des Systèmes d'Information	Remy ELS
Directeur Juridique	Peter VERMEULEN

Rapport de gestion

du Conseil d'administration de Foyer S.A.

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 avril 2015

1. ÉVOLUTION DES AFFAIRES

Le chiffre d'affaires, exprimé en primes acquises brutes, passe de € 478,97 millions en 2013 à € 546,83 millions en 2014, ce qui représente une progression de 14,2%. Cette évolution est influencée par la reprise du portefeuille de la compagnie International Wealth Management (« IWI ») en assurance Vie groupe, qui a eu un impact sur le chiffre d'affaires à hauteur de € 58,81 millions, partiellement compensée par un recul de € 20,00 millions du fronting de captives, en assurance Non-Vie.

Le bénéfice consolidé après impôts s'élève à € 76,71 millions pour l'année 2014, par rapport à € 69,91 millions au titre de l'année 2013, soit une progression de 9,7%.

1.1. L'ASSURANCE NON-VIE

Le secteur des activités d'assurance Non-Vie du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer Re, Foyer-ARAG, Foyer Santé et Foyer Distribution, consolidées par intégration globale.

Au 31 décembre 2014, les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 323,69 millions. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités de fronting diminue, mais les primes hors fronting de captives progressent grâce aux marchés luxembourgeois et belge. Hors activité de fronting sur captives de réassurance, les primes acquises brutes progressent de 6,2%.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Auto affichent une hausse de 4,8%, contre 4,2% en 2013. Une bonne dynamique commerciale des flottes ainsi qu'une croissance de 4,9% des primes générées auprès des particuliers expliquent cette évolution positive du chiffre d'affaires de l'assurance Auto.

En assurance Non-Auto, les primes acquises brutes augmentent de 6,1%, en comparaison avec une progression de 4,7% en 2013. Cette croissance de l'encaissement est présente tant dans les affaires réalisées auprès des particuliers que des entreprises.

La branche assurance maladie poursuit son évolution très dynamique, avec un chiffre d'affaires en hausse de 18,0%.

Sur le marché belge, les primes acquises brutes enregistrent une progression de 13,0% par rapport à l'année 2013, et ce dans un environnement concurrentiel tendu.

Pour l'année 2014, la charge des sinistres de l'activité d'assurance Non-Vie, brute de réassurance, s'améliore de 18,7%. Si l'on ne tient pas compte de la sinistralité sur les affaires de fronting de captives, la charge des prestations d'assurance Non-Vie progresse de 8,5%, à un rythme plus rapide que les primes acquises brutes.

Au 31 décembre 2014, la contribution de l'activité Non-Vie au résultat net consolidé s'élève à € 45,67 millions, en progression de 21,2% par rapport au 31 décembre 2013.

1.2. L'ASSURANCE VIE

Les activités d'assurance Vie sont regroupées dans les sociétés Foyer Vie et Foyer International, consolidées par intégration globale, et Raiffeisen Vie, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les primes acquises brutes en assurance Vie (hors Raiffeisen Vie) s'élèvent à € 223,14 millions au 31 décembre 2014, en progression de 46,2% par rapport à l'année 2013. La reprise du portefeuille d'IWI par

Foyer Vie (€ 58,81 millions) explique l'essentiel de cette évolution, mais l'augmentation des ventes sur le marché local contribue également à cette progression, notamment avec le produit Flexivie Click. La persistance de taux bas sur les marchés financiers a conduit à poursuivre un provisionnement prudent.

Les fonds collectés par Foyer International, principalement qualifiés comme instruments financiers sous IFRS, atteignent € 395,49 millions, en progression de 11,5% par rapport au 31 décembre 2013, en raison d'une évolution positive sur les marchés français et nordique.

Le chiffre d'affaires de Raiffeisen Vie au 31 décembre 2014 progresse de 18,7%.

La contribution de l'activité Vie, y compris Raiffeisen Vie, au résultat net consolidé s'élève à € 12,33 millions en 2014, contre € 16,20 millions en 2013, soit un repli de 23,9% dans un contexte de provisionnement prudent.

1.3. GESTION D'ACTIFS

L'activité de gestion d'actifs est composée des sociétés CapitalatWork Foyer Group et Foyer S.A., consolidées par intégration globale, et Tradhold, comptabilisée pour la quote-part revenant au Groupe (50,0%).

Au 31 décembre 2014, CapitalatWork Foyer Group gère des actifs pour un total de € 5 783,96 millions, ce qui représente une progression de 12,5% depuis le 31 décembre 2013. Sa contribution au résultat net consolidé se stabilise à € 10,91 millions en 2014, après une année 2013 exceptionnellement favorable qui avait dégagé un bénéfice de € 11,94 millions (soit une baisse de 8,6% en 2014).

La société Foyer S.A. ayant dû céder des titres pour payer le rachat de ses propres actions, les plus-values réalisées à cette occasion ont largement compensé le léger repli qu'a connu CapitalatWork Foyer Group. La contribution au résultat consolidé après impôts de l'activité « Gestion d'actifs » passe ainsi de € 16,05 millions au 31 décembre 2013 à € 18,71 millions au 31 décembre 2014 (+16,6%).

2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2014

La croissance économique mondiale, après la crise globale de 2008 et la crise européenne de 2011, reste faible et inégale. Hors États-Unis, qui font figure de locomotive un peu isolée, la croissance présente un caractère d'essoufflement qui n'épargne pas les pays émergents, particulièrement s'ils sont fournisseurs de matières premières.

La croissance en zone euro reste bloquée, prise dans l'étau d'une faiblesse de la demande du consommateur privé touché par le chômage, l'absence de perspectives de hausse salariale et une pression fiscale en augmentation, d'une frilosité de l'investissement des entreprises, en manque de confiance ou écrasées par les charges, et des dépenses étatiques soumises aux strictes règles définies par l'Union Européenne. La politique de crédit des banques européennes reste contrainte par les exigences réglementaires et, jusqu'au mois d'octobre, par la revue par la BCE de leur qualité de bilan. Les éléments positifs de contexte, à savoir les taux bas, la baisse de l'euro, la baisse du pétrole ou les perspectives de plan d'investissement européen (plan 'Juncker') sont de date trop récente pour avoir pu influencer sur les chiffres économiques. La proximité de théâtres géopolitiques troublés (Ukraine) et les

menaces terroristes diverses ne contribuent guère à soutenir la confiance des opérateurs.

La croissance aux États-Unis a été robuste, comme illustré par la baisse du chômage à 5,5%. À noter cependant quelques faiblesses au niveau du taux de participation au marché de l'emploi et la qualité des emplois nouvellement créés. La reprise immobilière semble également plafonner. La consommation profite des taux bas, des effets de richesse et, récemment, du surplus de pouvoir d'achat venant de la baisse du pétrole. Le monde des entreprises reste dynamique et innovateur. La baisse dramatique du pétrole crée une crise dans le secteur concerné. Si la période de stimulus monétaire par injection de liquidités a touché à sa fin, la politique de taux très bas se poursuivra cependant jusque mi-2015 et sans doute au-delà, sauf surprise quant à la dynamique de croissance.

La situation des pays émergents est très disparate. Certains pays sont bénéficiaires de la baisse du pétrole et des matières premières, à l'image de l'Inde. D'autres, comme le Brésil, sont nettement perdants. La Chine se trouve sur une trajectoire économique impliquant une moindre dépendance des exportations et des grands projets d'investissements consommateurs en ressources vers plus de consommation privée et de services, mieux régulée et plus transparente, mais finalement aussi moins de croissance.

Dans un environnement, certes post-crises (souveraines ou bancaires systémiques), mais sans croissance ni inflation, les taux d'intérêt de la zone euro sont entrés dans une spirale baissière. La BCE, s'inquiétant des risques de déflation et de l'absence de croissance du crédit au secteur privé, a mis en place des programmes de refinancement spécifiques à long terme et une rémunération négative sur les excès de liquidités bancaires. La chasse au rendement des investisseurs a contribué à un resserrement des spreads obligataires des émetteurs de qualité.

Les taux américains ont baissé sur l'ensemble des échéances, malgré la fin des achats obligataires par la FED en automne 2014. Le segment « high yield » américain a subi une correction suite à la baisse massive du pétrole affectant les firmes exposées.

Le marché boursier américain a connu une excellente performance dans tous les segments, hormis le secteur énergétique et les matières premières. Le comportement de la bourse européenne en 2014 a été médiocre, malgré les taux bas, reflétant la fragilité de la croissance européenne.

2.2 GESTION DES ACTIFS DU GROUPE FOYER

L'allocation des actifs se présente comme suit :

Valeur marché (%)	2014	2013
Obligations	69,2	70,7
Actions	10,2	10,8
Fonds	12,1	10,2
Trésorerie	8,5	8,3
Total	100	100

3. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE

À notre connaissance, aucun événement important pouvant avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2014.

4. PERSPECTIVES

À partir de l'exercice 2015, les comptes consolidés de Foyer S.A. ne seront plus présentés selon les principes IFRS tels qu'adoptés par l'Union Européenne, mais selon la loi luxembourgeoise en appliquant une option de juste valeur sur certains instruments financiers.

Au vu de l'évolution du prix du pétrole et en raison des mesures très accommodantes annoncées par la BCE

en termes de politique monétaire, l'économie de la zone euro devrait continuer sa lente sortie de crise. Au Grand-Duché de Luxembourg, la conjoncture devrait bénéficier de cet environnement positif, même si les consommateurs luxembourgeois semblent afficher une attitude réservée quant à l'avenir. Cette incertitude est renforcée, notamment, par les réformes fiscales annoncées et le niveau sans précédent vers lequel tend le taux de chômage au Luxembourg.

Par ailleurs, des attaques régulières de la presse internationale visent à ternir la réputation de la place financière luxembourgeoise. Enfin, les récentes mesures annoncées par le gouvernement en termes de transparence fiscale ne resteront pas sans effets sur le secteur financier local et le Trésor Public.

Malgré ces conditions incertaines, nous pensons pouvoir maintenir le taux de croissance de nos activités d'assurance au Luxembourg à un niveau proche de celui réalisé en 2013 et 2014 et ce, grâce à la dynamique de nos équipes commerciales.

Dans un environnement marqué par l'échange automatique de données entre autorités fiscales des pays de l'OCDE, l'aspect fiscal de nos solutions d'assurance Vie commercialisées en libre prestation de services permettra de développer nos affaires sur un nombre croissant de marchés.

L'activité de gestion patrimoniale devrait également se développer de façon favorable, grâce à une bonne dynamique commerciale et à une organisation administrative renforcée.

L'augmentation de la TVA aura un effet direct sur nos résultats, du fait que la plupart des activités du Groupe n'y sont pas assujetties. Par ailleurs, les perspectives de taux d'intérêts bas sur une longue période pèseront aussi sur nos résultats financiers.

De manière générale, il reste à souligner que les résultats du Groupe resteront fortement tributaires de l'évolution des marchés financiers et des aléas propres aux activités d'assurances.

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Des activités de recherche et de développement ont été réalisées dans les domaines suivants :

- analyse du projet de réglementation prudentielle dite « Solvency II » et de ses incidences pour le Groupe Foyer ;
- développements informatiques visant à créer de nouvelles applications pour différents « métiers ».

6. ACTIONS PROPRES

6.1. RACHATS

En conformité avec les autorisations qui lui avaient été accordées par les Assemblées générales des actionnaires du 16 avril 2013, du 15 avril 2014 et du 19 juin 2014, le Conseil d'administration a mis en œuvre un programme de rachat d'actions propres ainsi qu'une offre publique de rachat d'actions (« OPRA »).

L'OPRA a été lancée afin de permettre le retrait de la cotation de l'action Foyer S.A. aux bourses de Bruxelles (Euronext) et de Luxembourg. Le prix de l'OPRA était de € 86,02 par action. Les acquisitions avant OPRA ont été effectuées en bourse dans le cadre d'un programme de rachat. Le prix des acquisitions pré-OPRA variaient entre € 60,50 et € 78,62. Les acquisitions hors bourse après OPRA concernaient certains actionnaires qui avaient omis de participer à l'OPRA. Le prix des acquisitions post-OPRA variaient entre € 80,00 et € 84,00.

Les acquisitions en 2014 s'élevaient à un nombre de 1 004 269 actions représentant ensemble un pair comptable de € 5 021 345 et 11,16% du capital de Foyer S.A.

6.2. VENTES

Des stock options attribuées en 2009 et 2010 ont été exercées par leurs bénéficiaires en 2014, conduisant la société à vendre certaines actions propres aux prix convenus de respectivement € 33,00 et € 43,67.

Les ventes d'actions en 2014 s'élevaient à un nombre de 17 140 actions représentant ensemble un pair comptable de € 85 700 et 0,19% du capital de Foyer S.A.

6.3. SOLDE

Dans le cadre des opérations susmentionnées, le nombre d'actions propres détenues par Foyer S.A. a augmenté de 987 129 actions au cours de l'exercice 2014, pour un montant net de € 86 931 387,63.

Au 31 décembre 2014, la Société détient 1 135 520 actions propres (au 31 décembre 2013 : 148 391), soit 12,62% des actions émises. Le pair comptable étant de € 5,00 par action, cela représente un montant global de € 5 677 600,00.

Parallèlement, la réserve indisponible pour actions propres, au passif du bilan, a été portée d'un montant de € 6 447 862,46 à € 93 379 250,09 par la dotation d'un montant supplémentaire de € 86 931 387,63.

7. SUCCURSALES

La Société ne dispose d'aucune succursale, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger.

Néanmoins, elle détient des sociétés filiales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, dont certaines disposent de succursales à l'étranger.

8. GESTION DES RISQUES

Par la nature de ses activités, le Groupe est principalement exposé à des risques d'assurance et à des risques financiers. Pour un descriptif détaillé de ces risques et de leur gestion, il est renvoyé aux notes 5 et 6 des comptes consolidés.

Le risque financier correspond au risque d'un impact significatif sur la valorisation des lignes d'actifs, ou de l'actif dans son ensemble, engendré par l'évolution négative de certains paramètres de marché. Nous distinguons spécifiquement le risque de devise, le risque de crédit, le risque de taux, le risque boursier, le risque de liquidité et le risque de trésorerie, qui sont chacun soumis à une gestion spécifique.

- Le risque de devise est faible, les actifs en devises non Euro étant généralement couverts.
- Le risque de crédit, représenté par le risque sur les émetteurs d'obligations, est limité par le choix d'émetteurs de rating élevé et une large répartition entre les émetteurs. Le portefeuille obligataire contient pour 77,99% de titres de rating « investment grade » et 6,89% de titres sans rating et 15,12% de titres à rating inférieur à BBB-.
- Le risque de taux est surtout géré à travers la duration du portefeuille obligataire. Ce paramètre s'élevait à fin 2014 à 5,75 ans. Le rendement moyen à échéance est de 2,24% et le rendement moyen courant de 4,11%.
- Le risque boursier est géré par une large diversification entre les marchés et les valeurs et une évaluation permanente des titres en portefeuille quant à leurs perspectives de performance.
- Le risque de liquidité est géré par le choix, pour une part très significative de l'actif financier, d'investissements en titres cotés, sur une base hautement diversifiée et pour de petites tailles par rapport à celle de l'émission de ces titres.

- Le risque de trésorerie est géré par la diversification et la qualité de crédit de la liste d'instituts financiers auprès desquels le Groupe effectue des dépôts.

En termes de produits dérivés, les seules opérations effectuées sont des ventes d'options d'achat sur actions présentes dans les portefeuilles.

Enfin, les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en relation avec l'établissement de l'information financière sont soumis à la supervision

du Conseil d'administration de Foyer S.A., assisté par son Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des risques.

9. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice disponible de € 43 575 221,00 se composant du bénéfice après impôts de l'exercice de € 40 481 891,11 augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de € 3 093 329,89 :

€

Dividende brut de € 2,423529 aux 7 863 322 actions en circulation (*)	19 056 988,90
Réserve pour impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2014	5 250 000,00
Prélèvement de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2009 du poste 'Réserve pour impôt sur la fortune imputé'	-2 180 000,00
Transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2009 au poste 'Autres réserves'	2 180 000,00
Report à nouveau pour le solde (*)	19 268 232,10
Total	43 575 221,00

(*) Le nombre d'actions en circulation (c'est-à-dire les actions qui ne sont pas détenues par Foyer S.A. elle-même) reflète l'état au 31.12.2014. Dans la mesure où Foyer S.A. pourrait racheter ou vendre des actions propres entre le 01.01.2015 et la «record date» (la date où les positions donnant droit au dividende sont arrêtées), ce nombre d'actions, et donc le total des dividendes payés, sont indicatifs. Seul le dividende payé par action reste fixe.

Si vous acceptez cette proposition, un dividende brut de € 2,423529 (2013 : € 1,976471) sera payable, après déduction de la retenue de 15,0% de l'impôt luxembourgeois sur les dividendes, à raison de € 2,06 (2013 : € 1,68) net par action à partir du 30 avril 2015.

Leudelange, le 10 mars 2015

Le Conseil d'administration

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Actionnaires de
Foyer S.A.
12 rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 avril 2012, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de Foyer S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres, l'état consolidé des produits et charges comptabilisés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des

procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de Foyer S.A. au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

Ernst & Young
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé

Sylvie Testa

Luxembourg, le 27 mars 2015

Bilan consolidé

au 31 décembre 2014

€ milliers				
ACTIF	Notes	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Immobilisations incorporelles		59 050,9	57 667,3	56 043,9
- Ecart d'acquisition positif	10	49 610,1	49 610,1	49 610,1
- Autres immobilisations incorporelles	10	9 440,8	8 057,2	6 433,8
Immobilisations corporelles		44 601,5	45 586,6	47 945,6
- Immeubles de placement	11	4 150,4	3 706,8	3 930,2
- Immeubles d'exploitation	12	35 846,1	38 193,5	40 366,3
- Autres immobilisations corporelles	12	4 605,0	3 686,3	3 649,1
Investissements dans des partenariats	2	10 295,2	7 569,5	6 666,5
Titres à revenu variable		543 003,0	451 241,4	331 329,6
- Disponibles à la vente	13	542 974,5	451 182,8	331 259,2
- A la juste valeur par le résultat	13	28,5	58,6	70,4
Titres à revenu fixe		1 619 632,8	1 461 948,9	1 381 079,8
- Disponibles à la vente	13	1 589 488,5	1 427 920,5	1 345 743,6
- A la juste valeur par le résultat	13	7 492,4	12 497,8	14 657,4
- Détenus jusqu'à l'échéance	13	22 651,9	21 530,6	20 678,8
Placements relatifs à des contrats en unités de compte	17	3 547 174,0	3 241 507,5	3 108 300,3
Actifs d'impôt différé	20	11,9	20,4	276,7
Avances d'impôts payées	20	448,1	-	-
Créances d'assurance et autres créances	14	88 279,0	84 799,1	68 589,5
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	16	93 857,4	147 607,8	76 514,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	329 743,2	275 912,6	248 538,1
Total de l'actif		6 336 097,0	5 773 861,1	5 325 284,8

Les montants comparatifs ont été retraités suite à l'application rétrospective de nouveaux principes de consolidation (cf. note 3).

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

€ milliers					
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		Notes	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Capitaux propres - Part du Groupe			800 034,5	760 838,9	698 354,6
- Capital	8	44 994,2	44 994,2	44 994,2	
- Actions propres	8	-94 993,2	-6 447,9	-5 988,4	
- Primes d'émission	8	3 106,0	3 106,0	3 106,0	
- Réserves et résultats reportés	9	770 539,0	649 614,3	595 047,5	
- Résultat net		76 388,5	69 572,3	61 195,3	
Capitaux propres - Part des minoritaires		2	2 003,2	1 690,2	2 733,2
Total des capitaux propres			802 037,7	762 529,1	701 087,8
Dette subordonnée		2	600,0	600,0	600,0
Provisions techniques			2 073 872,4	1 960 769,2	1 751 296,0
- Autres provisions techniques	16	1 576 385,5	1 442 263,5	1 214 828,7	
- Provisions relatives à des contrats d'assurance en unités de compte	16	497 486,9	518 505,7	536 467,3	
Autres provisions			44 642,8	40 068,2	41 019,1
- Fonds de pension complémentaire	18	41 454,7	35 407,8	37 703,8	
- Provisions pour autres passifs et charges	19	3 188,1	4 660,4	3 315,3	
Passifs d'impôt différé		20	113 071,8	78 291,7	65 612,5
Passifs financiers			3 166 905,0	2 799 055,2	2 642 898,2
- Passifs des contrats d'investissement	17	3 043 502,6	2 717 618,7	2 568 051,3	
- Emprunts et dépôts des réassureurs	16	24 500,9	14 378,8	12 597,8	
- Dettes envers les établissements de crédit	15	98 901,5	67 057,7	62 249,1	
Dettes d'assurance et autres passifs		21	65 899,5	55 784,4	59 852,9
Passifs d'impôt exigible		20	69 067,8	76 763,3	62 918,3
Total du passif et des capitaux propres			6 336 097,0	5 773 861,1	5 325 284,8

Les montants comparatifs ont été retraités suite à l'application rétrospective de nouveaux principes de consolidation (cf. note 3).

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Compte de résultat consolidé

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

€ milliers	Notes	2014	2013
Primes acquises brutes	22	546 826,0	478 969,7
Primes acquises cédées	22	-41 329,1	-59 719,1
Primes acquises nettes de réassurance		505 496,9	419 250,6
Commissions perçues sur contrats d'assurance	24	4 183,1	4 329,4
Commissions et participations aux bénéfices perçues sur contrats de réassurance	25	2 701,7	2 734,4
Commissions perçues sur contrats d'investissement	26	15 465,7	15 110,6
Commissions perçues par le secteur Gestion d'Actifs	27	38 884,7	38 576,4
Gains nets réalisés sur actifs financiers	28	34 593,8	39 284,2
Autres revenus financiers	29	73 391,0	70 469,2
Autres charges financières	29	-12 197,7	-14 746,7
Variation de juste valeur d'actifs / passifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat	30	28 402,6	27 203,0
Autres produits d'exploitation nets		185 424,9	182 960,5
Charges de prestations d'assurance Vie - Montants bruts	23	-267 276,2	-200 000,7
Charges de prestations d'assurance Non-Vie - Montants bruts	23	-211 705,3	-260 359,0
Part des réassureurs dans les charges de prestations d'assurance	23	30 395,8	79 152,5
Charges de prestations d'assurance nette de réassurance		-448 585,7	-381 207,2

Les montants comparatifs ont été retraités suite à l'application rétrospective de nouveaux principes de consolidation (cf. note 3).

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

€ milliers	Notes	2014	2013
Frais d'acquisition nets	31	-86 709,7	-80 109,1
Frais d'administration	31	-41 191,2	-36 603,6
Frais relatifs aux contrats d'investissement & contrats d'assurance	31	-6 565,9	-6 864,8
Autres frais d'exploitation	31	-4 945,4	-3 672,5
Frais		-139 412,2	-127 250,0
Quote-part du groupe dans le résultat des partenariats	2	998,1	1 345,3
Résultat avant impôts		103 922,0	95 099,2
Impôts	20	-27 214,9	-25 185,0
Résultat net		76 707,1	69 914,1
- dont part revenant au Groupe		76 388,5	69 572,3
- dont part revenant aux minoritaires	2	318,6	341,8
Résultat par action			
Résultat de base attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère (€)	8	9,14	7,86
Résultat dilué attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère (€)	8	8,93	7,71

Les montants comparatifs ont été retraités suite à l'application rétrospective de nouveaux principes de consolidation (cf. note 3).

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Etat consolidé des produits et charges comptabilisés

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

€ milliers	Notes	2014	2013
Résultat net		76 707,1	69 914,1
Produits et charges recyclables ultérieurement en résultat			
Gains (pertes) nets réalisés et non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts différés)	9	69 518,0	11 929,2
Quote-part des gains (pertes) nets réalisés et non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts différés) dans les sociétés mises en équivalence	9	2 102,6	-67,3
Produits et charges non recyclables en résultat			
Gains (pertes) actuariels liés aux provisions pour retraites et engagements assimilés (nets d'impôts différés)	9	-2 499,8	1 226,2
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		69 120,8	13 088,1
Total des produits et charges comptabilisés			
- dont part revenant au Groupe		145 244,9	82 688,0
- dont part revenant aux minoritaires		583,0	314,2

Les montants comparatifs ont été retraités suite à l'application rétrospective de nouveaux principes de consolidation (cf. note 3).

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau de flux de trésorerie consolidés

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

€ milliers	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Résultat avant impôts		103 922,0	95 099,1
Impôts payés	20	-28 995,3	-4 148,1
Amortissements et réductions de valeur	10-12	7 271,9	6 745,3
Dotations et reprises de provisions	18-19	218,6	388,1
Variation de juste valeur des instruments financiers	9, 13	-286 550,4	-306 084,1
Variation de juste valeur des placements relatifs à des contrats en UC	17	-198 198,7	-182 143,1
Résultat des entreprises associées net de dividendes versés	2	-623,1	-970,3
Variation nette des actifs de réassurance	14	53 750,4	-71 093,0
Variation des autres provisions techniques	16	134 107,0	226 590,3
Variation des passifs de contrats en UC	16-17	305 666,5	133 207,3
Acquisition/cession de placements relatifs à des contrats en UC	17	-107 467,8	48 935,9
Acquisition/cession d'instruments financiers	13	137 017,9	122 348,6
Variation des créances d'assurance	14	-9 214,2	-3 457,7
Variation des dettes d'assurance	21	3 668,6	-4 981,1
Variation des emprunts et dépôts des réassureurs	16	10 122,1	1 781,0
Variation des autres dettes et créances	14, 21	11 268,8	-12 053,6
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		135 964,3	50 164,6
<i>dont intérêts payés</i>		<i>-5 624,7</i>	<i>-5 978,3</i>
<i>dont intérêts reçus</i>		<i>68 301,6</i>	<i>65 326,9</i>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	10-12	-8 158,9	-6 036,9
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	10-12	488,5	27,2
Acquisition d'entreprises liées	2	-	-2 000,0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-7 670,4	-8 009,7
Dividendes versés par la société mère	8	-17 504,0	-19 073,2
Dividendes versés aux tiers	2	-270,0	-270,0
Opérations sur actions propres	8	-88 545,3	-459,5
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-106 319,3	-19 802,7
Variation de la trésorerie		21 974,6	22 352,2
Trésorerie d'ouverture	15	209 618,3	187 266,1
Trésorerie de clôture	15	231 592,9	209 618,3

Les montants comparatifs ont été retraités suite à l'application rétrospective de nouveaux principes de consolidation (cf. note 3).

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres

€ milliers	Notes	Capital souscrit	Actions propres
Capitaux propres au 31.12.2012		44 994,2	-5 988,4
Dividendes versés	8		
Variation de périmètre	2		
Paielement par actions	32		
Autres mouvements	8		-459,5
Produits et charges comptabilisés	9		
Capitaux propres au 31.12.2013		44 994,2	-6 447,9
Dividendes versés	8		
Paielement par actions	32		-1 613,9
Autres mouvements	8		-86 931,4
Produits et charges comptabilisés	9		
Capitaux propres au 31.12.2014		44 994,2	-94 993,2

Les montants comparatifs ont été retraités suite à l'application rétrospective de nouveaux principes de consolidation (cf. note 3).

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Primes d'émission	Réserves pour titres et écarts actuariels	Autres réserves, résultat et résultats reportés	Capitaux propres, part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires
3 106,0	91 495,0	564 747,8	698 354,6	2 733,2
		-19 073,2	-19 073,2	-270,0
	203,1	-1 115,9	-912,8	-1 087,2
		241,8	241,8	-
		-	-459,5	-
	13 115,7	69 572,3	82 688,0	314,2
3 106,0	104 813,8	614 372,8	760 838,9	1 690,2
		-17 504,0	-17 504,0	-270,0
		-	-1 613,9	-
		-	-86 931,4	-
	68 856,4	76 388,5	145 244,9	583,0
3 106,0	173 670,2	673 257,3	800 034,5	2 003,2

Notes aux comptes annuels consolidés

Sommaire

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE ET LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- P.32** Note 1 Information générale
- P.33** Note 2 Périmètre de consolidation

MÉTHODES COMPTABLES EMPLOYÉES ET GESTION DES RISQUES

- P.39** Note 3 Principes et méthodes comptables et technique comptable de consolidation
- P.59** Note 4 Estimations comptables et mode décisionnel de l'application d'une règle comptable
- P.62** Note 5 Gestion du capital et des risques
- P.65** Note 6 Gestion des risques d'assurance et risques financiers

ACTIVITÉS DU GROUPE

- P.87** Note 7 Information sectorielle

INFORMATIONS CONCERNANT LES CAPITAUX PROPRES

- P.91** Note 8 Capital souscrit et primes d'émission
- P.92** Note 9 Réserves et résultats reportés

INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIFS ET PASSIFS EXIGIBLES

- P.93** Note 10 Immobilisations incorporelles
- P.95** Note 11 Immeuble de placement
- P.96** Note 12 Immeubles d'exploitation, installations et équipements
- P.98** Note 13 Titres à revenu variable et à revenu fixe
- P.99** Note 14 Créances d'assurance et autres créances

- P.101** Note 15 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- P.102** Note 16 Provisions techniques et part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance
- P.105** Note 17 Passifs des contrats d'investissement et placements relatifs à des contrats en unités de compte
- P.106** Note 18 Fonds de pension complémentaire
- P.111** Note 19 Provisions pour autres passifs et charges
- P.112** Note 20 Impôts sur le résultat
- P.116** Note 21 Dettes d'assurance et autres passifs

INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT

- P.117** Note 22 Primes acquises nettes de réassurance
- P.120** Note 23 Charges de prestations d'assurance
- P.121** Note 24 Commissions perçues sur contrats d'assurance
- P.121** Note 25 Commissions et participations aux bénéfices perçues sur contrats de réassurance
- P.121** Note 26 Commissions perçues sur contrats d'investissement
- P.122** Note 27 Commissions perçues par le secteur Gestion d'actifs
- P.122** Note 28 Gains nets réalisés sur actifs financiers
- P.123** Note 29 Autres revenus financiers nets
- P.124** Note 30 Variation de juste valeur d'actifs / passifs à la juste valeur par le résultat
- P.125** Note 31 Frais
- P.126** Note 32 Frais de personnel

AUTRES INFORMATIONS

- P.127** Note 33 Informations relatives aux parties liées
- P.128** Note 34 Engagements hors bilan

Note 1. Information générale

Foyer S.A. (« la Société ») a été constituée sous forme de société anonyme le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A. L'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2005 a décidé de modifier cette dénomination en Foyer S.A.

La Société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Avec les sociétés affiliées, la Société forme un groupe qui est actif principalement dans les assurances et la gestion financière (« le Groupe »).

Dans le domaine des assurances, le Groupe souscrit en branches dommages, assistance, accident, maladie et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie. Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne via sa filiale Foyer International S.A. Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services dans le Sud de la Belgique via ses filiales Foyer Assurances S.A. et FOYER-ARAG S.A.

Dans la gestion financière, le Groupe opère via CapitalatWork au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas, en gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers, ainsi qu'en intermédiation financière.

Au 31 décembre 2014, le Groupe employait 559 personnes au Luxembourg et 55 dans le reste de l'Europe, auxquelles s'ajoutent 5 personnes dans la joint-venture Raiffeisen Vie.

Sur 8 998 842 actions émises par la Société, 7 141 655 actions, soit 79,4%, sont détenues par Foyer Finance S.A., une société de participation financière qui n'est pas cotée en bourse.

Le siège social de la Société est établi à L-3372 Leudelange, 12 rue Léon Laval.

Dans sa séance du 10 mars 2015, le Conseil d'administration de la Société a arrêté les comptes consolidés qui seront soumis à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires le 21 avril 2015.

Note 2. Périmètre de consolidation

Les estimations et jugements de la Direction relatifs au périmètre de consolidation sont présentés dans la note 4.

1. POURCENTAGES DÉTENUS ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats », le contrôle et les techniques de

consolidation de Foyer Santé S.A., Raiffeisen Vie S.A. et Tradhold S.A. ont été redéfinis à compter du 1^{er} janvier 2013.

Sociétés consolidées par intégration globale	% détention 31.12.2014	% détention 31.12.2013	Autorité de surveillance	Secteur
Foyer Assurances S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CAA	Non-vie
FOYER RE S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CAA	Non-vie
Foyer Distribution S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	-	Non-vie
FOYER-ARAG S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	90,0	90,0	CAA	Non-vie
Foyer Santé S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	75,0	75,0	CAA	Non-vie
Foyer Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CAA	Vie
Foyer International S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CAA	Vie
CapitalatWork Foyer Group S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CSSF	Gestion d'actifs
CapitalatWork Management Company S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	CSSF	Gestion d'actifs
CapitalatWork S.A. Av. de la Couronne, 153, B-1050 Ixelles	100,0	100,0	FSMA	Gestion d'actifs
ImmoatWork S.A. Av. de la Couronne, 153, B-1050 Ixelles	100,0	100,0	-	Gestion d'actifs

Entreprise commune dont sont comptabilisées des quotes-parts d'actifs, passifs, produits et charges	% détention 31.12.2014	% détention 31.12.2013	Autorité de surveillance	Secteur
Tradhold S.A. 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	50,0	50,0	-	Gestion d'actifs

Compte tenu des caractéristiques du contrat et des droits du Groupe sur les actifs apportés à ce partenariat, Tradhold S.A. est qualifiée d'entreprise commune (« joint operation »). La comptabilisation

des quotes-parts d'actifs, passifs, produits et charges n'est pas significativement différente de l'intégration proportionnelle réalisée auparavant.

Coentreprise comptabilisée par mise en équivalence	% détention 31.12.2014	% détention 31.12.2013	Autorité de surveillance	Secteur
Raiffeisen Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	50,0	50,0	CAA	Vie

Raiffeisen Vie S.A. reste qualifiée de coentreprise (« joint-venture ») et, selon IFRS 11, doit être comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

2. CAPITAL NON VERSÉ DES FILIALES

Le tableau ci-dessous présente les sommes restant à verser au titre du capital souscrit mais non encore libéré de sociétés faisant partie du périmètre de consolidation.

31.12.2014 € milliers	Capital non versé	Quote-part Groupe
FOYER-ARAG S.A.	247,9	223,1
Foyer International S.A.	5 000,0	5 000,0
FOYER RE S.A.	2 000,0	2 000,0
Foyer Vie S.A.	30 000,0	30 000,0

3. INTERÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires ne sont pas significatifs pour les comptes du Groupe. Néanmoins, ils permettent de présenter la dette subordonnée accordée depuis 2012 à Foyer Santé S.A.

31.12.2014 € milliers	Foyer Santé S.A.	FOYER-ARAG S.A.	Total
Intérêts minoritaires dans la filiale	25,0%	10,0%	N/A
Part dans le résultat net	9,2	309,4	318,6
Part dans les capitaux propres	1 205,1	798,1	2 003,2
Dette subordonnée	600,0	-	600,0
Dividendes payés	-	270,0	270,0
Intérêts payés sur dette subordonnée	42,0	-	42,0

31.12.2013 € milliers	Foyer Santé S.A.	FOYER-ARAG S.A.	Total
Intérêts minoritaires dans la filiale	25,0%	10,0%	N/A
Part dans le résultat net	56,3	285,5	341,8
Part dans les capitaux propres	1 042,7	647,5	1 690,2
Dette subordonnée	600,0	-	600,0
Dividendes payés	-	270,0	270,0
Intérêts payés sur dette subordonnée	42,0	-	42,0

4. COMPTES DES PARTENARIATS

Les partenariats ne sont pas significatifs pour les comptes du Groupe. Néanmoins, ils sont présentés ici pour montrer les incidences des nouvelles techniques de consolidation.

4.1 COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

2014 € milliers	Raiffeisen Vie S.A.	Tradhold S.A.
Primes acquises nettes de réassurance	16 662,2	-
Autres produits d'exploitation	2 733,7	500,2
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	-14 917,8	-
Frais	-1 637,0	-8,9
Résultat avant impôts	2 841,1	491,3
Impôts	-844,9	-6,0
Résultat net	1 996,2	485,3
<i>dont part du Groupe</i>	<i>998,1</i>	<i>242,7</i>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	4 205,2	1 195,2
Total des produits et charges comptabilisés	6 201,3	1 680,5
<i>dont part du Groupe</i>	<i>3 100,7</i>	<i>840,3</i>

2013 € milliers	Raiffeisen Vie S.A.	Tradhold S.A.
Primes acquises nettes de réassurance	13 953,6	-
Autres produits d'exploitation	3 068,4	501,2
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	-11 743,7	-
Frais	-1 447,1	-6,9
Résultat avant impôts	3 831,2	494,3
Impôts	-1 140,5	-6,1
Résultat net	2 690,7	488,2
<i>dont part du Groupe</i>	<i>1 345,3</i>	<i>244,1</i>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-134,6	-14,2
Total des produits et charges comptabilisés	2 556,1	474,0
<i>dont part du Groupe</i>	<i>1 278,0</i>	<i>237,0</i>

4.2 RÉSUMÉ DES ACTIFS ET DES PASSIFS

31.12.2014 € milliers	Raiffeisen Vie S.A.	Tradhold S.A.
Actif		
Titres	81 837,2	14 900,2
Créances	1 955,3	-
Part des réassureurs	4 069,4	-
Trésorerie et équivalents	9 700,8	670,9
Passif		
Provisions techniques	67 009,6	-
Autres passifs	9 957,8	6,7

31.12.2013 € milliers	Raiffeisen Vie S.A.	Tradhold S.A.
Actif		
Titres	63 913,6	13 705,0
Créances	1 455,0	-
Part des réassureurs	3 600,8	-
Trésorerie et équivalents	8 359,9	642,6
Passif		
Provisions techniques	54 717,3	-
Autres passifs	7 472,9	7,6

5. INTÉRÊTS DANS DES FONDS NON CONSOLIDÉS

Tel que défini dans la norme IFRS 12, le Groupe détient des intérêts dans des entités structurées non consolidées, compte tenu qu'il investit dans :

- des fonds d'investissement gérés par le Groupe et dont les parts ont été souscrites par le Groupe pour son compte propre (€ 0,1 milliard) et dans le cadre de contrats en unités de compte, ainsi que par des investisseurs externes ; le Groupe agit en tant que mandataire et n'est pas significativement exposé aux rendements de ces entités ; il ne contrôle donc pas ces fonds dont la valeur nette d'inventaire totale est évaluée à € 2,3 milliards ;
- des fonds dédiés dont les parts sont détenues uniquement dans le cadre de contrats en unités de compte et pour lesquels le Groupe n'est pas exposé aux rendements des fonds, ceux-ci revenant aux preneurs des contrats d'assurance Vie.

Les tableaux suivants présentent la valeur des intérêts du Groupe dans ces fonds d'investissement non consolidés.

2014 € milliers	Valeur comptable au 31.12	Revenus/Produits de l'exercice			
		Dividendes reçus	Plus-values réalisées	Plus-values non réalisées	Plus-values non réalisées dans les réserves
Fonds gérés par le Groupe pour compte propre	144 717,8	717,9	616,8	-	22 309,0
Fonds gérés par le Groupe dans le cadre de contrats en UC	164 726,8	-	-	1 872,1	-
Fonds dédiés et multisupports non gérés par le Groupe	3 365 830,6	-	-	167 378,8	-

2013 € milliers	Valeur comptable au 31.12	Revenus/Produits de l'exercice			
		Dividendes reçus	Plus-values réalisées	Plus-values non réalisées	Plus-values non réalisées dans les réserves
Fonds gérés par le Groupe pour compte propre	107 969,7	987,2	1 295,1	-	11 874,6
Fonds gérés par le Groupe dans le cadre de contrats en UC	163 047,4	-	-	828,4	-
Fonds dédiés et multisupports non gérés par le Groupe	3 071 591,4	494,2	-	161 686,9	-

Ces intérêts figurent à l'actif du bilan à leur juste valeur. Les fonds d'investissement gérés par le Groupe pour compte propre se trouvent parmi les titres à revenu variable disponibles à la vente, tandis que les fonds dédiés et les fonds gérés par le Groupe, détenus dans le cadre de contrats d'assurance Vie, constituent les placements relatifs à des contrats en unités de compte.

L'exposition maximale des fonds gérés par le Groupe pour compte propre est à la hauteur de la valeur comptable, tandis qu'elle est considérée nulle pour les autres fonds dans la mesure où le risque financier est supporté par l'assuré.

Note 3. Principes et méthodes comptables et technique comptable de consolidation

1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les comptes annuels consolidés ont été préparés conformément au référentiel des « Normes Internationales d'Information Financière » (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») tel qu'adopté par l'Union Européenne.

2. APPLICATION RÉTROSPECTIVE DE NOUVEAUX PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les normes relatives à la consolidation, notamment IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » sont d'application obligatoire pour l'exercice 2014. En conséquence, les liens entre Foyer S.A. et différentes entités (filiales, partenariats, entreprises associées, entités structurées non consolidées) ont été réexaminés. En particulier, le contrôle et les techniques de consolidation de Foyer Santé S.A., de Raiffeisen Vie S.A. et de Tradhold S.A. ont été redéfinis à compter du début de la première période comparative. Ces changements modifient l'ensemble des lignes du bilan et du compte de résultat consolidés sans toutefois avoir une incidence significative sur les comptes du Groupe. La principale conséquence est que la coentreprise Raiffeisen Vie n'est plus consolidée par intégration proportionnelle, mais comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La part du Groupe dans le résultat de l'exercice 2013 reste inchangée.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » a une incidence sur les informations présentées en annexe dans la note 2.

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Les comptes annuels consolidés sont présentés en Euro, et arrondis au millier le plus proche (€ milliers)

à l'exception des notes 6 et 8. L'Euro a également été défini comme la devise de fonctionnement de toutes les entités du Groupe. Les comptes annuels consolidés sont présentés sur base de la convention du coût amorti, excepté pour :

- les instruments financiers disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction et ceux relatifs à des contrats en unités de compte qui sont évalués à leur juste valeur ;
- les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire qui sont évalués conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg (« LuxGAAP »).

Si applicable, les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des frais de cession.

La préparation des comptes annuels consolidés en conformité avec les IFRS exige de la part de la Direction du Groupe des estimations, des hypothèses et des décisions qui influent sur l'application de certaines politiques comptables, la valeur de certains actifs et passifs, ainsi que sur le montant de certaines charges et de certains produits. Ces estimations et hypothèses sont basées sur des données historiques et différents autres facteurs qui, dans ces circonstances, sont considérés comme étant raisonnables. L'ensemble de ces éléments constitue la base de la valorisation des actifs et des passifs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Le résultat d'un changement d'une estimation comptable est pris en charge dans la période au cours de laquelle le changement d'estimation comptable a lieu, lorsque seule cette période est concernée, ou dans la période au cours de laquelle

le changement a lieu et dans les périodes futures lorsque le changement concerne la période courante et les périodes suivantes.

Les décisions prises par la Direction du Groupe, en application des IFRS, qui ont une conséquence significative sur les comptes annuels consolidés et, les estimations, qui peuvent influencer les comptes de façon significative, font l'objet de notes spécifiques. Les principales règles comptables appliquées dans la préparation des comptes annuels consolidés sont décrites ci-après. Ces principes comptables ont été appliqués de façon harmonisée par les entités du Groupe. A l'exception des principes relatifs à la consolidation des comptes, les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

L'entrée en vigueur des normes et interprétations qui suivent, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes annuels consolidés du Groupe :

- Amendements à IAS 32 « Instruments financiers : présentation » intitulés « Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » (publiés le 16 décembre 2011) ;
- Amendements à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » intitulés « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » (publiés le 29 mai 2013) ;
- Amendements à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » intitulés « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » (publiés le 27 juin 2013) ;
- Interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » (publiée le 20 mai 2013).

Certaines normes, interprétations et amendements de normes qui ont été publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) ne sont pas encore d'application dans l'Union Européenne pour la préparation des comptes de l'exercice 2014 :

- Premières phases de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui vise à remplacer

IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (publiées à partir du 12 novembre 2009 et amendées ultérieurement, mais non adoptées par l'Union Européenne) ;

- Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » intitulés « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel » (publiés le 21 novembre 2013 mais non adoptés par l'Union Européenne et applicables à l'exercice 2015) ;
- Améliorations annuelles des IFRS « cycles 2010-2012 » et « 2011-2013 » (publiées le 12 décembre 2013 mais applicables à l'exercice 2015) ;
- IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » (publiée le 30 janvier 2014 mais non adoptée par l'Union Européenne et applicable à l'exercice 2016) ;
- Amendements à IFRS 11 « Partenariats » intitulés « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » (publiés le 6 mai 2014 mais non adoptés par l'Union Européenne et applicables à l'exercice 2016).
- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à IAS 38 « Immobilisations incorporelles » intitulés « Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » (publiés le 12 mai 2014 mais non adoptés par l'Union Européenne et applicables à l'exercice 2016) ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » (publiée le 28 mai 2014 mais non adoptée par l'Union Européenne et applicable à l'exercice 2017) ;
- Amendements to IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à IAS 41 « Agriculture » intitulés « Actifs biologiques producteurs » (publiés le 30 juin 2014 mais non adoptés par l'Union Européenne et applicables à l'exercice 2016) ;
- Amendements à IAS 27 « États financiers individuels » intitulés « Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels » (publiés le 12 août 2014 mais non adoptés par l'Union Européenne et applicables à l'exercice 2016) ;
- Amendements à IFRS 10 « États financiers consolidés » et à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » intitulés

«Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise» (publiés le 11 septembre 2014 mais non adoptés par l'Union Européenne et applicables à l'exercice 2016);

- Améliorations annuelles des IFRS «cycle 2012-2014» (publiées le 25 septembre 2014 mais non adoptées par l'Union Européenne et applicables à l'exercice 2016) ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 intitulés «Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation» (publiés le 18 décembre 2014 mais non adoptés par l'Union Européenne et applicables à l'exercice 2016);
- Amendements à IAS 1 consécutifs au projet concernant les informations à fournir ou «Disclosure Initiative» (publiés le 18 décembre 2014 mais non adoptés par l'Union Européenne et applicables à l'exercice 2016).

Ces normes, interprétations et amendements de normes ne seront pas appliqués aux comptes consolidés de Foyer S.A. puisque le Conseil d'administration a décidé de ne plus préparer de comptes consolidés selon les principes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2015.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

4.1 Bases de préparation

Le Groupe a adopté les IFRS en janvier 2004 et avait appliqué la norme IFRS 1 à la transition des normes LuxGAAP vers IFRS. Le Groupe a fait usage des exemptions de première adoption dans les cas des regroupements d'entreprises selon IFRS 3. Ainsi, les regroupements effectués avant l'adoption des IFRS n'ont pas été retraités, de sorte que les écarts d'acquisition constatés en application du référentiel comptable antérieur à la date de transition aux IFRS ont été maintenus au bilan.

Les comptes annuels consolidés comprennent les états financiers de la Société et des sociétés faisant partie du Groupe au 31 décembre de chaque année.

Les états financiers de ces sociétés sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère et sur la même base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont, suivant la méthode de consolidation utilisée, soit éliminés dans leur totalité, soit éliminés proportionnellement.

4.2 Filiales

On comprend par filiales (ou entreprises liées) toutes les entités qui sont contrôlées par le Groupe.

Ce contrôle est apprécié d'après tous les faits et circonstances nécessaires pour vérifier trois conditions :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire que des droits effectifs, notamment par des droits de vote, lui confère la capacité de diriger les activités pertinentes de l'entité ;
- le Groupe a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, notamment par la distribution de dividendes ;
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient de l'entité, notamment en générant des profits distribuables et en agissant pour son propre compte, et non pas comme mandataire.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle de l'entité est assumé par le Groupe jusqu'au jour où ce contrôle n'est plus exercé.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et, dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère (part du Groupe).

4.3 Co-entreprises

On comprend par co-entreprises les intérêts du Groupe dans des entités pour lesquelles il existe un accord contractuel entre co-entrepreneurs en vertu duquel il est convenu d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint (partenariat) et dans lesquelles les co-entrepreneurs ont des droits sur l'actif net.

Les co-entreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint est exercé et jusqu'au jour où ce contrôle n'est plus exercé.

4.4 Entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les coparticipants exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise et ont des droits sur les actifs et, le cas échéant, des obligations sur les passifs, relatifs à celle-ci.

Le Groupe enregistre sa quote-part dans le compte de résultat et les comptes d'actif et de passif, ainsi que dans le tableau de flux de trésorerie ligne par ligne.

4.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés sur base de la méthode dite « méthode de l'acquisition » pour les filiales, co-entreprises et entreprises associées. Le coût d'acquisition ainsi déterminé est considéré comme correspondant à la juste valeur. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif acquis et des passifs encourus et passifs éventuels assumés est considéré comme écart d'acquisition à l'actif (« goodwill »). Ce goodwill n'est pas amortissable. Toutefois, il est procédé à un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Par contre, si la part

d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition (écarts d'acquisition négatifs), il est procédé à une nouvelle appréciation de l'évaluation des actifs, des passifs et passifs éventuels identifiables et de l'évaluation du coût d'acquisition. Tout excédent subsistant après cette réévaluation est comptabilisé immédiatement en compte de résultat.

5. TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en monnaies étrangères (monnaies autres que la monnaie de fonctionnement) sont converties en monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction. A chaque clôture, les éléments en devises sont convertis dans la monnaie de fonctionnement selon la procédure suivante :

- les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture et les bénéfices et pertes qui en résultent sont comptabilisés en résultat de l'exercice ;
- les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur, comme les placements en actions, sont convertis au cours de change à la date d'évaluation à la juste valeur ;
- les autres éléments non monétaires sont maintenus à leurs cours de change historiques.

Lorsqu'un bénéfice ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, comme par exemple pour les actifs financiers disponibles à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. Lorsque le bénéfice ou la perte sur un tel élément est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

6. CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS D'INVESTISSEMENT

6.1 Généralités : définitions

Un contrat d'assurance est un contrat en vertu duquel le Groupe accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (le souscripteur) en acceptant d'indemniser celui-ci si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le souscripteur. Le souscripteur est défini comme la partie qui bénéficie d'un droit à être indemnisé en vertu d'un contrat d'assurance si l'événement assuré survient.

Un risque financier est un risque de variation potentiel futur d'un ou de plusieurs éléments suivants : un taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, un taux de change ou une autre variable similaire, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à l'une des parties du contrat.

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat.

Un risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut conduire l'émetteur à payer des prestations complémentaires significatives (c'est-à-dire, des montants versés en complément de 5,0% de ce qui serait dû au souscripteur si l'événement assuré ne devait pas survenir) dans au moins un des scénarii à l'exclusion de ceux qui n'ont pas de substance commerciale.

Un contrat d'investissement est un contrat qui ne répond pas à la définition de « contrat d'assurance » selon IFRS 4 et constitue, au regard des IFRS, un « instrument financier » mais qui entre dans le champ d'application de IFRS 4 s'il contient un élément de participation discrétionnaire, ou dans le champ d'application de IAS 39 à défaut d'existence d'un tel élément.

Une participation discrétionnaire est définie comme le droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- dont il est probable qu'elles représentent une quote-part importante du total des avantages contractuels ;
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- qui sont contractuellement basées sur la performance d'un pool défini de contrats ou d'un type de contrat déterminé, sur les rendements des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou sur le résultat de l'émetteur, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation discrétionnaire, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

Son rythme d'émergence est notamment à la discrétion de l'émetteur :

- lorsque ce dernier détermine le rythme d'incorporation de la participation discrétionnaire aux engagements individuels envers les souscripteurs par le recours à la provision pour participation aux bénéfices ;
- lorsque la clause de participation discrétionnaire est basée sur les résultats financiers réalisés et que l'émetteur dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur leur rythme de réalisation.

L'élément de participation discrétionnaire, tel que défini par IFRS 4, est comptabilisé comme un passif et non comme une composante séparée des capitaux propres.

6.2 Contrats d'assurance relevant de IFRS 4

6.2.1 Principaux contrats classés en contrat d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance de type Non-Vie conformes à la réglementation luxembourgeoise du secteur des assurances comportent tous un risque d'assurance significatif et sont donc classés comme contrats d'assurance relevant de IFRS 4.

Les contrats couvrant des risques Vie Individuelle tels que les contrats temporaires décès, contrats mixtes, contrats de rente comportant un risque d'assurance significatif, sont classés comme contrats d'assurance.

Les contrats d'investissement en unités de compte sont classés au cas par cas, en fonction de la souscription initiale (ou ultérieure) ou non d'une garantie risque d'assurance complémentaire significative. Ainsi, seuls seront considérés comme des contrats d'assurance relevant de IFRS 4 ceux dont la souscription comporte un risque d'assurance significatif.

Les contrats couvrant des risques Vie Groupe sont considérés contrat par contrat dans leur intégralité. Ceux comportant un volet risque décès ou invalidité significatif sont classés comme contrats d'assurance relevant de IFRS 4.

6.2.2 Comptabilisation des contrats d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance relevant de IFRS 4 continuent à être comptabilisés conformément aux normes LuxGAAP à l'exception de retraitements imposés par IFRS 4 notamment au titre des provisions d'égalisation imposées aux compagnies de réassurance captives.

a) Primes

Les primes relatives aux risques d'assurance Non-Vie sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Les primes correspondent aux

primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Les primes relatives aux risques d'assurance Vie sont comptabilisées hors taxes et brutes de réassurance lors de leur émission.

Les autres prélèvements sur les souscripteurs (chargements et prélèvements contractuels) sont comptabilisés en produits techniques dans les branches Non-Vie. En branche Vie, ces prélèvements font partie intégrante des primes.

b) Provisions techniques

Une provision pour primes non-acquises est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé des règlements de tous les sinistres survenus à la clôture d'une période. A l'exception des provisions pour rentes d'invalidité, elles ne sont pas escomptées.

Ces provisions couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non déclarés, les sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés, ainsi que l'ensemble des frais liés à la gestion de ces sinistres. Elles sont estimées sur base de données historiques, des tendances actuelles de sinistralité, et prennent en compte les cadences de règlement observées dans l'ensemble des branches d'assurance.

Les subrogations et sauvetages représentent les sinistres pour lesquels l'assureur de la partie adverse est responsable mais que le Groupe a indemnisé en vertu soit d'une couverture d'assistance juridique soit d'une couverture tous risques. Le montant inscrit en subrogations et sauvetages représente dès lors les sommes que le Groupe est en droit de réclamer auprès de ces contreparties, déduction faite des éventuels risques de recouvrement.

La provision pour vieillissement de la branche Maladie tient compte des prestations tarifaires futures

du portefeuille existant. Le calcul est fait contrat par contrat et représente la différence entre la valeur actuelle des sinistres futurs et la valeur actuelle des primes futures.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par le souscripteur :

- du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la somme de la valeur actuelle des prestations et de la valeur actuelle des frais de gestion, compte tenu des probabilités qui s'y rapportent.
- du côté du souscripteur, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer, augmentées le cas échéant des frais de gestion et corrigées de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques ne sont pas zillméri-sées.

Les tables de mortalité utilisées sont des tables reconnues comme adéquates localement.

Une provision pour frais de gestion est constituée en Non-Vie afin de couvrir globalement les charges de gestion futures des contrats (regroupés par ensembles homogènes) non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers.

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements afférents aux rentes et accessoires de rentes. Elles sont calculées en utilisant des tables de mortalité considérées comme adéquates localement.

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales permettant d'égaliser les fluctuations de taux de sinistres ou de couvrir les risques spéciaux ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés sous IFRS.

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées à la juste valeur des unités de compte à la clôture de la période. Ces passifs sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués à la juste valeur.

c) Frais de souscription et frais restitués aux intermédiaires

Les règles de comptabilisation de ces frais sont identiques à celles relatives aux contrats d'investissement tels que renseignés dans le point 6.4.3 ci-après.

d) Frais d'acquisition reportés

Les commissions d'acquisitions engagées lors de l'acquisition de contrats d'assurance sont portées à l'actif du bilan. Les frais d'acquisition ainsi reportés sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats.

Pour le cas où tout ou une partie des frais d'acquisition reportés s'avère être non récupérable au cours d'une période comptable, la part non récupérable est immédiatement constatée en charge.

6.3 Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire relevant de IFRS 4

6.3.1 Principaux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire

Les contrats Vie Individuelle ne comportant qu'un risque financier et bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire, conformément aux dispositions IFRS, sont classés comme contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les contrats Vie Groupe, autres que ceux mentionnés sous 6.2.1 ci-dessus, comportant un volet retraite soit sous forme d'épargne à taux garanti et une participation discrétionnaire, soit sous forme d'unités de compte avec une option d'arbitrage vers un compartiment avec participation discrétionnaire en complément d'un taux garanti (avec substance commerciale) sont également classés comme contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Comme le taux de cette participation discrétionnaire n'est pas certain et est fixé périodiquement en fonction de l'environnement économique par décision du Conseil d'administration de la société émettrice, le risque n'est pas quantifiable. Dès lors, l'ensemble de ces contrats relèvent de IFRS 4.

6.3.2 Comptabilisation des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire

Les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire relevant de IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance (cf. 6.2.2).

6.4 Contrats d'investissement relevant de IAS 39

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation discrétionnaire sont des contrats relevant de IAS 39.

6.4.1 Principaux contrats d'investissement sous IAS 39

Les contrats en unités de compte d'épargne retraite ne comportant pas de risque d'assurance significatif sont classés comme contrats d'investissement.

Les contrats en unités de compte ne comportant pas à la souscription initiale de garantie risque d'assurance significatif, ou pour lesquels le souscripteur n'a pas encore souscrit à une garantie risque d'assurance significatif, sont classés comme contrats d'investissement.

6.4.2 Comptabilisation des contrats d'investissement sous IAS 39

Les primes nettes reçues ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires mais comme passif financier sous « Passifs des contrats d'investissement ».

Les contrats en unités de compte correspondent à des passifs financiers dont les flux de trésorerie sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Ces contrats en unités de compte sont désignés dès leur origine à la juste valeur en contrepartie du résultat.

La juste valeur de ces contrats en unités de compte est déterminée sur base de la valeur de l'unité de compte reflétant la juste valeur des unités de placements multipliées par le nombre d'unités attribuables aux bénéficiaires de ces contrats à la fin de la période. En l'absence de marché actif des unités de placements, la juste valeur de l'unité de compte est déterminée à l'origine et à la fin de la période sur base des techniques de valorisation prévues tenant compte de l'intégration de tous les facteurs que des intervenants sur un marché prendraient en considération et en se basant sur les observations des données du marché.

Etant donné que les engagements de ces contrats sont déterminés sur base des valeurs des unités de compte, la clause contractuelle selon laquelle le paiement réalisé en vertu du contrat sera défini en unités de fonds internes ou externes, est considérée comme étroitement liée au contrat hôte. Cette clause de paiement en unités de compte ne fait pas l'objet d'une séparation du contrat hôte et d'une évaluation à la juste valeur en contrepartie du résultat. L'ensemble du contrat est donc évalué selon les règles qui sont propres au contrat hôte.

6.4.3 Comptabilisation des frais de souscription et des frais restitués aux intermédiaires

Les frais prélevés lors de la souscription de contrats d'investissement sont considérés comme frais de mise en place des contrats. De même, les frais restitués aux intermédiaires sont des frais de gestion encourus par ceux-ci dans le cadre des conseils fournis et des frais de transfert des actifs sous-jacents à ces contrats d'investissement. L'ensemble de ces frais restitués/prélevés est pris en charge/produit dans la période de souscription des contrats. Le Groupe prélève par ailleurs pour les contrats d'investissement des produits pour la gestion des placements. Ces produits sont prélevés lorsque les services sont rendus régulièrement sur la durée de vie de ces contrats et non pas lors de l'émission de ceux-ci. Ces produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les commissions d'acquisitions engagées lors de l'acquisition de contrats d'investissement peuvent être portées à l'actif du bilan. Les frais d'acquisition ainsi reportés sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats. Pour le cas où tout ou une partie des frais d'acquisition reportés s'avère être non récupérable au cours d'une période comptable, la part non récupérable est immédiatement constatée en charge.

6.5 Séparation des dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement sont séparés et évalués séparément à la juste valeur si les conditions de séparation sont réunies.

6.6 Test de suffisance des passifs

Le Groupe vérifie à chaque fin de période si les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec clause de participation discrétionnaire comptabilisée, sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs issus de ces contrats. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées en résultat en constatant une charge complémentaire.

6.7 Réassurance

Les traités de réassurance, transférant un risque d'assurance significatif, relèvent de IFRS 4 en tant que traités de réassurance détenus et sont comptabilisés en suivant les normes LuxGAAP. Les autres traités de réassurance sont des contrats de réassurance financière et sont comptabilisés selon IAS 39. Actuellement, le Groupe ne souscrit que des traités de réassurance pour les branches Vie et Non-Vie en vue de limiter son exposition en cas de cumul de risques.

Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et charges provenant de contrats de réassurance ne sont pas compensés avec les produits et charges des contrats d'assurance y relatifs.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques brutes enregistrées au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées si nécessaire. Le Groupe rassemble les preuves objectives de pertes de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti (cf. 7.9 et 7.10).

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

7.1 Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe comptabilise les actifs et passifs financiers dans son bilan lorsqu'ils deviennent partie des dispositions contractuelles de l'instrument. Dans le cas des achats et ventes usuels, les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date valeur. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont enregistrés à la juste valeur (hormis les actifs et passifs financiers relatifs à des contrats en unités de compte) majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier ont expiré ou lorsque l'actif financier fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a transféré substantiellement tous les risques et avantages inhérents à cet actif ou lorsque le Groupe ne conserve plus le contrôle de cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque celui-ci est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou à expiration.

7.2 Coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers (autres que ceux évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées ou reçues, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument financier.

Les intérêts courus sont présentés dans la valeur des obligations évaluées au coût amorti.

7.3 Juste valeur

Pour un instrument financier coté sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur (« bid ») à la date d'évaluation pour un actif détenu ou pour un passif à émettre et le cours vendeur (« ask ») pour un actif destiné à être acheté ou pour un passif détenu. Les parts de fonds investis dans des instruments cotés sur des marchés actifs sont elles-mêmes considérées comme les titres cotés sur un marché actif et valorisées à la valeur nette d'inventaire calculée par les tiers qui en ont la charge.

Un instrument financier est généralement considéré comme n'étant pas coté sur un marché actif en raison de sa nature (action non cotée, par exemple) mais cette situation pourrait également résulter de modifications du marché (déclin important du volume de transactions, par exemple). Le Groupe utilise alors les évaluations réalisées par des tiers (par exemple, les valorisations de titres luxembourgeois non cotés estimées annuellement par la Bourse de Luxembourg ou les valorisations communiquées par des banques et autres établissements financiers). Si les précédentes méthodes ne sont pas applicables, le Groupe estime alors la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Le cas échéant, les techniques de valorisation comprennent notamment la comparaison avec des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence à la juste valeur à un autre instrument

identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie futurs actualisés et les modèles de valorisation des options.

Les coupons courus sont présentés dans la juste valeur des titres à revenu fixe.

7.4 Classification et comptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont répartis entre les catégories suivantes :

- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat ;
- les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ;
- les prêts et créances.

Les passifs financiers sont répartis dans deux catégories :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat ;
- les autres passifs financiers.

7.5 Dépréciation

A chaque date d'arrêté de compte, le Groupe détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un actif financier pris individuellement ou pour un groupe d'actifs résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation de ces actifs. Dans l'affirmative, le Groupe évalue la perte relative à l'actif financier ou au groupe d'actifs financiers et celle-ci est reconnue immédiatement dans le compte de résultat. Les pertes attendues par suite d'événements non encore survenus à la date de l'arrêté ne sont pas prises en compte. Parmi les critères constituant une indication de dépréciation, on peut citer :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ;
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- une probabilité de faillite ou de restructuration financière croissante de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier suite à des difficultés financières.

7.6 Instruments financiers dérivés

Si applicable, ces instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur à partir du jour où le contrat y afférent prend naissance et sont estimés à la juste valeur durant les périodes subséquentes. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture selon IAS 39.

Pour le Groupe, les instruments financiers comprennent des obligations convertibles évaluées à la juste valeur en contrepartie du résultat en raison du dérivé incorporé qu'elles contiennent selon IAS 39, ou des emprunts d'investissement swapés auprès de la banque prêteuse. Le cas échéant, il peut s'agir également de la vente de calls (options d'achat) sur des actions détenues par le Groupe.

7.7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans l'une des autres catégories d'instruments financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date d'acquisition à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les titres à revenus fixes font l'objet d'un amortissement selon la méthode du taux effectif. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement des titres à revenus fixes est donc constatée au compte de résultat de manière actuarielle sur la durée de vie résiduelle des titres.

La différence entre la juste valeur des titres à la date d'arrêt et leur prix d'achat diminué ou augmenté, le cas échéant, de l'amortissement au taux effectif est comptabilisée dans le poste « actifs disponibles à la vente » en contrepartie du poste « réserve de réévaluation » dans les capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier disponible à la vente,

la perte cumulée antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en compte de résultat dans les conditions suivantes :

a) Instruments de dette

La perte de valeur, qui est égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti, est comptabilisée en compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dette déprécié augmente, la dépréciation est reprise par le compte de résultat à hauteur de la dépréciation précédemment comptabilisée.

b) Instruments de capitaux propres

Le Groupe apprécie l'existence d'une indication objective de dépréciation durable pour tous les instruments de capitaux propres dont la juste valeur est matériellement inférieure au coût. Le Groupe considère notamment pour ces instruments la survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur ainsi que la baisse significative ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

Si le cours de clôture d'un tel instrument est inférieur d'au moins 40,0% à son prix d'acquisition ou si la moins-value latente est continue pendant les 18 mois précédant la clôture, ceci constitue une indication objective de dépréciation durable. De plus, le Groupe comptabilise systématiquement une perte de valeur à partir d'autres critères (voir la note 4).

Le montant de la dépréciation cumulée transférée des capitaux propres en compte de résultat est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur, diminuée de toute dépréciation de valeur sur cet actif financier antérieurement comptabilisée en compte de résultat. Toute perte ultérieure constatée sur un titre déprécié, en application des critères mentionnés ci-dessus, est constatée directement par résultat, qu'elle soit ou non significative ou

prolongée. Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont pas reprises par le compte de résultat en cas d'appréciation ultérieure de la valeur des instruments concernés, mais par le poste « réserve de réévaluation » jusqu'à la cession de l'actif concerné.

7.8 Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

7.8.1 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est :

- acquis ou généré principalement en vue d'être cédé à court terme ;
- un instrument financier dérivé ou incorporant un dérivé au sens de IAS 39.

La variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction durant la période est constatée dans le compte de résultat.

7.8.2 Actifs financiers désignés comme des actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat

Afin d'éviter une non concordance comptable, le Groupe désigne les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte, dont les passifs sont évalués sur la base de la juste valeur des unités de placements représentatifs de ces contrats, comme évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

7.9 Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que le Groupe a la volonté et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, à l'exception :

- de ceux que le Groupe a désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat (cf. 7.8.2) ;
- de ceux que le Groupe désigne comme disponibles à la vente (cf. 7.7) ;
- de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances (cf. 7.10).

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il devient approprié de comptabiliser un actif financier au coût amorti plutôt qu'à la juste valeur, notamment du fait que l'intention du Groupe a changé, la valeur comptable de cet actif financier évalué à la juste valeur à cette date devient son nouveau coût amorti.

7.10 Prêts, créances et passifs financiers

a) Créances d'assurance

Les créances sur clients, courtiers et agents, co-assureurs et réassureurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue, puis évaluées au coût amorti.

b) Avances sur contrats d'assurance Vie

Les avances sur les contrats d'assurance Vie sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue, puis évaluées au coût amorti.

c) Prêts hypothécaires et autres prêts

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue, puis évalués au coût amorti.

d) Modalités de dépréciation de ces actifs financiers

Une dépréciation pour perte de valeur est calculée dès lors que l'on dispose d'éléments objectifs justifiant la dépréciation de tout ou une partie de ces créances d'assurance, avances et prêts.

Le montant de la dépréciation sera égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable (dans la mesure où cette dernière est inférieure à la valeur comptable), cette dernière étant définie comme étant la valeur actualisée des flux d'encaissements futurs estimés. La comptabilisation de ces dépréciations se fait par le compte de résultat.

e) Passifs financiers

Les passifs financiers autres que les contrats d'investissement relevant de IAS 39 (cf. 6.4.2) sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti.

7.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes en banques, les chèques postaux et la caisse sont évalués à leur valeur d'enregistrement comptable initiale. Ce poste comprend les liquidités, les dépôts à vue, les dépôts à préavis et autres investissements à court terme très liquides pour autant que leur échéance initialement fixée et les échéances restant à courir ne dépassent pas trois mois. Les crédits en compte courant sont considérés comme instruments de cash management.

7.12 Evaluation et comptabilisation des revenus et charges d'actifs et de passifs financiers

Les revenus et charges découlant d'actifs et de passifs financiers reçus, payés, à recevoir ou à payer sont évalués à la juste valeur. La contrepartie de ces revenus ou charges se présente la plupart du temps sous forme de flux de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie. Les produits ne sont comptabilisés que s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe. Les charges sont comptabilisées dès qu'elles sont encourues.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

8.1 Terrains, constructions, installations, équipements, matériel et mobilier

8.1.1 Terrains et constructions

Le Groupe renseigne les terrains et constructions séparément selon qu'il s'agit d'immeubles utilisés par le Groupe (immeubles d'exploitation), selon la définition de IAS 16, ou qu'il s'agit d'immeubles détenus à des fins d'investissement (immeubles de placement), selon la définition de IAS 40. Ces postes sont renseignés séparément à l'actif consolidé du Groupe. L'évaluation de ces actifs après comptabilisation initiale

est effectuée sur base du modèle du coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

a) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont enregistrés initialement au coût qui comprend les coûts de transaction. Le coût est le montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé au moment de son acquisition ou de sa construction ainsi que les frais accessoires de construction et/ou d'acquisition directement attribuables ou bien le montant comptant équivalent attribué à cet actif lors de sa comptabilisation initiale.

b) Immeubles d'exploitation

Les immeubles d'exploitation sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations, à l'exception des terrains pour lesquels seules les dépréciations éventuelles sont enregistrées.

Le coût d'acquisition des immeubles d'exploitation se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais d'acquisition qui s'y rapportent. Le coût comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de toute nature et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- tout coût directement attribuable au transfert des éléments constitutifs de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Les coûts exposés ultérieurement ne sont activés comme actif séparé que s'il est probable que le bénéfice économique futur associé à ces éléments ira au Groupe. Ces coûts doivent pouvoir être estimés de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles, c'est-à-dire de réparation, de maintenance et autres coûts assimilables, sont comptabilisés en charges.

8.1.2 Installations, équipements, matériel et mobilier

Ces actifs corporels sont enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais accessoires d'acquisition qui s'y rapportent. Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

L'évaluation de ces actifs après comptabilisation est effectuée sur base du modèle du coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

8.1.3 Amortissements et dépréciations

Le Groupe ventile les montants initialement comptabilisés dans les parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties.

Les amortissements sont calculés linéairement en se basant sur la durée d'utilité estimée des biens, soit :

- 25 à 50 ans, pour la structure des immeubles ;
- 10 ans, pour les parties techniques des immeubles ;
- 3 à 10 ans, pour les installations, équipements, matériels et mobilier.

Le montant amortissable de ces actifs est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle. La durée de vie résiduelle et le mode d'amortissement appliqué sont examinés à chaque fin de période annuelle.

Les terrains sont considérés comme des actifs non amortissables. D'éventuelles pertes de valeur font l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles d'exploitation et les immeubles de placement font périodiquement l'objet d'évaluation par des experts reconnus. Les valeurs de réalisation

ainsi déterminées sont renseignées dans les notes aux états financiers respectives. D'éventuelles pertes de valeur résultant des expertises font l'objet de dépréciations.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs corporels font l'objet d'une révision à la fin de la période annuelle. Une dépréciation est comptabilisée selon les dispositions de IAS 36 immédiatement s'il s'avère que la valeur comptable nette est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

8.2 Immobilisations incorporelles

8.2.1 Généralités

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet actif iront au Groupe ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le Groupe apprécie la probabilité des avantages économiques futurs en utilisant des hypothèses raisonnables et documentées représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement au coût qui comprend tout coût directement attribuable à la préparation de ces actifs en vue de leur utilisation prévue. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Pour les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, le Groupe comptabilise des amortissements sur la durée d'utilité de ces actifs. La durée d'amortissement d'une immobilisation incorporelle est fonction de l'activité et de l'évolution économique des entités du Groupe. L'amortissement commence dès que l'actif incorporel est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve

à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la Direction. L'amortissement cessera à la première date à laquelle cet actif sera classé comme détenu en vue de la vente selon IFRS 5 ou à la date à laquelle l'actif est décomptabilisé. La dotation aux amortissements au titre de chaque période est comptabilisée en compte de résultat. Cette charge est ventilée avec l'ensemble des frais généraux dans les autres charges financières, les charges de prestation d'assurance et les postes de frais. La durée d'utilité et le mode d'amortissement de l'immobilisation incorporelle sont réexaminés lors de chaque clôture annuelle.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation s'il existe des indices de perte de valeur. Si les paramètres comme la valeur patrimoniale, la rentabilité future, les parts de marché, etc. enregistrent des changements significatifs défavorables, il sera procédé à une réduction de valeur conformément aux dispositions de IAS 36.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet de tests de dépréciation selon les dispositions de IAS 36 annuellement et à chaque fois qu'il existe une indication que cet actif peut s'être déprécié.

8.2.2 Catégories d'immobilisations incorporelles

a) Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition (ou goodwill) est défini comme l'excédent du coût d'acquisition au-delà de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables revenant au Groupe à la date d'acquisition. Ce goodwill est enregistré en immobilisations incorporelles. Le goodwill sur entreprises associées est compris dans la valeur d'investissement.

Le montant de l'écart d'acquisition fait l'objet d'une revue périodique et au moins une fois par an dans le but de déterminer une éventuelle perte de valeur et

figure au bilan pour le solde de sa valeur nette après déduction de la perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée dans le compte de résultat. Les pertes de valeurs sur goodwill ne sont pas reprises.

b) Autres immobilisations incorporelles

- Immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux

Le coût des licences de logiciel acquises est enregistré à l'actif sur base du prix d'acquisition et des frais directs de mise en route du logiciel. Les fonds de commerce acquis auprès d'agents du réseau sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Ces coûts sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée de 3 à 5 ans. La valeur résiduelle est estimée comme étant nulle.

- Immobilisations incorporelles générées en interne
Ces immobilisations correspondent à des projets informatiques développés en interne. Les dépenses relatives à la phase de recherche de ces projets internes ne sont pas immobilisées et sont comptabilisées en compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Seules les dépenses relatives à la phase de développement de ces projets sont immobilisées sous réserve du respect des conditions d'immobilisation de ces éléments telles que prévues par IAS 38.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement immobilisées sont évaluées selon le modèle du coût amorti. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction.

En règle générale, la durée d'utilité estimée des logiciels générés en interne est actuellement considérée comme étant de 3 à 5 ans. Cette durée est cohérente avec l'expérience du Groupe en cette matière. La valeur résiduelle est estimée comme étant nulle. Les

amortissements se font linéairement sur la durée d'utilité de ces actifs.

9. CAPITAL

Les actions ordinaires sont reprises dans le poste « Capital ». Les coûts directement liés à l'émission de nouvelles actions ou des émissions d'options sont renseignés en capital social, nets d'impôts, en déduction de la valeur des actions émises. Lorsqu'une société du Groupe acquiert les actions de la société mère, le prix payé, y compris les coûts directs exposés y afférents, est porté en diminution des fonds propres jusqu'au moment où ces actions sont annulées ou cédées. Lorsque de telles actions sont cédées, le prix de cession, net de frais directs exposés lors de cette opération de cession et net de taxes, est ajouté aux capitaux propres du Groupe.

Sur décision de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, les actions émises donnent droit à un dividende moyennant détachement d'un coupon de dividende.

En 2009, la Société a mis en place un plan d'attribution d'options sur ses propres actions en faveur du personnel dirigeant. Ces transactions ne donnent pas lieu à l'émission d'actions nouvelles et la Société rachète en bourse les actions nécessaires pour procéder à cette rémunération.

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts sur le résultat sont calculés selon les prescriptions fiscales en vigueur dans le pays de résidence des entités. Les avances payées au titre d'un exercice spécifique et les dettes d'impôts sur le résultat estimées pour le même exercice fiscal peuvent être compensées.

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporelle apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur pour laquelle cette dernière figure au bilan consolidé.

L'impôt différé est calculé par application du taux d'imposition ainsi que des dispositions légales qui ont été adoptées à la date de clôture.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- lorsque le passif d'impôts différés résulte de la reconnaissance initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lors de son occurrence, n'affecte ni le bénéfice ni la perte ; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Toutefois, pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et co-entreprises, et investissements dans des succursales, un actif d'impôt différé doit être comptabilisé dès lors qu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est

revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice comptable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

Les taux d'imposition à appliquer aux différences temporelles correspondent aux taux maximum des différentes catégories d'imposition sur les revenus :

- Luxembourg : 29,97% (taux à Leudelange) ;
- Belgique : 33,99%.

11. AVANTAGES DU PERSONNEL

11.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe gère deux types d'engagements de pensions complémentaires signés en faveur du personnel, ainsi qu'un engagement en faveur de certains agents.

- Régime de pension complémentaire
Au 1^{er} janvier 2003 un plan de pension complémentaire à cotisations définies est entré en vigueur en faveur des employés. Les cotisations patronales de pension complémentaire de retraite du Groupe servent à constituer un capital de pension complémentaire patronale de retraite, un capital de pension complémentaire patronale de retraite anticipée, ainsi que des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Les cotisations patronales de pension complémentaire de retraite, nettes de frais, sont versées annuellement au choix de l'employé dans un support d'épargne en unités de compte qui précise les différents fonds dans lesquels ces versements seront

investis et/ou dans un support d'épargne à taux garanti. En cas de décès de l'employé avant la retraite, les bénéficiaires toucheront en plus de l'épargne accumulée, un capital décès. Les éventuels enfants à charge toucheront une rente d'orphelin. En cas d'invalidité totale ou partielle avant la date de retraite, le règlement prévoit une prestation complémentaire patronale d'invalidité. Le Groupe n'a pas d'autres obligations en dehors du versement des cotisations patronales indiquées ci-dessus.

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure. De ce fait, une fois les cotisations versées, aucun passif et aucun engagement ne figurent dans les comptes des différentes entités. Toutefois, la société Foyer Vie S.A. intervient comme assureur des autres entités du Groupe ayant signé un plan de pension à cotisations définies avec leur personnel respectif. De ce fait, figurent dans les comptes consolidés du Groupe des engagements d'assurance Vie tant avec unités de compte (« UC ») que hors UC et constitués en couverture des actifs représentatifs des capitaux de retraite constitués individuellement par les employés.

- Ancien plan de pension

Le Groupe a des obligations liées à un ancien plan de pension à prestations définies. Ce plan est fermé depuis 2003 et ne concerne plus que les employés ayant pris leur retraite avant cette date. Les engagements sont provisionnés pour les pensions en cours et concernent des pensions de retraite, d'invalidité, de survie et d'orphelins.

- Indemnités de fin de carrière

Le Groupe a des obligations à long terme vis-à-vis de certains agents, lesquels ne sont pas des salariés. Des cotisations sont versées annuellement en fonction des commissions. En fin de carrière, l'agent reçoit un capital.

- Méthodes comptables

L'évaluation de la valeur actualisée des prestations

définies et des coûts de services rendus au cours de la période et, le cas échéant, des services passés est établie selon la méthode des unités de crédit projetées conformément aux dispositions de IAS 19. La valeur actuelle des engagements est déterminée par l'actualisation des flux futurs à un taux de marché fondé sur les obligations émises par des émetteurs de première catégorie.

Les écarts (gains ou pertes actuariels), nets d'impôts différés, constatés en fin de période sur les régimes en faveur des salariés sont enregistrés en fonds propres sous le poste « Réserves ».

11.2 Autres avantages à long terme et stock options

- Rémunérations variables de CapitalatWork

En 2009, la Société a acquis le groupe CapitalatWork dont l'une des filiales avait antérieurement attribué à certains collaborateurs des options sur des parts d'OPC exerçables en 2018. La juste valeur de ces engagements est la valeur de marché de ces options.

En 2010, certains collaborateurs ont pu souscrire à un « incentive plan » leur accordant une rémunération complémentaire dépendant des performances de CapitalatWork. Le plan s'apparente à un plan d'options exerçables, sous conditions, entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2016, et réglé en trésorerie. Cet engagement est évalué conformément aux caractéristiques de ce plan, en fonction des résultats réalisés et du montant des actifs sous gestion (AUM).

- Cadeaux liés à l'ancienneté

Des cadeaux sont offerts aux salariés des sociétés luxembourgeoises. Cet engagement est comptabilisé à sa valeur actuelle (cf. note 19).

- Paiement fondé sur des actions de Foyer S.A.

En 2009, la Société a mis en place un plan d'attribution d'options sur ses propres actions en faveur du personnel dirigeant.

Le coût des options est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste

valeur est estimée par un modèle de valorisation approprié tenant compte des programmes de rachat d'actions.

Le coût des options est comptabilisé dans les frais de personnel au moment de l'attribution, en contrepartie d'une augmentation équivalente des capitaux propres de la Société.

11.3 Avantages à court terme

Une provision est comptabilisée pour les droits à congés payés acquis par les salariés et reportés sur les périodes ultérieures (cf. note 19).

12. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

En plus des provisions techniques relatives aux assurances Vie et Non-Vie, le Groupe enregistre des provisions chaque fois que l'échéance d'une obligation ou le montant de la dépense future qu'impliquera leur règlement sont incertains. Ces provisions sont comptabilisées lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la « valeur temps » de l'argent est significatif.

13. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est organisé autour de trois secteurs opérationnels, déterminés par la Direction pour évaluer la performance, compte-tenu de la nature des produits ou services et des contraintes réglementaires.

Pour le Groupe il s'agit :

- de l'assurance Non-Vie ;
- de l'assurance Vie ;
- de la Gestion d'actifs.

Les revenus provenant des clients externes sont présentés avec les éléments suivants :

- pour l'assurance Vie et l'assurance Non-Vie, les primes acquises nettes de réassurance ;
- pour tous les secteurs, les produits d'exploitation nets incluant les commissions et les revenus financiers nets.

Les revenus financiers nets sont étroitement liés à l'activité des secteurs opérationnels et sont gérés au niveau de chacun d'eux. Parmi ces revenus financiers nets, les produits et les charges d'intérêt sont présentés distinctement, conformément à IFRS 8, bien qu'ils ne soient pas fournis à la Direction.

Certains frais généraux, tels que ceux relatifs à la gestion comptable, la gestion financière ou la gestion sur le plan juridique, sont pris en charge par les différents segments par le biais des entités faisant partie des segments. Ces frais sont identifiés et alloués aux entités du Groupe selon un système interne d'imputation de frais et selon un schéma comptable unique.

Les avantages tirés de l'intégration fiscale de certaines sociétés luxembourgeoises sont alloués au secteur de la Gestion d'actifs.

L'information géographique répartit les indicateurs suivants entre le Luxembourg, d'une part, et le reste de l'Europe, d'autre part :

- pour l'assurance Vie et l'assurance Non-Vie, les primes acquises brutes provenant des clients externes sont affectées sur la base de la situation géographique des clients ;
- les immobilisations corporelles sont affectées sur la base de leur localisation géographique.

Fournir une information plus détaillée nécessiterait un coût excessif.

14. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Sont considérés comme des produits des activités ordinaires les produits provenant des primes d'assurance en branches Vie et Non-Vie, des prestations de services et de l'utilisation d'actifs d'entités du Groupe productrices d'intérêts, de redevances et de dividendes.

- Les primes d'assurances sont prélevées soit pour des périodes non reconductibles convenues au cas par cas avec les clients, soit pour des durées déterminées et renouvelables par tacite reconduction.
- Les prestations de services impliquent généralement l'exécution par une entité du Groupe de tâches convenues contractuellement dans un délai convenu. Les services peuvent être rendus au cours d'une seule période comptable ou sur plusieurs périodes comptables.
- Les revenus en provenance de la gestion patrimoniale dans le cadre de contrats d'investissement sont des commissions de gestion du portefeuille de valeurs mobilières et des dépôts sous-jacents à ces contrats. Ces revenus sont fixés lors de la signature du contrat d'investissement et sont décomptés périodiquement. Les frais de gestion prélevés lors de la signature des contrats de financement couvrent tant les dépenses facturées par des tiers que la compensation des frais commerciaux encourus.
- L'utilisation par des tiers d'actifs appartenant à des entités du Groupe génère des produits des activités ordinaires sous forme :
 - d'intérêts – rémunération de l'utilisation de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie ou montants dus aux entités ;
 - de dividendes – distribution de bénéfices aux détenteurs d'instruments de capitaux propres à concurrence des droits qu'ils détiennent dans une catégorie de titres composant le capital.

15. CONTRATS DE LOCATION

Certaines immobilisations corporelles utilisées par le Groupe, tels les immeubles de bureaux, ont été prises en location. Les paiements au titre de ces contrats de location sont comptabilisés en compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Il s'agit de contrats de location simples sans transferts significatifs de risques et avantages au Groupe.

Note 4. Estimations comptables et mode décisionnel de l'application d'une règle comptable

Pour préparer les présents comptes annuels consolidés, la Direction du Groupe doit établir à la date de ces états des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et donner des informations sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les produits et charges présentés pendant la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement. Les effets des modifications d'estimations comptables sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle la modification est apportée si cette dernière ne concerne que la période en cours, ou sur la période au cours de laquelle la modification est apportée et les périodes suivantes si la modification porte à la fois sur la période en cours et les périodes ultérieures.

La mise en œuvre de ces jugements et estimations, pour lesquels une information est donnée dans l'annexe des comptes annuels consolidés, concerne notamment l'évaluation des provisions techniques d'assurance et les modalités pour déterminer les montants des éventuelles dépréciations pour perte de valeur.

1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Pour appliquer les nouvelles normes IFRS 10 et IFRS 11 relatives aux comptes consolidés, la Direction a du réexaminer le contrôle exercé ou non dans différentes entités, à compter du 1^{er} janvier 2013 (cf. note 2).

Les intérêts détenus dans certains fonds d'investissement, qui sont gérés par le Groupe agissant en tant que mandataire, sont insuffisants pour que le Groupe soit exposé significativement aux

rendements. La Direction a donc maintenu que le Groupe ne contrôle pas ces entités non consolidées.

Les intérêts détenus à hauteur de 50% dans Foyer Santé S.A. ont été portés à 75% en mai 2013. Les faits et circonstances ont montré que le Groupe contrôlait déjà de fait les activités pertinentes de cette entité et que les droits du partenaire étaient des droits protectifs.

Les intérêts détenus à hauteur de 50% dans Raiffeisen Vie S.A. restent qualifiés de coentreprise (« joint-venture ») mais ils doivent désormais être comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence.

Les intérêts détenus à hauteur de 50% dans Tradhold S.A. ont été qualifiés d'entreprise commune (« joint operation ») en raison des droits contractuels du Groupe sur les actifs apportés à ce partenariat, notamment en cas de dissolution, et de la finalité de ce partenariat.

2. ESTIMATION DE LA CHARGE DES SINISTRES

La charge effective des sinistres couverts par les contrats d'assurance constitue une estimation comptable critique (cf. note 23). Différents éléments d'incertitude doivent être pris en considération dans l'estimation des sinistres, en particulier en matière de sinistres en branche de responsabilité civile (« RC »), tant RC Générale que RC Auto, dont le règlement peut intervenir plusieurs années après leur survenance. En l'absence de jurisprudence constante et en raison des modifications de loi et, en général, des changements de l'environnement économique, une estimation précise de l'évolution de la charge finale est difficile. Ces estimations sont faites de façon prudente par la Direction et des gestionnaires expérimentés.

Les sommes estimées comme paiements futurs dans le cadre des dossiers individuels sont inscrites dans les provisions pour sinistres. Ces provisions, à l'exception des provisions pour rentes d'invalidité, ne sont pas escomptées.

Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de gestion futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur base de données historiques, des tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées dans les branches d'assurances individuelles (cf. note 16).

3. CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET ASSURANCE PENSION COMPLÉMENTAIRE

3.1 Estimation résultant de contrats d'assurance Vie et pension complémentaire à long terme

L'estimation des dettes résultant de contrats d'assurance Vie à long terme est effectuée par le Groupe. Cette estimation se fonde sur le nombre de décès pour toutes les années pendant lesquelles le Groupe est exposé aux risques. Elle résulte également des standards du secteur et des tables de mortalité ayant obtenu l'aval des instances de contrôle. Pour les contrats dont le risque consiste dans la survie de l'assuré, des ajustements raisonnables tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie sont réalisés.

La source d'incertitude majeure en matière de risque décès est l'évolution d'épidémies ou de pandémies telles que le SIDA ou la grippe aviaire notamment, ainsi que les changements de modes de vie en matière d'alimentation, de consommation d'alcool et de tabac. Par contre, les progrès réalisés en matière de soins médicaux et les améliorations des conditions sociales pourront avoir des effets positifs sur l'espérance de vie.

Les contrats épargne sans composante de risque d'assurance ne bénéficient pas d'une couverture de réassurance. Lorsque ces contrats prévoient un taux minimum garanti, les insuffisances éventuelles des rendements futurs sont provisionnées.

3.2 Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance Vie, comportant un risque significatif de mortalité, sont calculées conformément aux principes en vigueur approuvés par les autorités de surveillance, selon les principes prospectifs, sur la base d'hypothèses de taux de rendement, de mortalité/morbidité et des frais de gestion.

En cas de changement des tables de mortalité, une provision supplémentaire correspondant à l'écart entre les provisions calculées selon l'ancienne et la nouvelle table est constituée.

Lorsque les contrats prévoient un taux minimum garanti, les insuffisances éventuelles des rendements futurs sont provisionnées.

Les provisions mathématiques sur les contrats d'épargne sont déterminées à l'aide d'une approche rétrospective et correspondent au total des cotisations versées, majorées des rendements déterminés sur base des taux techniques. Sont également incluses dans les provisions mathématiques les provisions pour participations discrétionnaires allouées lorsque les contrats les prévoient (cf. note 16).

4. CONTRATS D'INVESTISSEMENT

Le Groupe souscrit un nombre important de contrats, liés à des supports qui sont valorisés à la juste valeur en contrepartie du résultat. Ces instruments de supports ne sont pas tous cotés dans un marché actif et leur valeur de réalisation est déterminée par le biais de différentes techniques de valorisation prévues en l'absence de marché actif.

Ces techniques sont validées avant leur utilisation et, le cas échéant, adaptées afin de garantir un résultat qui reflète une valeur de marché comparable à des actifs similaires.

Des changements dans les hypothèses de base de ces techniques, (i.e. volatilité, risque de crédit, etc.) peuvent avoir une incidence sur la juste valeur de réalisation estimée de ces instruments financiers. Toutefois, étant donné que pour ces contrats l'engagement du Groupe vis-à-vis des souscripteurs correspond à la juste valeur des instruments financiers correspondants, aucun risque financier ne se dégage réellement de cette forme de contrat pour le Groupe. Ces contrats font supporter aux souscripteurs les risques financiers, mais leur garantissent en contrepartie les bénéfices et revenus sur ces supports (cf. note 17).

5. ACTIONS DURABLEMENT DÉPRÉCIEES

A chaque date d'arrêté de comptes, le Groupe procède à une revue des titres à revenu variable disponibles à la vente et dont la juste valeur présente une moins-value latente. Le Groupe détermine s'il existe ou non des indications objectives de dépréciation durable pour l'actif pris individuellement ou pour les actifs d'un même secteur d'activité. Outre les critères définis dans les principes comptables (cf. note 3, § 7.5 et 7.7), le cas où une action est en situation de moins-value latente d'au moins 20,0% pendant une période continue de neuf mois ou plus précédant la date de clôture constitue pour le Groupe une indication objective de dépréciation durable (cf. note 13). La dépréciation, y compris les moins-values des exercices antérieurs, est comptabilisée dans le compte de résultat (cf. note 29).

Au 31 décembre 2014, la moins-value latente la plus importante sur une part de fonds ou une action non dépréciée était de 33,2%.

6. DÉPRÉCIATION D'UN GOODWILL

A chaque date d'arrêté de comptes, le Groupe procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition (goodwill). Celui constaté lors de l'acquisition de CapitalatWork repose principalement sur les actifs sous gestion (AUM) et sur des coefficients de valorisation de ceux-ci, en distinguant clientèle privée et clientèle institutionnelle (cf. note 10). Un changement « raisonnablement possible » d'une hypothèse clé ne modifierait pas le résultat du test.

Note 5. Gestion du capital et des risques

1. GESTION DES RISQUES

1.1 Environnement

Les assureurs et réassureurs européens se préparent à des changements réglementaires majeurs dans l'évaluation, mais aussi dans la communication de leurs risques. Le Groupe saisit cette opportunité pour affiner ses contrôles, ses procédures ainsi que ses méthodes d'évaluation des risques et des besoins en capital correspondant.

a) Assurances : « Solvabilité II »

La directive européenne 2009/138/CE sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice, baptisée « Solvabilité II », est construite sur 3 piliers : la quantification des risques (exigences en capital), les processus internes de gestion et de contrôle prudentiel (gestion des risques) et enfin la communication des risques (discipline de marché). Elle a été amendée par la directive européenne 2013/58/CE fixant son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Depuis plusieurs années, le Groupe se prépare aux modifications apportées par la directive Solvabilité II : il a ainsi participé aux différentes études « Quantitative Impact Studies » (QIS) et il a produit en 2014 les évaluations basées sur la future norme prudentielle dans les rapports actuariels du Commissariat aux Assurances (CAA).

b) Gestion patrimoniale

Au sein du secteur Gestion d'actifs, les filiales soumises à la surveillance du secteur financier ont déjà adopté un canevas de gestion des risques conforme à la réglementation locale (cf. section 3). Au Luxembourg, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) exige un reporting prudentiel social et consolidé au niveau du groupe CapitalatWork. Celui-ci se compose d'un ratio d'adéquation des fonds propres et du contrôle des grands risques.

Les ratios de fonds propres exigés des entreprises d'investissement du Groupe résultent de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2014, du règlement (UE) 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles et modifiant le règlement (UE) n°648/2012. Ce contrôle prudentiel est également renforcé par la directive 2013/36/EU (dite CRD IV) actuellement en cours de transposition. Ces textes transposent les règles internationales dites « Bâle III » préconisant, entre autres, une surveillance des risques de liquidité.

1.2 Gouvernance des risques

L'analyse et le contrôle des risques par le groupe Foyer S.A. sont articulés autour des acteurs suivants :

- le Conseil d'Administration de Foyer S.A. qui définit les objectifs stratégiques et alloue le capital ;
- la Direction qui définit des objectifs opérationnels et alloue le capital aux différentes entités/activités au regard du couple rendement-risque ;
- le *Chief Risk Officer* de Foyer S.A. qui met en œuvre le système de gestion des risques au sein du Groupe ; il est en charge de développer pour les activités d'assurance l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, ou « *Own Risk and Solvency Assessment* » (ORSA) ;
- les autres acteurs qui participent à la gestion de risques dans les activités d'assurance, principalement le *Chief Actuary*, qui supervise notamment le calcul des provisions techniques et la quantification des risques d'assurance, et le *Chief Investment Officer*, à qui est déléguée la gestion du risque financier ;
- la direction de CapitalatWork Foyer Group S.A. qui est responsable de l'analyse, du contrôle et de la gestion des risques dans ses activités de gestion patrimoniale et d'intermédiation financière et dans celles de ses filiales ; elle définit les acteurs de sa propre gouvernance des risques, notamment son *Chief Risk Officer* et son responsable des investissements, ainsi que ses responsables de la conformité et son audit interne.

La fonction de vérification de la conformité (ou « *compliance* ») veille au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives. Chaque société réglementée au sein du Groupe, que ce soit une société d'assurance ou une société du secteur financier, dispose d'un responsable de la conformité (« *Compliance Officer* »). La fonction de vérification de la conformité est coordonnée au niveau du Groupe par un « responsable *compliance* groupe ».

La Direction, les *Chief Risk Officers*, le *Chief Actuary*, les *Chief Investment Officers* et les *Compliance Officers* constituent, avec les personnes en charge des opérations, les 1^{ère} et 2^e lignes de défense dans la gestion des risques. L'Audit Interne du Groupe agit en tant que 3^e ligne de défense en procédant, pour les activités d'assurance, à une évaluation des activités des fonctions de 1^{ère} et 2^e lignes de défense selon un plan avalisé par le Conseil d'Administration.

1.3 Informations quantitatives et qualitatives

La note 6 détaille les risques auxquels le Groupe est soumis en raison des contrats d'assurance ou d'investissement souscrits et la façon dont le Groupe gère ces risques.

2. GESTION DU CAPITAL

2.1 Définition du capital géré

Le Groupe considère comme éléments de capital géré la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés, dont sont déduits :

- le dividende proposé aux actionnaires l'année suivante (cf. note 8),
- la valeur nette comptable des actifs incorporels (cf. note 10).

A l'exception de la filiale Foyer Santé S.A., le Groupe n'émet pas de dette subordonnée et couvre ses risques financiers sans réaliser de comptabilité de couverture.

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
Capital géré	721 926,6	685 678,9
Emprunt subordonné	450,0	450,0

La dette subordonnée et les montants restant à verser dans le capital de certaines filiales sont présentés dans la note 2 « Périmètre de consolidation ».

2.2 Processus de gestion

Le Conseil d'administration, son Comité d'audit, de *compliance* et de gestion des risques et la Direction surveillent périodiquement la capitalisation du Groupe. La solvabilité des filiales exerçant une activité d'assurance ou une activité financière réglementée fait l'objet d'un contrôle particulier, dans le souci d'offrir à nos clients la garantie d'une protection pérenne, de proposer à nos actionnaires un rendement régulier, et afin d'allouer au mieux les ressources aux développements stratégiques du Groupe.

Le niveau du capital est apprécié :

- au niveau de chaque société, dans le cadre réglementaire actuel, à une fréquence trimestrielle (voir ci-après la section 3) ;
- tant des sociétés que du Groupe Foyer, dans une approche interne qui converge progressivement vers les cadres réglementaires futurs.

2.3 Objectifs

En 2013 et en 2012, le Groupe satisfait à son objectif en dépassant les capitaux propres nécessaires requis par un modèle de risque conforme aux exigences de Solvabilité II (sur base des spécifications connues et non définitivement arrêtées à ce jour). Les paramètres nécessaires au calcul de cette solvabilité au 31 décembre 2014 ne sont pas encore connus.

3. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE CAPITAL

Au 31 décembre 2014, les filiales du Groupe et la co-entreprise qui se trouvent sous la surveillance des autorités compétentes du secteur de l'assurance et de la réassurance, d'une part, et du secteur financier (entreprises d'investissement et sociétés de gestion de fonds), d'autre part, respectent chacune les exigences de fonds propres requises par les lois et règlements respectifs qui leur sont applicables dans le cadre de leurs activités (voir la liste des sociétés à la note 2). Ces exigences ont également été respectées par les sociétés d'assurance et les sociétés d'investissement à chaque reporting trimestriel de l'exercice 2014.

Ces différentes exigences en matière de capital sont calculées par société sur la base de comptes qui ne sont pas élaborés selon les principes comptables IFRS. Les capitaux propres consolidés établis selon les normes IFRS et leur variation par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans le tableau de variation des capitaux propres.

3.1. Entreprises d'assurance et de réassurance

Les entreprises d'assurance et de réassurance luxembourgeoises doivent à tout moment disposer d'une marge de solvabilité suffisante pour couvrir l'exigence de marge de solvabilité relative à l'ensemble de leurs activités (réglementation luxembourgeoise « Solvabilité I » définie principalement par le règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances). La marge de solvabilité disponible comprend le capital social versé, les réserves légales ou libres ne correspondant pas aux engagements et le report de bénéfices ou de pertes, déduction faite des dividendes à verser et des actions propres. Cette marge est diminuée ou augmentée de tous les autres éléments visés par la réglementation, notamment de certaines plus-values non réalisées. Les exigences de fonds propres des compagnies d'assurance et

de réassurance dépendent généralement de la conception du produit, du volume des souscriptions et des engagements, notamment au regard des taux d'intérêt et des marchés financiers.

3.2. Entreprises d'investissement et de gestion

Les entreprises d'investissement luxembourgeoises et les sociétés de gestion d'OPC doivent à tout moment disposer de fonds propres suffisants pour couvrir leur exigence globale de fonds propres. Les fonds propres éligibles sont calculés conformément aux circulaires de la Commission de Surveillance du Secteur Financier qui définissent le ratio d'adéquation des fonds propres (principalement la circulaire CSSF 2007/290 émise en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier). Les exigences de fonds propres sont déterminées selon l'ensemble des risques associés aux activités des entreprises d'investissement, notamment :

- risque de crédit et risque de dilution associés aux activités hors portefeuille de négociation ;
- risques de règlement, de contrepartie, de position... liés au portefeuille de négociation ;
- risque de change ;
- risques de marché ;
- risques opérationnels (ressources techniques, ressources humaines, procédures etc.) ;
- risque de liquidité ;
- risque de non-conformité administrative, législative, légale ;
- risque stratégique.

Les entreprises d'investissement belges sont soumises au contrôle de la Financial Services and Markets Authority (FSMA). Les fonds propres de la filiale belge CapitalatWork S.A., agréée comme « société de bourse », doivent satisfaire au coefficient général de solvabilité calculé sur la base des fonds de tiers et aux autres exigences définies par la circulaire D4/EB/97/1 : ils doivent couvrir d'une part les fonds de tiers, certains actifs immobilisés et les frais généraux et, d'autre part, couvrir le risque de crédit et les risques de marché.

Note 6. Gestion des risques d'assurance et risques financiers

Le Groupe souscrit des contrats par lesquels un risque d'assurance ou un risque financier ou les deux sont transférés entre deux parties. La présente note énumère ces risques et illustre la façon dont le Groupe les gère.

1. LE RISQUE D'ASSURANCE

Le risque propre à chaque contrat d'assurance est la possibilité que l'évènement assuré se produise et l'incertitude sur le montant du règlement du sinistre que cet évènement entraîne.

Dans le cas d'un portefeuille d'assurance, le risque principal est que la charge de sinistre réelle s'avère être supérieure au montant des revenus de primes attendus. L'occurrence de l'évènement assuré étant par essence aléatoire, le tarif est basé sur des hypothèses de fréquence de sinistre et de coût moyen de sinistre. Si ces hypothèses sous-estiment la réalité du risque, le risque de perte est réel.

Néanmoins, la loi statistique montre que, pour les risques qui peuvent être mutualisés, plus le portefeuille est important, moindre sera la déviation par rapport aux statistiques de base. D'autre part, un portefeuille plus diversifié est moins exposé aux conséquences d'une déviation des résultats réels par rapport aux hypothèses de base. En effet, lorsque les produits couvrent des risques indépendants, l'aléa sur un produit est partiellement compensé par l'aléa sur les autres produits.

De par :

- la forte diversification des activités du Groupe, à la fois géographiquement et dans le type de produits proposés
- la forte pénétration dans ses marchés pour les risques mutualisables,

le Groupe Foyer a une excellente maîtrise du risque d'assurance.

1.1 Assurance Non-Vie

1.1.1 Généralités

Le Groupe commercialise des produits d'assurance Non-Vie principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg mais également en Belgique, en libre prestation de services. Cette activité expose le Groupe à trois types de risques d'assurance. Les deux premiers types de risques concernent l'activité en cours et future qui supporte à la fois le risque de tarification et le risque de sinistralité extrême. Le troisième type de risque concerne l'activité passée qui supporte un risque de provisionnement.

1.1.2 Le risque de tarification

1.1.2.1 La définition du risque de tarification

Pour chaque contrat d'assurance, en contrepartie du paiement d'une prime par le client, le Groupe s'engage à indemniser celui-ci dans l'hypothèse où l'évènement assuré survient. Autrement dit, au niveau d'un produit d'assurance ou d'une branche d'assurance, le risque de tarification est le risque pour lequel la somme des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, serait insuffisante pour payer l'ensemble des sinistres de l'année.

1.1.2.2 La gestion du risque de tarification

Pour gérer ce risque, le Groupe dispose de plusieurs moyens.

a) Des moyens techniques

En tant qu'acteur majeur sur le marché national, le Groupe dispose d'une base de données statistiques importante qui lui permet de réduire le risque de volatilité dans les calculs de probabilité de survenance des sinistres, ainsi que dans le calcul des coûts moyens attendus.

Cette base statistique est exploitée par les actuaires du Groupe pour calculer les tarifs.

Dans la phase de conception du produit, le Groupe fait des tests à partir d'hypothèses techniques, commerciales et de gestion afin de tester la sensibilité du niveau de profitabilité attendu. Chaque année, à partir de tableaux de bord ou d'analyses complémentaires, le Groupe ajuste ces hypothèses et adapte les tarifs si nécessaire.

b) Un cadre légal

La majorité des contrats est souscrite pour une durée d'un an et reconductible tacitement. Grâce aux outils de pilotage décrits au point a), si le Groupe constate une insuffisance tarifaire, il peut agir et modifier les tarifs non seulement pour les nouveaux contrats, mais également pour le portefeuille, moyennant un préavis de trente jours avant l'échéance du contrat.

c) Un recours possible à l'expertise externe

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels...), le Groupe bénéficie de l'expertise mondiale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

1.1.3 Le risque de sinistralité extrême

1.1.3.1 La définition du risque de sinistralité extrême

Lorsque les actuaires calculent le tarif d'une garantie d'un produit, ils enlèvent de leur base statistique les sinistres extrêmes. Par sinistre extrême, on entend tout événement dont la probabilité de survenance est faible (inférieure à 0,5 % par exemple), mais dont le coût est important par rapport au volume de prime annuel de la branche d'assurance. En contrepartie de l'exclusion de cette sinistralité dite « extrême », il sera rajouté à la prime calculée le coût de financement de ce risque. Ce coût est généralement celui d'un programme de réassurance qui couvre ce type de sinistralité. Les caractéristiques principales du programme de réassurance du Groupe sont décrites dans le paragraphe suivant.

À titre d'exemple, le Groupe considère à ce jour les sinistres suivants comme « extrêmes » :

- Une tempête ou une grêle dépassant un coût de € 3,0 millions ;
- Un sinistre responsabilité civile dépassant un coût de € 2,5 millions ;
- Un sinistre incendie ou explosion dépassant € 2,0 millions.

1.1.3.2 La gestion du risque de sinistralité extrême

Chaque année, pour se protéger contre ce risque de sinistralité extrême, le Groupe souscrit un programme de réassurance composé de différents contrats et de différents réassureurs. Le coût global de ce programme de réassurance est intégré dans le tarif des contrats d'assurance.

Les principaux contrats de réassurance sont les suivants :

Contrats de réassurance	Type de réassurance
Responsabilité Civile Auto	Excédent de sinistre
Responsabilité Civile Générale	Excédent de sinistre
Incendie	Excédent de sinistre
Catastrophes naturelles	Excédent de sinistre

1.1.3.3 Cas particulier du risque de concentration

Les risques de sinistralité extrême peuvent être décomposés entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul tiers et, d'autre part, les sinistres de faible et moyenne intensité mais touchant un nombre important de contrats ou de tiers. C'est ce deuxième type de risque de sinistralité extrême qui est qualifié de risque de concentration. Compte tenu de la structure du portefeuille et des engagements contractuels à l'égard des assurés, le risque de concentration concerne surtout les branches d'assurance de dommages aux biens. Les branches de responsabilité civile sont également concernées mais la probabilité est très faible. La branche accident est elle aussi théoriquement concernée, mais la probabilité est également très faible et, de plus, le coût resterait raisonnable du fait des capitaux assurés limités. Pour gérer le risque

de concentration, la réassurance joue un rôle primordial.

a) Les branches de responsabilité civile

Le risque de concentration porte tant sur la responsabilité civile auto (tunnel, carambolage), que non auto (produits défectueux). Pour se prémunir contre ces différents risques de responsabilité civile, le Groupe dispose d'un traité de réassurance non proportionnel par évènement dont la couverture est illimitée pour la branche automobile.

Afin de mesurer l'impact d'éventuels sinistres liés à ce risque de concentration et l'efficacité du programme de réassurance correspondant, le tableau ci-dessous montre la charge sinistre annuelle totale par année d'assurance.

Charge de sinistres (en € millions) (paiements + provisions au 31.12.2014)	Année de survenance		
	2014	2013	2012
Avant réassurance	56,9	75,8	60,9
Après réassurance	56,7	72,7	57,3

Sur la période analysée, le Groupe n'a pas supporté de sinistre majeur résultant d'un risque de concentration. Les « pointes » de sinistralité concernent uniquement des sinistres avec un seul tiers.

b) Les branches de dommages aux biens

Compte tenu de l'importance de la part de marché du Groupe sur la branche automobile, et des évolutions climatiques constatées ces dernières années, le risque de grêle sur un parking aérien constitue un risque majeur de concentration. Les autres risques (explosion d'un site industriel, crash aérien, incendie dans un parking souterrain) constituent également des risques non négligeables. Pour se prémunir contre ces différents risques de concentration, le Groupe dispose de deux traités de réassurance non proportionnels par événement. Le

premier traité couvre le risque Tempête et Grêle avec une couverture correspondant au sinistre maximum possible une fois tous les deux cent cinquante ans. Le second traité couvre le risque Incendie et Explosion avec une couverture adaptée au profil et à la taille de son portefeuille. En complément, afin de limiter les engagements les plus importants pouvant excéder les limites du traité de réassurance, le Groupe peut avoir recours à des opérations de réassurance facultatives pour un risque donné.

Afin de mesurer l'impact d'éventuels sinistres liés à ce risque de concentration et l'efficacité du programme de réassurance correspondant, le tableau ci-dessous montre la charge sinistre annuelle totale par année d'assurance.

Charge de sinistres (en € millions) (paiements + provisions au 31.12.2014)	Année de survenance		
	2014	2013	2012
Avant réassurance	107,8	85,5	82,9
Après réassurance	104,7	84,1	80,9

c) La branche accident

Le risque de concentration porte sur les accidents de type catastrophique (crash aérien, terrorisme, accident de bus ou de train, incendie ou explosion d'une société assurée dans le cadre d'un contrat Groupe). Compte tenu du très faible capital risque généralement exposé sur cette branche (portefeuille de taille réduite, faibles capitaux assurés), le Groupe

n'a pas jugé opportun de réassurer ce risque, sauf cas particuliers.

Afin de mesurer l'impact d'éventuels sinistres liés à ce risque de concentration, le tableau ci-dessous montre la charge sinistre annuelle totale par année d'assurance.

Charge de sinistres (en € millions) (paiements + provisions au 31.12.2014)	Année de survenance		
	2014	2013	2012
Avant réassurance	3,2	1,9	1,1
Après réassurance	3,2	1,9	1,1

Sur la période analysée, le Groupe n'a pas supporté de sinistre majeur résultant d'un risque de concentration.

1.1.3.4 Analyse de sensibilité

Comme évoqué dans les paragraphes précédents, le résultat annuel est fortement sensible au risque de

sinistralité extrême. L'analyse de sensibilité consiste à simuler l'impact de sinistres extrêmes à travers différents «stress tests».

Définition des stress tests

1	Un sinistre « RC Automobile » dans un tunnel ou carambolage de € 50,0 millions
2	Cinq sinistres « RC Automobile » d'une valeur unitaire de € 1,5 millions
3	Un sinistre « Tempête » dont le cumul des dommages est de € 25,0 millions
4	Un sinistre « Incendie » de € 25,0 millions dans une usine
5	Un sinistre « Explosion » de € 50,0 millions dans une usine. De plus, l'explosion endommage aux alentours 50 habitations de notre portefeuille avec un coût moyen de € 250,0 milliers par habitation. Le sinistre total s'élève donc à € 62,5 millions

Impact sur le résultat avant impôts (en € milliers)	Stress test 1	Stress test 2	Stress test 3	Stress test 4	Stress test 5
Impact avant réassurance	- 50 000	- 7 500	-25 000	-25 000	-62 500
Coût cédé aux réassureurs	47 500	-	22 000	23 000	60 500
Impact après réassurance	- 2 500	- 7 500	- 3 000	- 2 000	- 2 000

Comme le montre le résultat des « stress tests », le scénario le plus catastrophique aurait un impact négatif maximal de € 7,5 millions (avant impôts) sur le résultat après réassurance, soit moins de 1,0% des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014. Cette analyse démontre ainsi l'efficacité

de notre programme de réassurance face à une sinistralité extrême potentielle. Cependant, elle ne tient pas compte d'un potentiel impact sur le coût de la réassurance en cas de réalisation de l'un ou l'autre des sinistres extrêmes.

1.1.4 Le risque de provisionnement

1.1.4.1 La définition du risque de provisionnement

Le risque de provisionnement résulte de

l'insuffisance éventuelle de la provision pour sinistres figurant au bilan. Cette provision est la somme des trois montants suivants :

- La provision pour indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés ;
- La provision correspondant à la somme de la provision pour sinistres survenus non déclarés (IBNR) et déclarés mais insuffisamment provisionnés (IBNER) ;
- La provision pour frais internes de gestion de sinistres en cas de cessation d'activité.

1.1.4.2 La gestion du risque de provisionnement

a) La provision des indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés

Elle correspond à la somme des provisions estimées dossier par dossier par les gestionnaires sinistres en fonction de leur expertise et des informations dont ils disposent au moment de l'estimation.

- Concernant plus particulièrement les branches de dommages aux biens

La provision des indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés au titre des branches d'assurance de dommages aux biens présente un risque d'insuffisance très faible. En effet, l'estimation se base soit sur la somme assurée du bien sinistré,

soit encore sur un devis de réparation établi par l'expert ou le réparateur lui-même. D'autre part, le délai de règlement est très rapide et tout risque « inflationniste » au sens large est donc ainsi exclu.

- Concernant plus particulièrement les branches de responsabilité civile

La provision des indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés au titre des branches d'assurance de responsabilité civile présente un risque d'insuffisance nettement plus important que celle des branches de dommages aux biens, et plus particulièrement dans le cas de dossiers corporels en assurance automobile. En effet, dans ce type de dossiers, il s'agit d'évaluer de multiples postes de dommages en fonction d'expertises médicales susceptibles d'évoluer dans le temps (perte économique, dommages esthétiques, préjudice moral, coûts actuels et futurs du traitement médical,...). D'autre part, le délai de règlement peut s'étaler sur de nombreuses années et l'estimation doit notamment tenir compte des intérêts légaux. Enfin, afin de disposer d'une estimation toujours actualisée, les dossiers sinistres non encore clôturés font l'objet d'une actualisation périodique.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution globalement favorable de la charge sinistre d'année en année, ce qui témoigne de la suffisance des méthodes de provisionnement dossier par dossier.

Avant réassurance :

	Année de développement	Année de développement					
		0	1	2	3	4	5
Année de survenance	2009	120 621,1	123 072,5	123 263,9	120 689,8	119 756,8	119 788,8
	2010	134 115,6	133 302,6	127 964,0	123 720,7	122 342,8	
	2011	145 315,9	140 041,5	132 473,5	129 528,3		
	2012	144 281,1	147 840,2	141 639,4			
	2013	155 522,4	158 607,5				
	2014	163 461,1					

Après réassurance (vision Groupe hors réassurance intra Groupe) :

(€ milliers)		Année de développement					
		0	1	2	3	4	5
Année de survenance	2009	117 674,7	119 829,5	120 034,4	117 908,4	116 962,5	116 961,4
	2010	129 638,9	129 033,7	123 766,7	122 553,9	121 255,1	
	2011	139 882,5	134 988,5	127 492,9	124 688,9		
	2012	142 840,0	143 493,1	136 400,8			
	2013	153 131,5	155 379,5				
	2014	160 056,9					

Dans le but de communiquer une vue aussi objective que possible de l'évolution de la charge de sinistres par exercice de survenance telle qu'exposée dans les tableaux ci-dessus, il a été nécessaire d'enlever l'ensemble des sinistres déclarés dans le cadre de contrats d'assurance captifs pour lesquels les entités agissent comme fronteur pour compte de compagnies de réassurance captives (solde des provisions net de paiements au 31 décembre 2014 : € 18 375,9 milliers). De plus, la charge de sinistres de l'exercice 2014 ne renseigne pas les événements pour lesquels le Groupe ne porte pas la responsabilité de la gestion mais dans lesquels le Groupe participe en vertu de conventions nationales tels les sinistres gérés pour compte du Bureau luxembourgeois et du Fonds commun de garantie automobile (provision brute de réassurance et nette de paiements au 31 décembre 2014 : € 1 523,2 milliers). Enfin, afin de tenir compte de l'incidence qu'un sinistre extrême peut avoir sur le développement de la charge sinistre d'une année de survenance en particulier, les sinistres dont la charge dépasse le seuil de € 1,5 million sur un seul contrat ont été écartés à ce seuil (provision brute de réassurance et nette de paiements au 31 décembre 2014 : € 21 088,1 milliers). La charge de sinistres brute de réassurance des exercices de survenances antérieurs à 2009 se monte, nette de paiements, à € 119 256,0 milliers et les paiements des exercices de survenance 2009 à 2014 à € 627 342,2 milliers. Compte tenu de tous ces éléments, la provision pour sinistres brute s'élève au 31 décembre 2014 à € 470 986,6 milliers.

b) La provision pour sinistres non déclarés ou insuffisamment provisionnés (IBNR et IBNER)

- La provision liée aux sinistres survenus mais non déclarés

Elle est calculée selon une méthode probabiliste variable par branche dont les paramètres sont estimés à partir des données historiques. Toutefois, afin de tenir compte de l'effet de diversification inter branches, la provision est évaluée par simulation globale avec un objectif de niveau de confiance minimal de 95%. Enfin, il peut se rajouter, certaines années, une provision exceptionnelle sur une police ou un groupe de polices, du fait de l'existence d'un risque spécifique de déclaration tardive.

- La provision éventuelle pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés

La première étape consiste à estimer, pour chaque branche d'assurance, le coût final de la charge sinistre de chaque année d'assurance en fonction de l'observation du passé. L'application de la méthode actuarielle traditionnelle, dite de « chain ladder », permet d'obtenir ainsi une estimation pour chaque branche d'assurance. Dans une deuxième étape, le Groupe tient compte de la volatilité de l'estimation obtenue en calculant une nouvelle estimation assurant un niveau de confiance de 95%. Le Groupe regarde ensuite comment se positionne la provision bilantaire décrite au 1.1.4.2 par rapport à cette estimation au seuil de confiance de 95%. Dans l'hypothèse où elle serait inférieure, le Groupe fixerait alors une provision

complémentaire au titre des sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés. Enfin, de la même manière que pour les IBNR, il peut se rajouter, certaines années, une provision exceptionnelle pour tenir compte d'une évolution future différente de celle du passé. Cela peut être notamment le cas pour appréhender un risque de sur-inflation médical et/ou jurisprudentiel, ou encore un niveau de taux d'intérêt long terme extrêmement bas.

c) La provision pour frais de gestion interne des sinistres

Cette provision est calculée à partir d'un modèle ayant pour paramètres principaux :

- Les volumes annuels estimés sur la période de « run off » du portefeuille des sinistres ;
- Les coûts variables (salaires et frais annexes) ;
- Les coûts fixes (maintenance informatique, loyers) ;
- Une hypothèse d'inflation future des coûts.

1.2 Assurance Vie

1.2.1 Généralités

On distingue en assurance Vie essentiellement les contrats destinés à couvrir uniquement les risques décès et invalidité, comme par exemple les contrats d'assurance « temporaire solde restant dû », les contrats d'épargne ou les contrats combinant les volets de risques et d'épargne.

a) Fréquence et risque de cumul

Pour les contrats assurant les risques décès et invalidité, le facteur le plus important pouvant avoir une incidence sur la fréquence sont des événements de catastrophes ou encore des modifications importantes dans l'hygiène de vie comme la consommation de tabac, d'alcool, l'alimentation et l'exercice physique. Pour les contrats où le risque assuré est la survie, le facteur le plus important est le progrès des sciences médicales et sociales ayant une influence positive sur l'espérance de vie. En ce qui concerne les tendances long terme de mortalité et de longévité, une révision régulière des hypothèses qui sont à la base de notre tarification est effectuée.

b) Concentration des risques

La politique de réassurance qui couvre les risques de catastrophes couvre aussi tout risque de concentration. De fait, tout sinistre catastrophe touchant au moins cinq personnes est couvert par ce traité.

c) Sources d'incertitudes dans l'estimation des paiements à échéance finale et des primes futures à encaisser

Les sources d'incertitude sont des éléments aléatoires qui influencent les estimations, tels les changements à long terme de la longévité et les changements comportementaux des assurés. Le Groupe utilise des tables de mortalité qui sont reconnues comme adéquates localement. Un contrôle systématique est fait afin de vérifier le comportement du portefeuille et des statistiques de mortalité générale. Si des déviations importantes devaient être détectées par l'enquête, les ajustements nécessaires seraient faits dans les provisions mathématiques afférentes à ces contrats et dans les tarifs des produits concernés.

1.2.2 Assurance Vie à long et à court terme, hypothèses, modification d'hypothèses et sensibilité

Les contrats d'assurance Vie à rendement garanti et bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire font l'objet d'une estimation lors de la souscription du contrat en tenant compte des probabilités de décès, annulations, des taux d'intérêts et frais généraux. Sur base de ces hypothèses, le Groupe calcule l'engagement d'assurance pour toute la durée de vie du contrat. Ensuite, de nouvelles estimations sont faites régulièrement afin de déterminer si les estimations initiales restent suffisantes. En cas d'insuffisance de l'estimation courante, des provisions additionnelles sont constituées.

En ce qui concerne les contrats bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire, le Groupe n'est pas en mesure d'estimer de façon précise la juste valeur de cette clause dans ces contrats. En effet, bien que cette clause donne droit à un complément de rémunération, le taux d'intérêt auquel cette

participation discrétionnaire sera calculée, reste du ressort des Conseils d'administration des entités sur recommandation des actuaires.

La décision quant au montant de la participation discrétionnaire à attribuer aux contrats est fonction de la performance réalisée par les actifs investis. Les taux à attribuer aux contrats sont déclinés à partir de ce montant.

1.2.3 Les hypothèses de sensibilité

Sur base régulière et au moins annuelle, les portefeuilles Vie sont soumis à des « stress tests ». Ces « stress tests » montrent l'excédent – l'éventuelle insuffisance – de couverture des engagements du Groupe. Les tests, tant pour les contrats d'assurance à court terme que les contrats d'assurance à long terme, portent sur l'impact d'une variation des taux obligataires de référence en cas de hausse et de baisse de 25,0%.

En date du 31 décembre 2014, par rapport à l'excédent des actifs de couverture des provisions techniques calculé selon les dispositions réglementaires en vigueur, le taux de couverture évolue de manière suivante :

- au taux de référence de 0,54% (2013 : 1,93%), l'excédent diminue de 185,2% (2013 : augmente de 31%) ;
- au taux de 0,67% (2013 : 2,41%), soit une hausse de 25%, l'excédent diminue de 165,1% (2013 : augmente de 329%) ;
- au taux de 0,40% (2013 : 1,45%), soit une baisse de 25%, l'excédent diminue de 208,4% (2013 : diminue de 267%).

Le Groupe contrôle, sur base d'un modèle économique, les insuffisances éventuelles des rendements futurs par rapport aux engagements contractuels.

Vu la conjoncture des taux bas, l'insuffisance s'établit dans un scénario de rendement récurrent du portefeuille de 1,2% à 1,3%. Elle peut être estimée à un maximum de 130% (2013 : 206%) de l'excédent de

couverture, soit une fluctuation maximale actuelle de € 12,8 millions avec une incidence directe sur les capitaux propres du Groupe à concurrence de € 8,9 millions nets d'impôts.

Cette insuffisance est couverte à concurrence de 15,0 millions par des provisions additionnelles à fin 2014.

1.2.4 Contrats d'assurance Vie à court terme

Le Groupe souscrit des contrats à court terme en Vie Individuelle dans le cadre des contrats financement décès. Ces contrats servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens de consommation.

En assurance de groupe, ces contrats court terme sont souscrits par des sociétés dans le cadre de fonds de pensions complémentaires au bénéfice des employés de ces sociétés. Dans la plupart des cas, ces contrats, à côté du volet de constitution d'une épargne, couvrent les risques décès et invalidité. Le risque Vie n'est pas exposé à d'autres aléas que ceux déjà cités ci-dessus en matière de catastrophes ou d'hygiène de vie.

1.2.5 Contrats d'assurance Vie à long terme vendus en libre prestation de services

Outre les contrats cités ci-dessus, le Groupe souscrit des contrats Vie en libre prestation de service au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg. Ces contrats sont soit classés comme contrats d'investissement, soit comme contrats d'assurance selon l'existence ou non de risque d'assurance significatif selon IFRS 4.

Dans la majeure partie des cas, le souscripteur verse une prime unique qui sert dès lors comme épargne à investir en fonction d'une politique d'investissement préalablement déterminée. Il s'en suit que pour cette forme de contrat, le risque financier est supporté par le souscripteur, sauf bien sûr pour la partie du risque d'assurance couvert par le contrat.

2. LE RISQUE FINANCIER

Le Groupe supporte un risque financier à travers ses actifs financiers, les créances de réassurance et ses passifs d'assurance. En assurance Vie, il existe le risque que les revenus en provenance des actifs financiers ne soient pas suffisants pour faire face aux engagements en matière d'assurance épargne résultant des contrats d'assurance souscrits. La marge financière est exposée au risque de variations combinées du taux de rémunération des provisions techniques et du taux technique en branche Vie et du taux d'intérêt légal à appliquer aux provisions sinistres en branches Non-Vie.

Compte tenu du profil caractérisant les passifs assurantiels et le profil des flux de trésorerie, le Groupe effectue une gestion des actifs financiers recherchant une rentabilité équilibrée face aux risques encourus. Elle tient compte du cadre légal imposant pour l'investissement des provisions techniques des limites autant par nature des actifs que par émetteur de façon à éviter les risques de concentration. La réglementation luxembourgeoise impose ainsi une diversification et une dispersion adéquate des actifs représentatifs des provisions techniques. A titre d'illustration, la limite par émetteur s'élève à 5% des provisions techniques pour les obligations et actions européennes cotées qui répondent aux critères du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 modifié notamment par le règlement grand-ducal du 10 janvier 2003.

La gestion des actifs s'effectue, au-delà de la prise en compte des limites légales, en surveillant la pondération des émetteurs au sein du portefeuille et en appliquant une diversification poussée des investissements. Il n'est pas en général appliqué de couverture de risque (« hedging ») par des instruments dérivés. Les ajustements de portefeuille jugés nécessaires sont effectués directement sur les actifs gérés.

Les facteurs de risque les plus importants sont le risque de taux, le risque de marché, le risque de crédit, le risque de change et le risque de concentration. Dans le cadre du risque de crédit, le Groupe a identifié ce risque dans le cadre de la gestion des clients, des intermédiaires et des réassureurs. Tandis que les deux premiers sont gérés par le service contentieux, le risque de crédit de réassurance est géré par le Comité de réassurance.

Les autres risques résultent de positions ouvertes en taux d'intérêt, taux de change, actions et SICAV qui sont exposés aux mouvements des marchés. Compte tenu de la structure des portefeuilles de valeurs mobilières, le risque le plus important est le risque de taux. Le risque de taux est particulièrement important pour les contrats à long terme puisque la probabilité de voir d'importantes variations dans les taux d'intérêt à moyen et long termes est grande. Ainsi, la baisse des rendements d'actifs due à une baisse durable des taux obligataires peut réduire la marge financière si le rendement des actifs investis n'est pas suffisant pour faire face aux taux techniques et taux de participation aux bénéficiaires cumulés. Cependant, la hausse des taux obligataires réduit la valeur des portefeuilles d'obligations et peut engendrer d'importantes corrections de valeur.

Le risque de marché s'applique à la perte des actifs investis en actions. Une baisse durable des marchés des actions et du marché immobilier peut non seulement entraîner des corrections de valeur, voire des dépréciations, mais aussi réduire les plus-values latentes et les surplus disponibles.

Le risque de change est marginal, les actifs et passifs du Groupe étant essentiellement libellés en euros et les expositions nettes en devises hors euro strictement limitées.

2.1 Risque de crédit

Le Groupe, dans le cadre de son activité, est exposé à certains risques de crédit. Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait le Groupe à subir une perte financière.

Compte tenu de l'activité du Groupe, les principaux risques de crédit se situent au niveau :

- des emprunts obligataires détenus en portefeuille et des intérêts courus non échus sur ces portefeuilles obligataires ;
- des placements bancaires ;
- des parts des réassureurs dans les provisions techniques et dans les sinistres à régler ;
- des sommes dues par les souscripteurs et intermédiaires de contrats d'assurance.

2.1.1 Politique de limitation du risque de crédit

Afin de limiter son exposition au risque de crédit sur les portefeuilles obligataires, le Groupe suit de façon régulière l'évolution de la notation des divers débiteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de son portefeuille et pour évaluer si la rémunération de l'actif est en adéquation avec le risque de crédit. Il est appliqué une politique de diversification envers les émetteurs fondée sur des critères réglementaires et des considérations de gestion propres par catégorie de rating.

Les risques par rapport aux banques auprès desquelles sont effectuées des placements monétaires sont plafonnés par la définition des limites maximales autorisées par le Conseil d'administration. Ces limites font l'objet d'une revue périodique, au moins annuelle, dans le cadre d'une vérification de leur rating ou, en l'absence de celui-ci, sur base d'une analyse bilantaire de la contrepartie concernée. Ces limites varient entre € 2 000,0 milliers et € 100 000,0 milliers pour les banques justifiant des meilleurs ratings.

Les risques par rapport aux réassureurs sont gérés par le Comité de réassurance. Dans le cadre de ses travaux de transfert des risques du Groupe vers les réassureurs, le Comité de réassurance intègre le risque de défaillance du réassureur en appliquant une diversification sur des réassureurs dont l'indice de sécurité est jugé solide. Le Comité de réassurance se réunit périodiquement et analyse au moins annuellement cet indice de sécurité.

Dans le cadre des affaires captives, le risque de crédit des réassureurs est géré en analysant la situation financière du réassureur et de ses actionnaires par rapport aux risques qu'ils souscrivent.

Les risques clients et intermédiaires font l'objet de suivis constants matérialisés par des lettres de rappels et, le cas échéant, par la résiliation du contrat qui permet au Groupe de sortir du risque. Le Groupe octroie des prêts à des preneurs d'assurance sous forme d'avances sur polices, ces prêts sont couverts par l'épargne sous-jacente aux contrats d'assurance Vie. Le Groupe octroie également des prêts aux agents d'assurance, ces prêts sont garantis par une indemnité compensatrice liée au portefeuille de l'agent.

2.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

31.12.2014 € milliers	Autres	Unités de compte	Total
Titres à revenu variable :			
- Disponibles à la vente	542 974,5	-	542 974,5
- A la juste valeur par le résultat	28,5	-	28,5
Titres à revenu fixe :			
- Disponibles à la vente	1 589 488,5	-	1 589 488,5
- A la juste valeur par le résultat	7 492,4	-	7 492,4
- Détenus jusqu'à l'échéance	22 651,9	-	22 651,9
Placements relatifs à des contrats en unités de compte	-	3 547 174,0	3 547 174,0
Créances d'assurance et autres créances	88 279,0	-	88 279,0
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	93 857,4	-	93 857,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	329 743,2	-	329 743,2
Total de l'exposition au risque de crédit	2 674 515,4	3 547 174,0	6 221 689,4

31.12.2013 € milliers	Autres	Unités de compte	Total
Titres à revenu variable :			
- Disponibles à la vente	451 182,8	-	451 182,8
- A la juste valeur par le résultat	58,6	-	58,6
Titres à revenu fixe :			
- Disponibles à la vente	1 427 920,5	-	1 427 920,5
- A la juste valeur par le résultat	12 497,8	-	12 497,8
- Détenus jusqu'à l'échéance	21 530,6	-	21 530,6
Placements relatifs à des contrats en unités de compte	-	3 241 507,5	3 241 507,5
Créances d'assurance et autres créances	84 799,1	-	84 799,1
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	147 607,8	-	147 607,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	275 912,6	-	275 912,6
Total de l'exposition au risque de crédit	2 421 509,8	3 241 507,5	5 663 017,3

2.1.3 Evaluation du risque de crédit suivant le rating externe des contreparties

a) Portefeuille obligataire

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par rating des obligations détenues par le Groupe (Standard and Poors ratings ou équivalents).

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
AAA à AA-	145 720,9	170 916,0
A+ à BBB-	1 117 427,7	985 326,1
Inférieur à BBB-	244 958,1	171 521,2
Sans rating	111 526,1	134 185,6
Total	1 619 632,8	1 461 948,9

L'exposition au risque de crédit se présente comme suit :

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
Dettes publiques ou garanties ou établissements publics		
- dont zone Euro - GIIPS	199 977,0	108 548,4
- dont zone Euro - autres pays	111 573,7	59 861,0
- dont autres pays de l'EEE	36 421,4	35 275,0
- dont autres pays de l'OCDE	18 991,7	11 741,8
- dont reste du monde	16 991,6	2 516,2
Organismes supranationaux	40 973,5	33 266,7
Obligations couvertes	91 874,5	92 758,2
Corporates, secteur financier	481 634,1	329 628,7
Corporates, secteur non financier	621 195,3	788 352,9
Total	1 619 632,8	1 461 948,9

Au 31 décembre 2014, la répartition des échéances obligataires se présente comme suit :

€ milliers	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans
Dettes publiques ou garanties ou établissements publics	-	52 893,8	172 079,4	158 982,2
Organismes supranationaux	-	2 241,2	31 094,6	7 637,7
Obligations couvertes	6 429,4	37 571,7	47 873,4	-
Corporates, secteur financier	16 146,3	124 632,2	178 970,2	161 885,4
Corporates, secteur non financier	7 064,4	227 358,3	290 824,7	95 947,9
Total	29 640,1	444 697,2	720 842,3	424 453,2

b) Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance

La part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance s'élève à € 93 857,4 milliers (2013 : € 147 607,8 milliers). Les affaires « non captives » représentent € 80 515,9 milliers (2013 : € 65 303,1 milliers) et la provision pour sinistres

déclarés tardivement (IBNR) représente € 10 800,0 milliers (2013 : € 4 600,0 milliers). Au 31 décembre 2014, plus de 54,0% (2013 : 54,9%) des réserves cédées dans le cadre d'affaires non captives et hors IBNR, le sont envers des réassureurs dont le rating S&P est au moins égal à AA et 21,6% (2013 : 16,8%) dont le rating est au moins égal à A.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
AAA à AA-	145 025,5	138 745,3
A+ à BBB-	133 245,4	111 343,1
Inférieur à BBB-	20 983,9	-
A (interne)	22 760,3	15 947,2
Sans rating	7 728,1	9 877,0
Total	329 743,2	275 912,6

Avec le même objectif de prudence que pour la gestion obligataire du Groupe, la trésorerie du Groupe est placée principalement auprès de banques de grande qualité disposant de ratings élevés. Dans le cas d'absence de rating, une analyse complète est effectuée afin d'attribuer une note interne et ainsi juger si cette contrepartie est suffisamment solide.

2.1.4 Autres éléments d'information

Le Groupe ne dispose pas d'actifs financiers qui sont en souffrance à la date de clôture, sans avoir fait l'objet d'une perte de valeur.

Le Groupe a constaté des pertes de valeur pour € 427,4 milliers (2013 : € 427,4 milliers) sur les créances sur les preneurs d'assurance (cf. note 14).

Dans le cadre de son activité de réassurance, le Groupe a reçu des dépôts de la part de sociétés de réassurance. Les dépôts reçus sous forme de trésorerie ou équivalent s'élèvent à € 24 500,9 milliers (2013 : € 14 378,7 milliers). Le Groupe a également reçu des dépôts sous forme de titres (cf. note 34).

Le Groupe a comptabilisé des pertes de valeur sur des titres disponibles à la vente (cf. note 13), pour € 5 181,6

milliers sur des titres à revenu variable (2013 : € 4 216,3 milliers) et pour € 1 798,9 milliers sur des titres à revenu fixe (2013 : € 284,8 milliers).

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer, à leur échéance, les engagements liés à des instruments ou des passifs financiers.

2.2.1 Politique de limitation du risque de liquidité

La principale source de liquidité provient de l'encaissement de primes et des dépôts de la clientèle. Afin de limiter son exposition au risque de liquidité, tout en optimisant les rendements de ses actifs financiers, le Groupe utilise un outil de gestion des liquidités. Cet outil tient compte de la maturité des actifs financiers ainsi que des flux de trésorerie qui y sont liés.

Le risque de liquidité est également limité par une politique d'investissement orientée vers des placements en actifs financiers jugés très liquides.

Le risque de liquidité des passifs de contrats d'investissement et de passifs d'assurance relatifs à des contrats en unité de compte est supporté par les preneurs des contrats.

2.2.2 Profil de maturité des passifs et des actifs

Le tableau ci-dessous présente les échéances des passifs :

31.12.2014 € milliers	< 1 an	1 à 3 ans	> 3 ans	Unités de compte	Total
Dettes subordonnées	-	-	600,0	-	600,0
Autres provisions techniques	258 845,0	182 866,3	1 134 674,2	-	1 576 385,5
Provisions relatives à des contrats d'assurance en UC	-	-	-	497 486,9	497 486,9
Fonds de pension complémentaire	-	-	35 270,2	6 184,5	41 454,7
Provisions pour autres passifs et charges	2 684,7	-	503,4	-	3 188,1
Passifs des contrats d'investissement	-	-	-	3 043 502,6	3 043 502,6
Emprunts et dépôts des réassureurs	24 500,9	-	-	-	24 500,9
Dettes envers les établissements de crédit	98 295,4	290,3	315,8	-	98 901,5
Dettes d'assurance et autres passifs	65 899,5	-	-	-	65 899,5
Passifs d'impôt exigible	69 067,8	-	-	-	69 067,8
Total	519 293,3	183 156,6	1 171 363,6	3 547 174,0	5 420 987,5

31.12.2013 € milliers	< 1 an	1 à 3 ans	> 3 ans	Unités de compte	Total
Dettes subordonnées	-	-	600,0	-	600,0
Autres provisions techniques	271 334,2	178 303,8	992 625,5	-	1 442 263,5
Provisions relatives à des contrats d'assurance en UC	-	-	-	518 505,7	518 505,7
Fonds de pension complémentaire	-	-	30 009,7	5 398,1	35 407,8
Provisions pour autres passifs et charges	4 176,7	-	483,7	-	4 660,4
Passifs des contrats d'investissement	15,0	-	-	2 717 603,7	2 717 618,7
Emprunts et dépôts des réassureurs	14 378,8	-	-	-	14 378,8
Dettes envers les établissements de crédit	66 437,0	285,5	335,2	-	67 057,7
Dettes d'assurance et autres passifs	55 784,4	-	-	-	55 784,4
Passifs d'impôt exigible	76 763,3	-	-	-	76 763,3
Total	488 889,4	178 589,3	1 024 054,1	3 241 507,5	4 933 040,3

Le tableau ci-dessous présente les échéances des actifs :

31.12.2014 € milliers	Courant	Non-courant	Total
Titres à revenu variable :			
- Disponibles à la vente	-	542 974,5	542 974,5
- A la juste valeur par le résultat	28,5	-	28,5
Titres à revenu fixe :			
- Disponibles à la vente	-	1 589 488,5	1 589 488,5
- A la juste valeur par le résultat	7 492,4	-	7 492,4
- Détenus jusqu'à l'échéance	-	22 651,9	22 651,9
Placements relatifs à des contrats en unités de compte	-	3 547 174,0	3 547 174,0
Créances d'assurance et autres créances	73 008,6	15 270,4	88 279,0
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	23 267,1	70 590,3	93 857,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	329 743,2	-	329 743,2
Total	433 539,8	5 788 149,7	6 221 689,4

31.12.2013 € milliers	Courant	Non-courant	Total
Titres à revenu variable :			
- Disponibles à la vente	-	451 182,8	451 182,8
- A la juste valeur par le résultat	58,6	-	58,6
Titres à revenu fixe :			
- Disponibles à la vente	-	1 427 920,5	1 427 920,5
- A la juste valeur par le résultat	12 497,8	-	12 497,8
- Détenus jusqu'à l'échéance	-	21 530,6	21 530,6
Placements relatifs à des contrats en unités de compte	-	3 241 507,5	3 241 507,5
Créances d'assurance et autres créances	70 642,8	14 156,3	84 799,1
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	36 614,2	110 993,6	147 607,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	275 912,6	-	275 912,6
Total	395 726,0	5 267 291,3	5 663 017,3

Un actif courant est un actif :

- qui est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ;
- que la société s'attend à encaisser à court terme ;
- qui est disponible facilement à court terme.

2.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un investissement financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

Les hypothèses retenues pour les analyses de sensibilité sont considérées comme des changements raisonnablement possibles. La détermination de ces hypothèses se fait tant sur des analyses historiques que sur des projections.

Les actifs des contrats en unités de compte ont été exclus des analyses de sensibilité présentées dans les paragraphes qui suivent, dans la mesure où les preneurs d'assurance supportent l'intégralité des risques de marché susceptibles d'affecter les dits actifs.

2.3.1 Politique de limitation du risque de marché

Le risque de marché est analysé et suivi de manière quotidienne par la direction financière du Groupe ainsi que par les gestionnaires d'actifs. De manière régulière, et au moins mensuellement, le Comité de Gestion Financière se réunit pour analyser les événements de marché et leurs impacts sur les actifs du Groupe. Sur base de ses constatations, il fixe la politique d'investissement pour la période à venir.

2.3.2 Risque de taux

Au vu de l'évolution récente des marchés, l'impact du risque de taux sur la valorisation du portefeuille

obligataire a été estimé à partir d'une variation de 100 points de base sur une semaine, phénomène qui n'a jamais été observé sur les 390 semaines retenues pour l'étude, sur les échéances de 1 à 20 ans de l'Euro Swap Curve.

L'analyse ci-dessous présente les impacts avant impôts d'éventuelles fluctuations des taux d'intérêt sur le résultat et sur les capitaux propres du Groupe alors que toutes les autres variables restent constantes.

Au 31 décembre 2014, une variation à la hausse de 100 points de base aurait engendré des moins-values de € 111 660,3 milliers. A la même date, une variation à la baisse de 100 points de base aurait engendré des plus-values de € 111 660,3 milliers.

2.3.3 Risque de change

Le Groupe ne prend généralement pas de risque sur la devise en investissant en actifs mobiliers. Ainsi, l'acquisition d'un actif en devise autre que l'euro s'effectue généralement par un emprunt en devise du titre de façon à couvrir le risque de change. Alternativement, la couverture du risque de change peut être effectuée par une opération de change à terme.

Le Groupe peut, de façon faible (par rapport à ses capitaux propres, et dans le respect des normes réglementaires et des limites internes), maintenir une position de change ouverte s'il estime qu'une telle opération est financièrement justifiée.

Le tableau ci-dessous représente l'exposition du Groupe au risque de change par catégories d'actifs et de passifs pour les principales devises :

31.12.2014 € milliers	AUD		USD		CHF	
	devise	EUR	devise	EUR	devise	EUR
Actif						
Titres à revenu variable	-	-	54 538,2	44 920,7	9 970,1	8 291,8
Titres à revenu fixe	15 470,7	10 432,8	63 586,1	52 373,1	-	-
Créances d'assurance et autres créances	0,9	0,6	219,3	180,6	3,0	2,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61,5	41,5	1 598,3	1 316,4	1 121,8	933,0
Total de l'actif	15 533,1	10 474,9	119 941,9	98 790,8	11 094,9	9 227,3
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	-15 381,0	-10 372,2	-100 726,3	-82 963,8	-5 104,2	-4 245,0
Dettes d'assurance et autres passifs	-55,5	-37,5	-78,3	-65,9	-58,3	-43,9
Total du passif	-15 436,5	-10 409,7	-100 804,6	-83 029,7	-5 162,5	-4 288,9
Exposition nette	96,6	65,2	19 137,3	15 761,1	5 932,4	4 938,4

31.12.2013 € milliers	AUD		USD		CHF	
	devise	EUR	devise	EUR	devise	EUR
Actif						
Titres à revenu variable	-	-	52 126,6	37 797,5	6 803,5	5 542,1
Titres à revenu fixe	25 993,8	16 853,9	45 207,7	32 780,6	-	-
Créances d'assurance et autres créances	0,9	0,6	257,4	185,2	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	376,4	244,1	1 108,2	803,6	792,4	645,5
Total de l'actif	26 371,1	17 098,6	98 699,9	71 566,9	7 595,9	6 187,6
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	-15 327,0	-9 937,8	-74 255,0	-53 843,1	-2 412,0	-1 964,8
Dettes d'assurance et autres passifs	-22,8	-14,8	-21,6	-15,5	-46,6	-33,9
Total du passif	-15 349,8	-9 952,6	-74 276,6	-53 858,6	-2 458,6	-1 998,7
Exposition nette	11 021,3	7 146,0	24 423,3	17 708,3	5 137,3	4 188,9

Cours de change	AUD	USD	CHF
A l'ouverture	1,54	1,38	1,23
A la clôture	1,48	1,21	1,20

L'analyse ci-dessous présente les impacts avant impôts d'éventuelles fluctuations des taux de change sur le résultat du Groupe alors que toutes les autres variables restent constantes.

Au 31 décembre 2014, une variation à la hausse de 20% des devises étrangères aurait engendré un gain de € 10 644,99 milliers. A la même date, une variation à la baisse de 20% aurait engendré une perte de € 7 096,66 milliers.

2.3.4 Risque de prix et de concentration

L'impact du risque de prix sur le portefeuille actions a été estimé sur la base d'une variation de 10% à la hausse ou à la baisse sur une semaine et en cours de clôture de l'indice DJ Eurostoxx 50. Ce scénario correspond à une probabilité d'occurrence d'environ 1,32% sur la période étudiée (du 1 janvier 2002 jusqu'au 31 décembre 2014). La méthode par « look back » statistique sera conservée sauf en cas de changement drastique de l'environnement.

L'analyse ci-dessous présente les impacts avant impôts d'éventuelles hausses ou baisses de la juste valeur des titres à revenu variable sur le résultat et sur les réserves de réévaluation du Groupe alors que toutes les autres variables restent constantes.

Au 31 décembre 2014, la variation de 10,0% à la hausse sur une semaine et en cours de clôture de l'indice DJ Eurostoxx 50 aurait induit un accroissement de la valeur du portefeuille actions de € 32 277,8 milliers. Ce gain aurait augmenté la réserve de réévaluation de € 32 276,4 milliers et le résultat net de € 1,4 milliers. A la même date, une variation symétrique à la baisse aurait induit une diminution de la valeur du même portefeuille de € 32 277,8 milliers. Cette perte aurait diminué la réserve

de réévaluation de € 32 276,4 milliers et le résultat net de € 1,4 milliers.

La position la plus importante en actions représente 0,54% des valeurs mobilières détenues pour compte propre.

2.4 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur se composent comme suit :

- à l'actif, de titres disponibles à la vente et de titres à la juste valeur par le résultat ;
- à l'actif et au passif, d'instruments financiers relatifs à des contrats en unités de compte du secteur de l'assurance Vie, les passifs étant comptabilisés soit en provisions techniques pour les contrats d'assurance, soit en passifs financiers pour les contrats d'investissement (cf. note 3).

Afin de limiter les discordances comptables, le Groupe a donc décidé d'inclure certaines provisions techniques dans la présente analyse de juste valeur.

La façon dont le Groupe détermine la juste valeur de ces instruments financiers est résumée par la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers évalués à la juste valeur selon cette hiérarchie.

31.12.2014			
€ milliers		Niveau 1	Niveau 2
ACTIFS			
Titres à revenu variable			
- Disponibles à la vente	273 159,0	228 736,2	41 079,3
- A la juste valeur par le résultat	13,6	-	14,9
Titres à revenu fixe			
- Disponibles à la vente	1 576 154,7	8 250,3	5 083,5
- A la juste valeur par le résultat	2 479,8	4 960,4	52,2
Placements relatifs à des contrats en UC	325 062,8	3 221 629,8	481,4
PASSIFS			
Provisions relatives à des contrats d'assurance en UC	-63 618,6	-433 868,3	-
Passifs des contrats d'investissement en UC	-261 444,2	-2 781 577,0	-481,4
Evaluation nette des instruments à la juste valeur	1 851 807,1	248 131,4	46 229,9

31.12.2013			
€ milliers		Niveau 1	Niveau 2
ACTIFS			
Titres à revenu variable			
- Disponibles à la vente	262 242,8	160 580,1	28 359,9
- A la juste valeur par le résultat	18,4	-	40,2
Titres à revenu fixe			
- Disponibles à la vente	1 419 245,1	3 591,9	5 083,5
- A la juste valeur par le résultat	7 751,9	4 745,5	0,4
Placements relatifs à des contrats en UC	320 116,5	2 920 821,4	569,6
PASSIFS			
Provisions relatives à des contrats d'assurance en UC	-67 327,5	-451 178,2	-
Passifs des contrats d'investissement en UC	-252 789,0	-2 464 245,1	-569,6
Evaluation nette des instruments à la juste valeur	1 689 258,2	174 315,6	33 484,0

Les titres disponibles à la vente et les titres à la juste valeur par le résultat sont composés essentiellement d'obligations, de parts de fonds et d'actions (cf. note 13).

- Les obligations sont cotées sur des marchés actifs (niveau 1), à l'exception de quelques obligations structurées (niveau 2).
- Les parts de fonds sont généralement cotées sur des marchés actifs (niveau 1). Pour les fonds qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par la valeur nette d'inventaire (niveau 2).
- Les actions sont cotées sur des marchés actifs (bourses européennes, notamment), à l'exception de quelques participations dans des entreprises luxembourgeoises : la juste valeur est alors déterminée par des méthodes de cash-flow actualisés et de valeur ajustée de l'actif net, la valorisation des principales participations étant publiée par la Bourse de Luxembourg (niveau 3).

Les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte sont désignés par le Groupe comme des actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Il s'agit de fonds qui peuvent être cotés sur un marché actif, cotés sur des marchés inactifs, cotés mais fermés ou encore non cotés. L'évaluation des parts est donc réalisée selon différentes techniques. Toutefois, ces contrats font supporter aux souscripteurs les risques financiers de ces instruments, la hiérarchie de juste valeur est donc similaire pour les actifs et les passifs (provisions techniques et passifs financiers).

Chacun de ces fonds est classé en totalité dans l'un des 3 niveaux et n'est pas décomposé en fonction de ses sous-jacents. Ils sont classés comme suit :

- Les fonds cotés sur des marchés actifs sont classés dans le niveau 1, de même que les passifs y relatifs. Ces instruments financiers correspondent à des contrats collectifs et à des contrats individuels multi supports.
- Les autres fonds (non cotés ou cotés sur des marchés inactifs), sont classés dans le niveau 2, de même que les passifs y relatifs, lorsqu'ils sont investis en quasi-totalité dans des titres cotés sur des marchés actifs et évalués à leur valeur nette d'inventaire. Ils correspondent à des contrats investis dans des fonds dédiés.
- Le cas échéant, les fonds en liquidation (dans le cadre de contrats multi supports) et les fonds investis significativement dans des titres non cotés (dans le cadre de fonds dédiés) sont classés dans le niveau 3 et valorisés par des tiers sur la base de leurs fonds propres, de même que les passifs y relatifs.

2.4.1 Transferts entre les niveaux 1 et 2 des instruments financiers évalués à la juste valeur

Au cours de l'exercice 2014, il n'y a pas eu de changement dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers qui correspondrait à un transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de juste valeur.

2.4.2 Variations dans le niveau 3 des instruments financiers évalués à la juste valeur

titres classés dans le niveau 3 de la hiérarchie sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Les variations de juste valeur comptabilisées sur les

2014 € milliers	Au 01.01.	Variation par le résultat	Variation par les capitaux propres	Acquisition	Cession	Au 31.12.
Actifs financiers						
Titres disponibles à la vente	33 443,4	-	4 713,0	8 006,4	-	46 162,8
Titres à la juste valeur par le résultat	40,6	25,1	-	11,7	-10,3	67,1
Placements relatifs à des contrats en UC	569,6	-	-	-	-88,2	481,4
Passifs financiers						
Passifs des contrats d'investissement en UC	569,6	-	-	-	-88,2	481,4

2013 € milliers	Au 01.01.	Variation par le résultat	Variation par les capitaux propres	Acquisition	Cession	Au 31.12.
Actifs financiers						
Titres disponibles à la vente	25 485,5	-21,3	1 036,7	6 977,1	-34,6	33 443,4
Titres à la juste valeur par le résultat	63,7	5,9	-	11,2	-40,2	40,6
Placements relatifs à des contrats en UC	927,1	-	-	-	-357,5	569,6
Passifs financiers						
Passifs des contrats d'investissement en UC	927,1	-	-	-	-357,5	569,6

2.4.3 Sensibilité aux changements d'hypothèses des instruments financiers du niveau 3

juste valeur des titres du Groupe aux changements d'hypothèses.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la

€ milliers	Juste valeur au 31.12.2014	Impact d'hypothèses alternatives (+/-)
Titres disponibles à la vente	46 162,8	-9 232,5
Titres à la juste valeur par le résultat	67,1	-13,7

Les hypothèses alternatives ont été établies soit d'après les valorisations fournies par des tiers, soit, en l'absence de telles informations, d'après des décotes forfaitaires.

Les actifs et les passifs liés aux contrats en UC ne sont pas présentés. L'information est d'autant moins significative que les risques d'évaluation et de liquidité sont portés par les clients.

Note 7. Information sectorielle

1. INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Le Groupe est organisé autour de trois secteurs opérationnels, déterminés par la Direction pour évaluer la performance, compte tenu de la nature des produits ou services et des contraintes réglementaires :

- L'assurance Non-Vie couvrant l'ensemble des risques de responsabilité civile, dommages aux biens, maladie et accident, protection juridique et réassurance.
- L'assurance Vie couvrant l'ensemble des risques

décès, les contrats d'épargne couverts par une garantie de risque décès, des contrats de pensions complémentaires ; l'ensemble de ces risques sont assurés tant en assurance individuelle, qu'en assurance de groupe. L'assurance Vie propose également des contrats d'investissement.

- La Gestion d'actifs tant pour compte du Particulier que pour compte des sociétés du Groupe, ainsi que le trading en intermédiation et pour compte propre. La Société appartient à ce secteur (cf. note 2 pour les sociétés affiliées).

Compte de résultat 2014 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Primes acquises nettes - clients externes	285 223,0	220 273,9	-	505 496,9
Produits d'exploitation nets - clients externes	39 878,6	94 373,6	51 172,7	185 424,9
Produits d'exploitation nets - inter-secteurs	-1 441,2	-3 143,7	4 584,9	-
Charges de prestations d'assurance nettes	-181 296,0	-267 289,7	-	-448 585,7
Frais	-78 640,0	-29 333,5	-31 438,7	-139 412,2
Quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées	-	998,1	-	998,1
Résultat avant impôts	63 724,4	15 878,7	24 318,9	103 922,0
<i>dont résultat récurrent :</i>	<i>54 148,6</i>	<i>21 448,0</i>	<i>9 520,3</i>	<i>85 116,9</i>
<i>dont résultat non récurrent :</i>	<i>9 575,8</i>	<i>-5 569,3</i>	<i>14 798,6</i>	<i>18 805,1</i>
Impôts	-18 055,7	-3 549,7	-5 609,5	-27 214,9
Résultat	45 668,7	12 329,0	18 709,4	76 707,1

Compte de résultat 2013 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Primes acquises nettes - clients externes	268 711,6	150 539,0	-	419 250,6
Produits d'exploitation nets - clients externes	40 008,2	99 864,8	43 087,5	182 960,5
Produits d'exploitation nets - inter-secteurs	-1 466,2	-2 964,2	4 430,4	-
Charges de prestations d'assurance nettes	-181 801,9	-199 405,3	-	-381 207,2
Frais	-71 728,8	-27 519,7	-28 001,5	-127 250,0
Quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées	-	1 345,3	-	1 345,3
Résultat avant impôts	53 722,8	21 860,0	19 516,4	95 099,2
<i>dont résultat récurrent :</i>	<i>43 575,2</i>	<i>20 652,5</i>	<i>11 505,7</i>	<i>75 733,4</i>
<i>dont résultat non récurrent :</i>	<i>10 147,6</i>	<i>1 207,5</i>	<i>8 010,7</i>	<i>19 365,8</i>
Impôts	-16 051,0	-5 666,8	-3 467,2	-25 185,0
Résultat	37 671,8	16 193,2	16 049,1	69 914,1

Le résultat non récurrent comprend les plus et les moins-values réalisées et non réalisées qui sont comptabilisées via le compte de résultat selon les normes IFRS, ainsi que la dotation exceptionnelle à certaines provisions. Le résultat récurrent comprend les autres produits et charges comptabilisés dans le résultat avant impôts.

Les produits et les charges d'intérêt sont inclus dans les produits d'exploitation nets. Ils sont présentés conformément à IFRS 8, bien qu'ils ne soient pas fournis à la direction.

2014 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Charges d'intérêts	-2 327,9	-2 648,3	-648,6	-5 624,8
Produits d'intérêts	25 250,3	35 286,5	7 764,8	68 301,6

2013 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Charges d'intérêts	-2 133,6	-3 012,3	-704,9	-5 850,8
Produits d'intérêts	23 990,7	32 399,6	7 862,2	64 252,5

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Les

amortissements et les investissements en actifs non financiers sont les suivants :

Amortissements et investissements 2014 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Net au 01.01.2014	43 968,3	675,9	58 609,7	103 253,9
Amortissement incorporel	-1 597,1	-608,7	-753,9	-2 959,7
Amortissement corporel	-3 755,9	-72,2	-484,1	-4 312,2
Entrées d'immobilisations	5 421,2	2 612,5	125,2	8 158,9
Sorties d'immobilisations	-472,4	-16,1	-	-488,5
Net au 31.12.2014	43 564,1	2 591,4	57 496,9	103 652,4

Amortissements et investissements 2013 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Net au 01.01.2013	43 015,4	1 002,2	59 971,8	103 989,4
Amortissement incorporel	-951,1	-558,1	-1 101,2	-2 610,3
Amortissement corporel	-3 421,5	-72,5	-640,8	-4 134,8
Entrées d'immobilisations	5 345,3	311,7	379,9	6 036,8
Sorties d'immobilisations	-19,7	-7,4	-0,1	-27,2
Net au 31.12.2013	43 968,4	675,9	58 609,6	103 253,9

Les indicateurs du bilan sont les suivants :

Actifs et passifs au 31 décembre 2014 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Total ACTIF	1 124 745,0	4 963 046,4	248 305,6	6 336 097,0
dont				
Titres à revenu variable	199 383,7	288 049,3	55 570,0	543 003,0
Titres à revenu fixe	601 648,6	914 281,2	103 703,0	1 619 632,8
Part des réassureurs	92 918,1	939,3	-	93 857,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	117 617,3	186 085,1	26 040,8	329 743,2
Autres provisions techniques	594 398,8	981 986,7	-	1 576 385,5
Emprunts et dépôts des réassureurs	24 141,1	359,8	-	24 500,9

Actifs et passifs au 31 décembre 2013 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Total ACTIF	1 038 493,3	4 400 660,0	334 707,8	5 773 861,1
dont				
Titres à revenu variable	175 564,3	223 464,4	52 212,7	451 241,4
Titres à revenu fixe	519 136,3	756 939,4	185 873,2	1 461 948,9
Part des réassureurs	146 237,6	1 370,2	-	147 607,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	92 459,3	154 742,9	28 710,4	275 912,6
Autres provisions techniques	612 510,2	829 753,3	-	1 442 263,5
Emprunts et dépôts des réassureurs	13 843,3	535,5	-	14 378,8

Le Groupe ne supporte pas de risques significatifs sur les actifs représentatifs des contrats d'investissement en unités de comptes. Ces actifs sont spécifiques au secteur Assurance Vie.

Ils s'équilibrent avec, d'une part, les provisions techniques relatives à ces contrats et, d'autre part, avec les passifs des contrats d'investissement (cf. notes 16 et 17).

2. INFORMATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Les trois secteurs opérationnels opèrent dans des zones géographiques différentes (cf. note

3, paragraphe 12). Le tableau qui suit montre la répartition géographique des primes acquises brutes.

€ milliers	2014	2013
Captives (non ventilées)	48 523,3	47 245,9
Luxembourg (hors captives)	478 465,6	414 934,7
Reste de l'Europe	19 837,1	16 789,1
Total	546 826,0	478 969,7

En complément, la note 17 présente les passifs des contrats d'investissement selon l'origine géographique du preneur.

Le tableau suivant indique la répartition géographique des immobilisations corporelles.

€ milliers	2014	2013
Luxembourg	37 572,2	38 158,0
Reste de l'Europe	7 029,3	7 428,6
Total	44 601,5	45 586,6

Note 8. Capital souscrit et primes d'émission

Le capital souscrit est intégralement libéré et s'élève à € 44 994 210,00. Il est représenté par 8 998 842 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Il n'existe pas d'autres classes d'actions, ni d'options ou droits préférentiels donnant droit à l'émission d'actions d'une autre classe. Les actions émises jouissent toutes des mêmes droits tant en ce qui concerne leur droit de vote aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, qu'en ce qui concerne le dividende voté par les actionnaires lors des Assemblées générales. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,00.

Au début de l'exercice 2014, Foyer S.A. détenait 148 391 actions propres. Au cours de l'exercice, la Société a racheté certaines de ses actions, notamment dans le cadre de son offre publique de rachat d'actions, et en a cédé lors de l'exercice de stock options attribuées en 2009 et 2010. Au 31 décembre 2014, la Société détenait ainsi 1 135 520 actions propres, soit 12,6% des actions émises. Il existait alors 7 863 322 actions en circulation (2013 : 8 850 451 actions en circulation).

D'autres achats d'actions propres ont été conclus en 2014, sans que celles-ci ne soient livrées à la clôture. Celles-ci n'ont pas été prises en compte à la clôture de l'exercice 2014.

Les primes d'émission sont constituées comme suit :

Evolution des primes d'émission	€
2000	2 251 684,0
2001	466 617,7
2002	387 700,7
Total	3 106 002,4

Un dividende à payer en 2015 au titre de 2014 de € 2,423529 brut par action sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, contre € 1,976471 par action un an plus tôt. Les comptes de l'exercice 2014 ne tiennent pas compte du dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2015.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Pour calculer le résultat dilué par action, le nombre d'actions est majoré des options qui ont été attribuées dans le cadre du plan de rémunération fondé sur des actions en faveur du personnel dirigeant (cf. note 32).

	2014	2013
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires (en € milliers)	76 388,5	69 572,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	8 361 391,8	8 854 782,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles dilutives	192 004,0	165 737,5
Résultat de base par action (en €)	9,14	7,86
Résultat dilué par action (en €)	8,93	7,71

Note 9. Réserves et résultats reportés

La part du Groupe dans les réserves a évolué comme suit :

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
Réserve légale	4 499,4	4 499,4
Réserve spéciale (impôt sur la fortune)	58 824,7	39 034,6
Réserve de réévaluation des titres - montant brut	254 884,0	153 245,9
Réserve de réévaluation des titres - impôts différés	-75 948,5	-45 666,6
Réserve pour écarts actuariels - montant brut	-7 518,6	-3 949,0
Réserve pour écarts actuariels - impôts différés	2 253,3	1 183,5
Autres réserves et résultats reportés	533 544,7	501 266,5
Réserves et résultats reportés - Part du groupe	770 539,0	649 614,3

a) Réserve légale

Le montant présenté correspond à la réserve légale de la société mère Foyer S.A. Cette réserve a été alimentée à raison d'au moins 5,0% du bénéfice net des comptes sociaux élaborés selon les normes LuxGAAP, jusqu'à concurrence de 10,0% du capital souscrit. Cette réserve est indisponible.

b) Réserve spéciale

En accord avec la législation fiscale en vigueur, les sociétés du Groupe ont réduit la charge de l'Impôt sur la fortune. Ainsi, les sociétés du Groupe ont

décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'Impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'Impôt sur la fortune.

c) Réserve de réévaluation des titres

La réserve consolidée inclut la quote-part du Groupe dans la réserve de réévaluation des sociétés comptabilisées par mise en équivalence.

Cette réserve a évolué comme suit :

€ milliers	2014	2013
Réserve au 01.01. (nette d'impôts différés)	107 579,3	95 486,7
Variation de périmètre	-	203,1
Plus-values latentes au 01.01. sur les titres vendus	-18 265,3	-18 102,2
Moins-values au 01.01. sur les titres dépréciés	1 057,0	8,0
Variation de la valeur des titres détenus au 31.12.	88 564,5	29 983,7
Réserve au 31.12. (nette d'impôts différés)	178 935,5	107 579,3

d) Réserve pour écarts actuariels

La réserve pour écarts actuariels reprend l'ensemble des gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraites et engagements assimilés. Les écarts actuariels sont essentiellement liés à l'impact de l'évolution du taux d'actualisation (cf. note 18).

e) Autres réserves et résultats reportés

Les « autres réserves » sont constituées de la part du Groupe dans les réserves et les résultats reportés d'entités faisant partie du Groupe.

Suite à l'application de nouveaux principes de consolidation, ce poste a été retraité de l'écart d'acquisition constaté en 2013 lors de l'acquisition d'intérêts supplémentaires dans Foyer Santé S.A. (cf. note 10).

Note 10. Immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles se résument comme suit :

2014 € milliers	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition positif	Total
Valeur brute au 01.01.	21 691,9	7 483,4	590,3	49 610,1	79 375,7
Entrées de l'exercice	592,1	1 652,5	2 585,1	-	4 829,7
Sorties de l'exercice	-	-	-590,3	-	-590,3
Valeur brute au 31.12.	22 284,0	9 135,9	2 585,1	49 610,1	83 615,1
Amortissements cumulés au 01.01.	-17 946,8	-3 717,0	-44,6	-	-21 708,4
Amortissements de l'exercice	-1 665,0	-866,4	-428,3	-	-2 959,7
Sorties de l'exercice	-	-	103,9	-	103,9
Amortissements cumulés au 31.12.	-19 611,8	-4 583,4	-369,0	-	-24 564,2
Valeur nette au 31.12.	2 672,2	4 552,5	2 216,1	49 610,1	59 050,9

Les amortissements de l'exercice sont reconnus dans le compte de résultat et ventilés par fonction avec l'ensemble des frais généraux, notamment sous le poste « frais d'acquisition ».

Les principaux logiciels sont comptabilisés aux valeurs nettes suivantes :

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
Gestion des assurances de personnes	1 254,5	1 697,3
Services Web	3 245,5	1 920,7
Gestion des actifs financiers	798,8	1 511,5

Le poste « fonds de commerce » correspond à la valorisation des droits à commissions découlant de la gestion des portefeuilles de clients qui a été reprise à des agents cessant leur activité. Les portefeuilles,

quelles que soient les personnes en charge de leur gestion, appartiennent au Groupe Foyer. Ils peuvent être gérés directement par le Groupe jusqu'à ce qu'ils soient à nouveau confiés à un agent reprenneur.

2013 € milliers	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition positif	Total
Valeur brute au 01.01.	20 650,5	5 418,1	-	49 610,1	75 678,7
Entrées de l'exercice	1 578,3	2 065,3	590,3	-	4 233,9
Sorties de l'exercice	-536,9	-	-	-	-536,9
Valeur brute au 31.12.	21 691,9	7 483,4	590,3	49 610,1	79 375,7
Amortissements cumulés au 01.01.	-16 360,7	-3 274,2	-	-	-19 634,9
Amortissements de l'exercice	-2 123,0	-442,8	-44,6	-	-2 610,4
Sorties de l'exercice	536,9	-	-	-	536,9
Amortissements cumulés au 31.12.	-17 946,8	-3 717,0	-44,6	-	-21 708,4
Valeur nette au 31.12.	3 745,1	3 766,4	545,7	49 610,1	57 667,3

L'écart d'acquisition positif (goodwill) comptabilisé lors de l'acquisition de CapitalatWork Group S.A. est composé principalement de l'avantage d'obtenir une taille critique, d'effets de synergie et de savoir-faire. Il est affecté à une unité génératrice de trésorerie incluse dans le secteur opérationnel « Gestion d'actifs ». La valeur recouvrable de l'unité est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Cette juste valeur est déterminée d'après l'actif net de l'unité, augmenté d'une valorisation des actifs sous gestion (AUM) qui distinguent la clientèle privée de la clientèle institutionnelle. Cette valorisation correspond au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur définie par IFRS 13 (cf. note 6, section 2.4). Un changement « raisonnablement possible » d'une

hypothèse clé ne modifierait pas le résultat du test de dépréciation.

Suite à l'application de nouveaux principes de consolidation, le Groupe a réexaminé le contrôle exercé sur Foyer Santé S.A. au 1^{er} janvier 2013 (cf. notes 3 et 4). L'acquisition d'intérêts supplémentaires dans une filiale ne permettant pas de reconnaître un écart d'acquisition positif, le surprix payé en 2013 est venu réduire les capitaux propres du Groupe (cf. note 9).

L'écart d'acquisition positif comptabilisé lors de l'acquisition de 40% de Foyer-ARAG S.A. n'a subi aucune dépréciation.

Unité génératrice de trésorerie	Secteur opérationnel	Année d'acquisition	Ecart d'acquisition
Foyer ARAG	Non-vie	2006	251,2
"Core business" CapitalatWork	Gestion d'actifs	2009	49 358,9
Total			49 610,1

Note 11. Immeuble de placement

Les mouvements survenus sur ce poste se présentent comme suit :

€ milliers	Terrains et constructions	Terrains et constructions
	2014	2013
Valeur brute au 01.01.	5 980,1	5 980,1
Entrées de l'exercice	624,8	-
Valeur brute au 31.12.	6 604,9	5 980,1
Amortissements cumulés au 01.01.	-2 273,3	-2 049,9
Amortissements de l'exercice	-181,2	-223,4
Amortissements cumulés au 31.12.	-2 454,5	-2 273,3
Valeur nette au 31.12.	4 150,4	3 706,8

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a acquis un local pour un montant de € 624,8 milliers.

La juste valeur de l'immeuble sis à Bruxelles a été ré-estimée en 2013 par un bureau d'experts indépendant. La quote-part correspondant au poste « immeubles de placement » est estimée à € 4 693,4 milliers (2013 : € 4 693,4 milliers). Cette évaluation correspond au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur définie par IFRS 13 (cf. note 6, section 2.4).

Au terme de la durée d'amortissement prévue, la valeur résiduelle hors terrain des « immeubles de placement » du Groupe est estimée nulle.

Les revenus de loyers des immeubles de placement s'élevaient en 2014 à € 554,9 milliers (2013 : € 642,8 milliers). Les charges encourues sur ces mêmes immeubles s'élevaient en 2014 à € 338,8 milliers (2013 : € 386,6 milliers). Les revenus de loyer et les charges, y compris les amortissements de l'exercice, sont reconnus dans le compte de résultat sous le poste « revenus financiers » (cf. note 29).

Note 12. Immeubles d'exploitation, installations et équipements

Les mouvements survenus sur le poste « immeubles d'exploitation, installations et équipements » se présentent comme suit :

2014 € milliers	Terrains et constructions	Matériels, mobiliers et équipements	Total
Valeur brute au 01.01.	56 411,4	18 797,2	75 208,6
Entrées de l'exercice	57,9	2 646,5	2 704,4
Sorties de l'exercice	-	-188,8	-188,8
Valeur brute au 31.12.	56 469,3	21 254,9	77 724,2
Amortissements cumulés au 01.01.	-18 217,9	-15 110,9	-33 328,8
Amortissements de l'exercice	-2 405,4	-1 725,7	-4 131,1
Sorties de l'exercice	-	186,7	186,7
Amortissements cumulés au 31.12.	-20 623,3	-16 649,9	-37 273,2
Valeur nette au 31.12.	35 846,1	4 605,0	40 451,1

La juste valeur de l'immeuble sis à Leudelange, qui est la composante principale du poste « terrains et constructions », a été ré-estimée en 2012 par un évaluateur indépendant. La juste valeur de l'immeuble sis à Bruxelles a été ré-estimée en 2013 par un autre bureau d'experts indépendant. Ces évaluations correspondent au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur définie par IFRS 13 (cf. note 6, section 2.4). La juste valeur de l'ensemble des immeubles d'exploitation figurant à la colonne « terrains et constructions » est estimée à € 53 276,6 milliers (2013 : € 53 276,6 milliers).

En 2007, l'immeuble de Leudelange a donné lieu à une affectation hypothécaire pour un montant de € 50 220,00 milliers au profit du Commissariat aux Assurances, dans le cadre des dispositions légales en matière de couverture des engagements techniques de Foyer Assurances S.A.

Les amortissements de l'exercice ont été reconnus dans le compte de résultat et ventilés par fonction avec l'ensemble des frais généraux, notamment sous le poste « frais d'administration ».

2013 € milliers	Terrains et constructions	Matériels, mobiliers et équipements	Total
Valeur brute au 01.01.	56 143,6	19 147,4	75 291,0
Entrées de l'exercice	299,2	1 503,8	1 803,0
Sorties de l'exercice	-31,4	-1 854,0	-1 885,4
Valeur brute au 31.12.	56 411,4	18 797,2	75 208,6
Amortissements cumulés au 01.01.	-15 777,3	-15 498,3	-31 275,6
Amortissements de l'exercice	-2 447,5	-1 463,9	-3 911,4
Sorties de l'exercice	6,9	1 851,3	1 858,2
Amortissements cumulés au 31.12.	-18 217,9	-15 110,9	-33 328,8
Valeur nette au 31.12.	38 193,5	3 686,3	41 879,8

Note 13. Titres à revenu variable et à revenu fixe

Ces actifs financiers ne comprennent pas les placements relatifs à des contrats en unités de compte (contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré) qui sont détaillés dans la note 17.

Les actifs financiers représentatifs des engagements techniques relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement émis par le Groupe constituent un patrimoine distinct affecté par privilège à la garantie du paiement de ces engagements.

31.12.2014 € milliers	Valeur comptable	Juste valeur	dont titres dépréciés	Dépréciation cumulée
Titres à revenu variable				
Disponibles à la vente	542 974,5	542 974,5	31 422,4	5 181,6
A la juste valeur par le résultat	28,5	28,5	-	-
Total	543 003,0	543 003,0	31 422,4	5 181,6
Titres à revenu fixe				
Disponibles à la vente	1 589 488,5	1 589 488,5	3 513,4	1 798,9
A la juste valeur par le résultat	7 492,4	7 492,4	-	-
Détenus jusqu'à échéance	22 651,9	30 202,1	-	-
Total	1 619 632,8	1 627 183,0	3 513,4	1 798,9
31.12.2013 € milliers				
Titres à revenu variable				
Disponibles à la vente	451 182,8	451 182,8	19 374,1	4 216,3
A la juste valeur par le résultat	58,6	58,6	-	-
Total	451 241,4	451 241,4	19 374,1	4 216,3
Titres à revenu fixe				
Disponibles à la vente	1 427 920,5	1 427 920,5	2 489,5	284,8
A la juste valeur par le résultat	12 497,8	12 497,8	-	-
Détenus jusqu'à échéance	21 530,6	26 869,4	-	-
Total	1 461 948,9	1 467 287,7	2 489,5	284,8

Note 14. Créances d'assurance et autres créances

Le tableau suivant donne le détail des créances d'assurance et de réassurance, des autres créances et des comptes de régularisation :

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
Créances d'assurance	59 521,8	50 307,6
Subrogations et sauvetages	5 503,2	4 783,1
Prêts	10 128,7	9 230,9
Frais d'acquisition reportés	5 141,7	4 925,4
Autres comptes de régularisation à l'actif	-	1,8
Autres créances	7 983,6	15 550,3
Total	88 279,0	84 799,1

1. CRÉANCES D'ASSURANCE

Les créances d'assurance se composent comme suit :

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
Créances sur les preneurs d'assurance	43 138,2	44 207,9
Pertes de valeur sur créances	-427,4	-427,4
Créances sur les intermédiaires	5 057,8	4 796,3
Créances sur les réassureurs	11 753,2	1 730,8
Créances d'assurance	59 521,8	50 307,6

2. PRÊTS

Le Groupe accorde à ses agents des prêts destinés à racheter des portefeuilles devenus disponibles. Les avances sur polices constituent des prêts accordés en cours de contrat aux preneurs d'une assurance

Vie. Le Groupe a également accordé des prêts à des tiers et à des parties liées. Les prêts à ces derniers sont également mentionnés à la note 33 « Informations relatives aux parties liées ».

31.12.2014	Coût amorti (€ milliers)	Durée de vie moyenne (en années)	Taux moyen
Avances sur polices	852,1	11,9	5,6%
Prêts aux agents	8 653,4	9,7	2,4%
Prêts aux parties liées et autres prêts	623,2	5,9	0,0%
Prêts	10 128,7	-	-

Le risque de crédit sur ces prêts est négligeable puisqu'ils sont tous sécurisés de façon adéquate, soit par l'épargne sous-jacente aux contrats Vie mixtes, soit par l'indemnité compensatrice dans le

cas des prêts aux agents. Les taux de rémunération effectifs de ces actifs étant sensiblement égaux aux taux du marché pour ces formes de prêts, leur valeur d'origine est maintenue.

3. ANALYSE PAR MATURITÉ

Les parts courantes et non courantes des actifs financiers figurant dans les tableaux ci-dessus peuvent être estimées comme suit :

€ milliers	31.12.2014		31.12.2013	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Créances d'assurance	59 521,8	-	50 307,6	-
Subrogations et sauvetages	5 503,2	-	4 783,1	-
Prêts	-	10 128,7	-	9 230,9
Comptes de régularisation à l'actif	-	5 141,7	1,8	4 925,4
Autres créances	7 983,6	-	15 550,3	-
Total	73 008,6	15 270,4	70 642,8	14 156,3

La part courante des actifs est déterminée par leur échéance contractuelle qui dans tous les cas est inférieure à 1 an. Lorsque l'échéance de la créance n'est pas fixe et dépend de facteurs indépendants de la volonté du Groupe, le Groupe considère ces créances comme non courantes. La part non courante de ces actifs échoit endéans une période de 1 à 5 ans après la date du bilan.

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances ci-dessus sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces actifs est le montant escompté des flux de trésorerie futurs à recevoir. Ces flux sont escomptés au taux du marché et donnent la juste valeur de ces actifs financiers. La juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable.

Note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie », à l'actif, et « Dettes envers les établissements de crédit », au passif, se composent comme suit :

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
Dépôts à terme	20 565,4	21 176,3
Espèces en caisse, comptes courants et préavis	309 177,8	254 736,3
Total actif	329 743,2	275 912,6
Dettes à court terme envers les établissements de crédit	-98 150,3	-66 294,3
Trésorerie nette	231 592,9	209 618,3
Autres passifs envers les établissements de crédit	-751,2	-763,4
Total passif	-98 901,5	-67 057,7

Les dépôts à terme ont des échéances variables de 22 à 23 jours et les taux d'intérêt de ces dépôts sont fonction du marché financier à court terme. Au 31 décembre 2014, les taux d'intérêt étaient de 0,40% en moyenne. La juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable.

Les dettes envers les établissements de crédit représentent principalement des emprunts en devises autres que l'Euro, destinés à couvrir le risque de change sur des actifs mobiliers (cf. note 6), ainsi que des découverts bancaires occasionnels. Il s'agit de facilités de crédit en compte courant non contractuelles et non confirmées, accordées par ces organismes financiers avec lesquels le Groupe traite habituellement.

Note 16. Provisions techniques et parts des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance

1. PROVISIONS TECHNIQUES NETTES DE RÉASSURANCE

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
Montants bruts		
Provision pour sinistres	470 986,6	497 422,8
Provision pour primes non acquises	133 575,8	126 427,2
Provision d'assurance Vie	1 454 996,5	1 324 912,0
- dont contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	439 917,4	349 819,3
Provision pour vieillissement	14 313,5	12 007,2
Total provisions techniques brutes	2 073 872,4	1 960 769,2
Part des réassureurs		
Provision pour sinistres	81 866,1	135 249,7
Provision pour primes non acquises	11 586,1	11 946,5
Provision d'assurance Vie	405,2	411,6
Total provisions techniques, part des réassureurs	93 857,4	147 607,8
Montants nets		
Provision pour sinistres	389 120,5	362 173,1
Provision pour primes non acquises	121 989,7	114 480,7
Provision d'assurance Vie	1 454 591,3	1 324 500,4
Provision pour vieillissement	14 313,5	12 007,2
Total provisions techniques nettes	1 980 015,0	1 813 161,4

Les estimations et jugements de la Direction relatifs aux provisions techniques sont présentés dans la note 4.

La provision pour sinistres Non-Vie comprend une estimation pour sinistres déclarés tardivement pour € 31 996,2 milliers (2013 : € 37 384,2 milliers). Le montant de cette provision est déterminé sur base des données historiques tant sur le plan de la fréquence que sur le plan des coûts moyens. De plus, la provision pour sinistres contient une

provision pour frais de gestion de € 20 059,8 milliers (2013 : € 19 910,0 milliers) dont le but est de permettre au Groupe, dans l'hypothèse où il mettrait fin à l'activité de souscription de contrats d'assurance, de disposer des moyens nécessaires lui permettant de faire face au coût de liquidation des dossiers sinistres.

En branche Vie, la provision d'assurance Vie comprend des provisions additionnelles destinées à faire face aux risques de taux.

2. VARIATION DES PASSIFS D'ASSURANCE BRUTS ET DES ACTIFS DE RÉASSURANCE

Il est impraticable de fournir un rapprochement plus détaillé des variations des passifs d'assurance et des actifs de réassurance y relatifs.

2.1 Variation de la provision pour sinistres (hors subrogations et sauvetages)

€ milliers	2014			2013		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	497 422,8	135 249,7	362 173,1	387 905,8	64 168,0	323 737,8
Variation de l'exercice	-26 436,2	-53 383,6	26 947,4	109 517,0	71 081,8	38 435,2
Provision 31.12.	470 986,6	81 866,1	389 120,5	497 422,8	135 249,7	362 173,1

2.2 Variation de la provision pour primes non-acquises

€ milliers	2014			2013		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	126 427,2	11 946,5	114 480,7	120 777,5	12 002,5	108 775,1
Variation de l'exercice	7 148,5	-360,4	7 508,9	5 649,7	-56,0	5 705,6
Provision 31.12.	133 575,7	11 586,1	121 989,6	126 427,2	11 946,5	114 480,7

2.3 Variation de la provision d'assurance Vie

2.3.1 Variation de la provision d'assurance Vie

€ milliers	2014			2013		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	754 813,5	411,6	754 401,9	662 080,1	344,3	661 735,8
Variation de l'exercice	138 445,1	-6,3	138 474,9	92 733,4	67,3	92 666,1
Autres différences	23,5	-	-23,5	-	-	-
Provision 31.12.	893 282,1	405,3	892 876,8	754 813,5	411,6	754 401,9

2.3.2 Variation de la provision relative à des contrats d'assurance en UC

€ milliers	2014			2013		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	518 505,6	-	518 505,6	536 467,4	-	536 467,4
Variation de l'exercice	-21 018,8	-	-21 018,8	-17 961,8	-	-17 961,8
Provision 31.12.	497 486,8	-	497 486,8	518 505,6	-	518 505,6

2.3.3 Variation de la provision pour participation discrétionnaire

€ milliers	2014			2013		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	51 592,9	-	51 592,9	34 380,8	-	34 380,8
Variation de l'exercice	12 634,7	-	12 634,7	17 212,1	-	17 212,1
Provision 31.12.	64 227,6	-	64 227,6	51 592,9	-	51 592,9

2.4 Variation de la provision pour vieillissement

€ milliers	2014			2013		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	12 007,2	-	12 007,2	9 684,4	-	9 684,4
Variation de l'exercice	2 306,3	-	2 306,3	2 322,8	-	2 322,8
Provision 31.12.	14 313,5	-	14 313,5	12 007,2	-	12 007,2

3. EMPRUNTS ET DÉPÔTS DES RÉASSUREURS

En vertu des contrats de réassurance signés, les réassureurs sont tenus de couvrir leurs engagements de réassurance intégralement ou partiellement selon les souhaits de la cédante par des dépôts espèces. La rémunération de ces dépôts varie selon les traités entre 75,0% et 90,0% du taux Euribor à 6 mois ou selon le taux de rendement des obligations

linéaires émises par l'Etat belge. Ces taux sont fixés au 1^{er} janvier de l'exercice qui suit celui pour lequel les montants des dépôts espèces sont décomptés. Le Groupe n'a pas fait usage de la faculté de faire déposer par les réassureurs l'intégralité des dépôts auxquels le Groupe pourrait prétendre.

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
Contrats Non-Vie	24 141,1	13 843,3
Contrats Vie	359,8	535,5
Total	24 500,9	14 378,8

La juste valeur de ces passifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation au taux effectif sur les montants est négligeable.

Note 17. Passifs des contrats d'investissement et placements relatifs à des contrats en unités de compte

1. PASSIFS DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT EN UNITÉS DE COMPTE

Les passifs financiers dont les flux de trésorerie sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (contrats d'investissement en unités de compte) sont détaillés dans le tableau suivant par origine des preneurs.

€ milliers	2014	2013
Luxembourg	52 817,1	31 507,0
UE	2 750 994,5	2 458 206,9
Hors UE	239 691,0	227 889,8
Total	3 043 502,6	2 717 603,7

Tous ces montants correspondent à des passifs financiers désignés par le Groupe comme des passifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat (cf. note 3, § 6.4.2). La valeur à l'échéance de ces passifs financiers correspond à la juste valeur des unités de placements représentatives de ces contrats à l'échéance. Il n'y aura pas de différence entre la valeur comptable et le montant que le Groupe sera tenu de payer contractuellement à l'échéance. Le risque de crédit et de marché lié à l'évaluation des passifs des contrats

d'investissement est supporté par les preneurs des contrats en unités de compte.

2. PASSIFS DES AUTRES CONTRATS D'INVESTISSEMENT

En 2013, les passifs de contrats d'investissement incluaient un montant de € 15,0 milliers correspondant à la provision sinistre d'anciens contrats en unités de compte.

3. PLACEMENTS RELATIFS À DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

€ milliers	2014	2013
Valeur des unités de placement évaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat	3 547 174,0	3 241 507,5

Note 18. Fonds de pension complémentaire

1. AVANTAGES DU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le Groupe offre des avantages postérieurs à l'emploi qui concernent le personnel actif et les pensionnés. Les calculs IAS 19 des obligations ont été effectués au 31 décembre 2014. Ces obligations au titre des avantages du personnel ne sont pas financées à l'extérieur du Groupe ; elles correspondent au passif net.

1.1 Description des plans de pensions complémentaires

1.1.1 Régime externe

Les employés bénéficient d'un plan de prévoyance et de retraite financé auprès de Foyer Vie S.A. Ce plan est un régime externe à contributions définies. A cet effet, les entités du Groupe versent annuellement une prime à Foyer Vie S.A.

Ces contributions sont investies dans des fonds d'investissement sans garantie de rendement.

Cependant, les employés ont la possibilité de choisir une formule d'assurance épargne classique avec un taux d'intérêt garanti de 2,5% plus participation discrétionnaire.

Comme au travers de sa filiale, le Groupe garde les engagements en interne, le régime de pension est assimilé à un régime en prestations définies.

1.1.2 Régime interne

Le plan en régime interne est fermé. Il ne concerne que des pensionnés dont les rentes de retraite, d'invalidité, de survie ou d'orphelins sont versées suite à d'anciennes promesses. Ces rentes sont indexées.

1.2 Hypothèses

Les engagements du Groupe sont actualisés à un taux de marché fondé sur les obligations émises par des émetteurs de première catégorie. Ce taux est celui d'obligations de l'Etat allemand (« Bund »).

	2014	2013
Taux d'actualisation	0,8%	2,1%
Taux d'inflation	1,5%	2,0%
Taux d'augmentation des salaires	0,5%	0,5%
Tables de mortalité des actifs	GMB 90-95	GMB 90-95
Taux d'augmentation des pensions en cours	1,5%	2,0%
Tables de mortalité des pensionnés	ERF (1990) Suisse	ERF (1990) Suisse

Interviennent également les éléments suivants :

- Les taux de rotation du personnel.
- Les choix des investissements faits par les affiliés sont considérés comme constants dans la projection.
- Les impôts liés à l'article 142 LIR (20%) ainsi que la taxe rémunératoire de 0,90% représentent une

charge pour l'employeur. Les calculs tiennent compte de cette charge.

1.3 Méthode de comptabilisation

Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en totalité. Ils sont reconnus dans les capitaux propres.

1.4 Données

a) Régime externe

	2014	2013
Nombre d'actifs	559	540
Âge moyen	43 ans	42 ans
Masse salariale pensionnable annuelle	€ 40 424,0 milliers	€ 37 662,3 milliers

b) Régime interne des pensionnés

	2014	2013
Nombre de bénéficiaires	50	52
Âge moyen	75 ans	73 ans
Prestations annuelles	€ 830,2 milliers	€ 870,3 milliers

1.5 Calcul des obligations

a) Année 2014

Variation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies

€ milliers	Salariés	Pensionnés	Total
Valeur actuelle des obligations au 01.01.2014	16 075,6	13 694,7	29 770,3
Coût des services rendus au cours de la période	2 239,0	-	2 239,0
Coût financier	154,7	79,2	233,9
(Gain) Perte actuariel	3 059,4	510,2	3 569,6
Prestations directement payées	-527,3	-864,9	-1 392,2
Valeur actuelle des obligations au 31.12.2014	21 001,4	13 419,2	34 420,6

Montants comptabilisés dans le bilan

€ milliers	Salariés	Pensionnés	Total
Passif	21 001,4	13 419,2	34 420,6
Actif	-	-	-
Passif net (actif)	21 001,4	13 419,2	34 420,6

Le passif comprend un montant de € 6 184,5 milliers investi en unités de compte dont la contrepartie figure à l'actif dans les placements relatifs à des contrats en unités de compte (2013 : € 5 398,1 milliers).

L'augmentation d'un demi-point du taux d'actualisation diminuerait la valeur actuelle des obligations de € 1 657,2 milliers. La diminution d'un demi-point l'augmenterait de € 1 820,2 milliers.

Montants comptabilisés en capitaux propres

€ milliers	Salariés	Pensionnés	Total
Gain (Perte) actuariel au 01.01.2014	-1 451,6	-2 497,0	-3 948,6
Gain (Perte) actuariel reconnu au cours de la période	-3 059,4	-510,2	-3 569,6
Gain (Perte) actuariel au 31.12.2014	-4 511,0	-3 007,2	-7 518,2

L'état des produits et des charges comptabilisés reprend les gains actuariels comptabilisés en capitaux propres au cours de la période nets d'impôts différés.

Montants comptabilisés en résultat

€ milliers	Salariés	Pensionnés	Total
Coût des services rendus au cours de la période	2 239,0	-	2 239,0
Coût financier	154,7	79,2	233,9
Charge totale	2 393,7	79,2	2 472,9

La contribution au plan estimée pour l'année 2015 est de € 2 389,9 milliers.

Evolution

Valeur actuelle des obligations € milliers	Obligations	Actif	Déficit
2014	34 420,6	-	34 420,6
2013	29 770,3	-	29 770,3
2012	30 182,0	-	30 182,0
2011	27 033,6	-	27 033,6
2010	23 334,8	-	23 334,8

Impact des changements d'hypothèses sur la valeur actuelle des obligations en %

2014	10%
2013	-6%
2012	9%
2011	12%
2010	8%

b) Année 2013

Variation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies

€ milliers	Salariés	Pensionnés	Total
Valeur actuelle des obligations au 01.01.2013	15 097,0	15 085,0	30 182,0
Coût des services rendus au cours de la période	1 781,7	-	1 781,7
Coût financier	728,6	212,5	941,1
(Gain) Perte actuariel	-1 009,7	-741,3	-1 751,0
Prestations directement payées	-522,0	-861,5	-1 383,5
Valeur actuelle des obligations au 31.12.2013	16 075,6	13 694,7	29 770,3

Montants comptabilisés dans le bilan

€ milliers	Salariés	Pensionnés	Total
Passif	16 075,6	13 694,7	29 770,3
Actif	-	-	-
Passif net (actif)	16 075,6	13 694,7	29 770,3

Montants comptabilisés en capitaux propres

€ milliers	Salariés	Pensionnés	Total
Gain (Perte) actuariel au 01.01.2013	-2 461,3	-3 238,3	-5 699,6
Gain (Perte) actuariel reconnu au cours de la période	1 009,7	741,3	1 751,0
Gain (Perte) actuariel au 31.12.2013	-1 451,6	-2 497,0	-3 948,6

L'état des produits et des charges comptabilisés reprend les gains actuariels reconnus au cours de la période nets d'impôts différés.

Montants comptabilisés en résultat

€ milliers	Salariés	Pensionnés	Total
Coût des services rendus au cours de la période	1 781,7	-	1 781,7
Coût financier	728,6	212,5	941,1
Charge totale	2 510,3	212,5	2 722,8

2. PROMESSE D'INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE DES AGENTS

Une prestation sous forme de capital est promise aux agents d'assurance gérant un portefeuille d'assurance Non-Vie, qui disposent du statut d'agent d'assurance du Groupe, et qui bénéficient du statut d'agent général ou d'agent principal, auxquels la clause spéciale du contrat d'agent « Agent Partenaire – Clause extensive pour Agent Général / Principal » s'applique.

Cet engagement exprime la volonté du Groupe de fidéliser les agents en tant qu'agents exclusifs du Groupe. Si la cessation de l'activité intervient pour des raisons autres, comme la faute grave, le changement de compagnie ou le retrait de l'agrément d'agent, l'agent est déchu de son droit.

Les dotations annuelles sont effectuées en fonction d'un calcul actuariel tenant compte :

- d'une charge fixe égale à 1,5% du total des commissions attribuées à l'agent au cours de l'année civile ou la partie de celle-ci prise en compte ;
- d'un taux d'intérêt technique égal à 5,0% ;
- d'une table de mortalité.

La charge fixe annuelle est limitée au maximum par agent à € 6,5 milliers à l'indice 668,46 de l'échelle mobile des salaires applicable au Grand-Duché de Luxembourg.

Au 31 décembre, les sommes provisionnées étaient les suivantes :

€ milliers	2014	2013
Provisions au 31.12.	7 034,1	5 637,5

Note 19. Provisions pour autres passifs et charges

1. AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME

1.1 Cadeaux liés à l'ancienneté

Au Luxembourg, des cadeaux sont offerts aux salariés liés à leur ancienneté, dans les limites et sous les conditions suivantes :

- Jusqu'à € 2,3 milliers, pour une occupation ininterrompue de 25 ans au service de l'employeur ;
- Jusqu'à € 3,4 milliers, pour une occupation ininterrompue de 40 ans au service de l'employeur.

La valeur actuelle de l'obligation de ces promesses est calculée selon la méthode actuarielle des unités de crédits en tenant compte des éléments de mortalité et de rotation du personnel. Les hypothèses retenues sont inspirées des hypothèses utilisées dans le cadre des engagements de pension (cf. note 18).

€ milliers	2014	2013
Provisions au 01.01	447,8	486,2
Mouvements de l'exercice	41,9	-38,4
Provisions au 31.12.	489,7	447,8

1.2 Options d'achat de parts d'OPC

En 2008, l'une des filiales du groupe CapitalatWork avait attribué à son personnel des options d'achat sur des parts d'OPC, exerçables en 2018. Ces options sont couvertes par des options similaires comptabilisées à l'actif parmi les titres à revenu variable détenus à des fins de transaction. La juste valeur de ces engagements est la valeur de marché de ces options.

€ milliers	2014	2013
Provision au 01.01	35,9	24,3
Variation de la juste valeur	-22,2	11,6
Provision au 31.12.	13,7	35,9

1.3 « Incentive plan »

L'incentive plan attribué en 2010 à certains collaborateurs du groupe CapitalatWork a été évalué sur la base de sa valeur intrinsèque.

€ milliers	2014	2013
Provisions au 01.01	1 662,5	943,9
Dotations / (Reprises)	-77,4	718,6
Paielements	-1 502,5	-
Provisions au 31.12.	82,6	1 662,5

2. AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

Le montant de la provision pour congés payés est estimé en multipliant le nombre de jours de congés non pris au 31 décembre de chaque exercice par le coût horaire moyen majoré de l'incidence des charges sociales.

€ milliers	2014	2013
Provisions au 01.01	1 799,4	1 648,9
Dotations	102,9	150,5
Provisions au 31.12.	1 902,3	1 799,4

3. AUTRES PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour les autres passifs et charges se composent principalement de provisions pour litiges.

€ milliers	2014	2013
Provisions au 01.01	714,8	212,0
Dotations	165,0	614,8
Reprises	-100,0	-112,0
Utilisations	-80,0	-
Provisions au 31.12.	699,8	714,8

Note 20. Impôts sur le résultat

1. IMPÔTS COURANTS

La charge d'impôts sur le résultat social et sur la fortune de l'ensemble des sociétés du Groupe inclut les décomptes relatifs aux résultats des exercices antérieurs.

€ milliers	2014	2013
Impôt sur le revenu des collectivités	-15 146,7	-13 521,3
Impôt commercial communal	-5 321,7	-4 871,3
Impôt sur la fortune	34,1	844,3
Autres impôts sur le résultat (hors Luxembourg)	-417,4	-444,8
Total de la dotation pour impôts exigibles	-20 851,7	-17 993,1

Les passifs d'impôt exigible représentent des sommes dues aux administrations fiscales en vertu de provisions d'impôts sur le revenu et sur la fortune

calculées annuellement selon les dispositions fiscales du pays de résidence des entités.

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
Avances d'impôts payées	6 852,1	5 465,6
Provisions pour impôts courants	-75 471,8	-82 228,9
Provision nette	-68 619,7	-76 763,3
<i>dont montant comptabilisé à l'actif</i>	448,1	-
<i>dont montant comptabilisé au passif</i>	-69 067,8	-76 763,3

2. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔTS ET LE RÉSULTAT

€ milliers	2014	2013
Résultat avant impôts	103 922,0	95 099,2
dont quote part du groupe dans le résultat des partenariats	998,1	1 345,3
Base imposable	102 923,9	93 753,9
Charge d'impôts exigible	20 851,7	17 993,1
Charge d'impôts différée	6 363,2	7 191,9
Total charge d'impôts	27 214,9	25 185,0
Charge d'impôts théorique	30 846,3	28 098,0
Incidence reports de perte	-	-885,2
Incidence crédits d'impôts	-273,4	-284,8
Incidence abattement forfaitaire	-14,4	-6,6
Impôt sur la fortune	1,6	45,0
Différence de taux	-116,8	67,1
Décompte d'impôts sur exercice antérieur	57,2	32,5
Revenus non imposables	-3 417,6	-2 109,4
Pertes fiscales non recouvrables	272,8	89,9
Autres incidences	-140,8	138,5
Total charge d'impôts	27 214,9	25 185,0

La charge d'impôts sur le revenu et de l'impôt commercial communal a été calculée en considérant un taux d'imposition de 29,97% (2013 : 29,97%) sur

le bénéfice brut, part des minoritaires comprise. L'impôt sur la fortune est calculé au taux de 0,5% sur la valeur unitaire de chaque entité.

3. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporelle apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur pour laquelle

ils figurent au bilan comptable consolidé. Le tableau suivant renseigne le détail de ces impôts.

€ milliers	IAS 19 (A)	IAS 19 (B)	IAS 12
Au 01.01.2013	642,5	4 305,6	231,6
Variation par résultat	33,1	-550,6	-231,6
Variation par réserve	-	-524,8	-
Au 31.12.2013	675,5	3 230,2	-
Variation par résultat	43,6	157,7	-
Variation par réserve	-	1 069,8	-
Au 31.12.2014	719,1	4 457,7	-

IAS 19 (A) : le montant de l'impôt différé trouve son origine dans la reconnaissance d'une provision pour congés payés et d'une provision pour cadeaux liés à l'ancienneté.

IAS 19 (B) : le mouvement des provisions pour pensions complémentaires calculé dans les comptes consolidés par application des méthodes prévues par cette norme mais non prévues par les normes LuxGAAP, explique la variation du montant des impôts différés à l'actif.

IAS 12 : la variation du montant des impôts différés relative à la norme IAS 12 est due à la constitution de reports de pertes existant au sein de diverses entités du Groupe. Ces reports de perte avaient pour origine des pertes comptables sous LuxGAAP qui n'avaient pas été absorbées par l'intégration fiscale.

IAS 39 : le mouvement des impôts différés au passif relatifs à la norme IAS 39 représente la part d'impôts différés dans la variation de la juste valeur des instruments financiers.

IAS 39	IAS 37	IAS 1 / IAS 12	IFRS 3	Total
-40 654,1	-11 577,9	-16 905,3	-1 378,2	-65 335,8
-66,3	-6 983,6	554,0	-50,3	-7 295,3
-5 115,4	-	-	-	-5 640,2
-45 835,7	-18 561,4	-16 351,3	-1 428,6	-78 271,3
-120,6	-6 771,3	380,5	-53,1	-6 363,2
-29 495,2	-	-	-	-28 425,4
-75 451,5	-25 332,7	-15 970,8	-1 481,7	-113 059,9

IAS 37 : la comptabilisation de cet impôt différé provient de l'extourne de la variation de la provision pour fluctuation de sinistralité portée en charge sous LuxGAAP et d'autres provisions fiscalement déductibles mais non admises sous IFRS.

IFRS 3 : la comptabilisation de cet impôt différé provient de la réévaluation d'immeubles (IAS 16) dans le cadre de l'affectation du coût du regroupement d'entreprise (IFRS 3 telle qu'adoptée dans l'Union Européenne le 3 novembre 2008).

IAS 1 / IAS 12 : l'impôt différé comptabilisé au 31 décembre provient de l'annulation de la variation du « Poste spécial avec une quote-part de réserve » comptabilisé sous LuxGAAP.

Les pertes fiscales reportées chez des filiales belges n'ont pas donné lieu à l'activation d'impôts différés.

Note 21. Dettes d'assurance et autres passifs

€ milliers	2014	2013
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	26 808,7	25 961,1
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 509,0	4 688,1
Autres dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	10 503,5	9 078,1
Autres passifs	21 078,3	16 057,1
Total	65 899,5	55 784,4

Les dettes nées d'opérations d'assurance directes proviennent principalement de sinistres en assurance Vie payés aux bénéficiaires mais non encore décaissés à la clôture, de commissions à payer aux agents ou aux apporteurs d'affaire et de contrats d'assurance Non-Vie souscrits en co-assurance pour lesquels le Groupe est apériteur.

Les dettes nées d'opérations de réassurance représentent les soldes des décomptes de traités de réassurance avec les réassureurs à la fin de la période sous revue.

Les sommes dues en vertu de décomptes d'impôts et de provisions d'impôts sur le revenu et sur la fortune sont présentées sous le poste « passifs d'impôt exigible » (cf. note 20). Les autres dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale proviennent des sommes dues aux administrations fiscales et de prestations sociales en vertu d'impôts sur les assurances, de taxes, de retenues d'impôts sur salaires et de cotisations sociales.

Les autres passifs proviennent notamment de frais de personnel, de factures et de rétrocessions à payer, ainsi que d'opérations d'acquisition de titres en fin de période pour lesquelles le paiement a été réalisé en début de période suivante.

Après la comptabilisation initiale, les dettes d'assurance et autres dettes (hors dettes fiscales) ci-dessus sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur des dettes d'assurance et des autres dettes est le montant escompté des flux de trésorerie futurs. Ces flux sont escomptés au taux du marché et donnent la juste valeur de ces passifs financiers. Comme toutes ces dettes sont soit exigibles à très court terme, soit compensables avec une créance sur le même débiteur, et que l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable, la juste valeur de ces passifs n'a pas été renseignée.

Note 22. Primes acquises nettes de réassurance

€ milliers	2014	2013
Primes émises brutes Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	88 892,6	94 252,2
Auto : Responsabilité Civile	60 022,3	57 218,8
Auto : Autres branches	102 971,0	96 821,0
Responsabilité Civile	26 927,3	26 365,4
Maladie, Accident	26 521,8	23 702,9
Pertes pécuniaires	5 875,1	16 044,5
Autres branches	19 619,5	18 772,7
Total primes émises brutes Non-Vie	330 829,6	333 177,5
Variation de la provision pour primes non acquises brute		
Incendie et autres Dommages aux Biens	-59,2	-976,0
Auto : Responsabilité Civile	-1 474,5	-1 147,4
Auto : Autres branches	-2 751,7	-1 960,2
Responsabilité Civile	-856,5	-502,1
Maladie, Accident	-1 056,7	-1 158,3
Pertes pécuniaires	-448,1	-575,2
Autres branches	-490,4	-514,7
Total variation de la provision pour primes non acquises brute	-7 137,1	-6 833,9
Primes acquises brutes Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	88 833,4	93 276,2
Auto : Responsabilité Civile	58 547,8	56 071,4
Auto : Autres branches	100 219,3	94 860,8
Responsabilité Civile	26 070,8	25 863,3
Maladie, Accident	25 465,1	22 544,6
Pertes pécuniaires	5 427,0	15 469,3
Autres branches	19 129,1	18 258,0
Total primes acquises brutes Non-Vie	323 692,5	326 343,6

€ milliers

2014

2013

Primes émises brutes Vie (contrats IFRS 4)

Vie sans UC	221 492,0	151 162,9
- dont contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	110 584,5	88 162,7
Vie avec UC	1 652,9	279,0
Total primes émises brutes Vie	223 144,9	151 441,9

Variation de la provision pour primes non acquises brute

Vie sans UC	-11,4	1 184,1
Vie avec UC	-	0,1
Total variation de la provision pour primes non acquises brute	-11,4	1 184,2

Primes acquises brutes Vie

Vie sans UC	221 480,6	152 347,0
Vie avec UC	1 652,9	279,1
Total primes acquises brutes Vie	223 133,5	152 626,1

Primes acquises brutes (Non Vie et Vie)

546 826,0

478 969,7

Primes cédées Non-Vie

Incendie et autres Dommages aux Biens	-21 679,4	-29 773,3
Auto : Responsabilité Civile	-1 193,9	-925,5
Auto : Autres branches	-	-193,5
Responsabilité Civile	-7 385,5	-7 967,6
Maladie, Accident	-533,7	-514,8
Pertes pécuniaires	-2 157,9	-12 661,8
Autres branches	-5 158,5	-5 539,5
Total primes cédées Non-Vie	-38 108,9	-57 576,0

Variation de la provision pour primes non acquises part réassureurs		
Incendie et autres Dommages aux Biens	-917,0	-765,9
Auto : Responsabilité Civile	-	-
Auto : Autres branches	-	-
Responsabilité Civile	565,3	44,1
Maladie, Accident	-1,0	2,5
Pertes pécuniaires	24,8	582,3
Autres branches	-32,6	81,0
Total variation de la provision pour primes non acquises part réassureurs	-360,5	-56,0
Primes acquises cédées Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	-22 596,4	-30 539,2
Auto : Responsabilité Civile	-1 193,9	-925,5
Auto : Autres branches	-	-193,5
Responsabilité Civile	-6 820,2	-7 923,5
Maladie, Accident	-534,7	-512,3
Pertes pécuniaires	-2 133,1	-12 079,5
Autres branches	-5 191,1	-5 458,5
Total primes acquises cédées Non-Vie	-38 469,4	-57 632,0
Primes cédées Vie (contrats IFRS 4)		
Vie sans UC	-2 767,0	-1 985,6
Vie avec UC	-92,7	-101,5
Total primes cédées Vie	-2 859,7	-2 087,1
Primes acquises cédées (Non Vie et Vie)	-41 329,1	-59 719,1
Primes acquises nettes de réassurance (Non Vie et Vie)	505 496,9	419 250,6

Note 23. Charges de prestations d'assurances

€ milliers	2014	2013
Charges de prestations d'assurances - Montants bruts		
- Assurances Vie		
Sinistres payés	-136 096,6	-110 447,5
Variation de la provision pour sinistres	-1 118,7	2 430,6
Variation de la provision d'assurance Vie	-138 445,1	-92 733,4
Variation de la provision pour participation discrétionnaire	-12 634,7	-17 212,1
Variation de la provision relative à des contrats en UC	21 018,9	17 961,7
Total	-267 276,2	-200 000,7
- Assurances Non Vie		
Sinistres payés	-237 903,7	-146 658,2
Variation de la provision pour sinistres	27 554,8	-111 947,5
Variation de la provision pour recours (subrogations et sauvetages)	720,0	409,0
Variation de la provision pour vieillissement	-2 306,2	-2 322,9
Variation de la provision pour participation discrétionnaire	229,8	160,5
Total	-211 705,3	-260 359,0
Total des charges de prestations d'assurances - Montants bruts	-478 981,5	-460 359,7
Part des réassureurs dans les charges de prestations d'assurance		
- Assurances Vie		
Sinistres payés	417,4	478,2
Variation de la provision pour sinistres	-424,6	49,9
Variation de la provision d'assurance Vie	-6,3	67,3
Total	-13,5	595,4
- Assurances Non-Vie		
Sinistres payés	83 368,4	7 525,2
Variation de la provision pour sinistres	-52 959,1	71 031,9
Variation de la provision pour recours	-	-
Total	30 409,3	78 557,1
Total de la part des réassureurs	30 395,8	79 152,5
Charges de prestations d'assurances nettes de réassurance	-448 585,7	-381 207,2

Les estimations et jugements de la Direction relatifs aux provisions techniques sont présentés dans la note 4.

Les sinistres payés en assurance Vie comprennent les montants relatifs aux rachats partiels ou totaux de contrats.

Note 24. Commissions perçues sur contrats d'assurance

€ milliers	2014	2013
Commissions de gestion des placements	4 031,4	4 035,5
Autres produits techniques	151,7	293,9
Total	4 183,1	4 329,4

Note 25. Commissions et participations aux bénéfices perçues sur contrats de réassurance

Les commissions reçues concernent les commissions de réassurance encaissées auprès de nos réassureurs ainsi que les participations aux

bénéfices perçues dans le cadre de certains contrats de réassurance Non-Vie et Vie.

€ milliers	2014	2013
Non-Vie		
- Commission de réassurance	2 494,0	2 545,8
- Clause de participation aux bénéfices	43,9	58,5
Vie		
- Commission de réassurance	163,8	130,1
Total	2 701,7	2 734,4

Note 26. Commissions perçues sur contrats d'investissement

Les montants renseignés en commissions d'acquisition représentent des frais prélevés lors de la souscription de contrats d'investissement (hors contrats avec participation discrétionnaire) et sont considérés comme frais de mise en place des

contrats. Par ailleurs, le Groupe prélève des frais pour la gestion des placements lorsque les services sont rendus, c'est-à-dire régulièrement sur la durée de vie de ces contrats et non pas lors de l'émission de ces contrats.

€ milliers	2014	2013
Commissions d'acquisition	571,8	716,6
Commissions de gestion des contrats	14 893,9	14 394,0
Total	15 465,7	15 110,6

Note 27. Commissions perçues par le secteur Gestion d'actifs

Les revenus de commissions comprennent les commissions encaissées par le secteur de Gestion d'actifs.
Ces revenus se détaillent comme suit :

€ milliers	2014	2013
Commissions d'intermédiation financière	857,0	1 080,9
Commissions de performance sur OPC	2 354,0	6 110,7
Autres commissions de gestion sur OPC	24 152,7	20 526,4
Commissions de gestion patrimoniale	3 444,0	3 361,6
Commissions de courtage, lending et divers	8 077,0	7 496,8
Total	38 884,7	38 576,4

Note 28. Gains nets réalisés sur actifs financiers

Au cours de l'exercice, le Groupe a vendu des titres faisant partie des différents portefeuilles de valeurs mobilières. Le tableau suivant donne le détail des résultats générés :

€ milliers	2014	2013
Titres à revenu variable		
Disponibles à la vente	10 457,2	18 788,8
A la juste valeur par le résultat	345,7	137,7
Titres à revenu fixe		
Disponibles à la vente	24 507,6	19 971,3
A la juste valeur par le résultat	-716,7	386,4
Total	34 593,8	39 284,2

Note 29. Autres revenus financiers nets

Les autres revenus financiers sont constitués par l'ensemble des revenus générés par les loyers d'immeubles, dividendes, intérêts d'obligations, intérêts des actifs de trésorerie et équivalents de trésorerie. De plus, les «Autres charges financières»

comprennent les frais généraux engagés dans le cadre de la gestion des actifs financiers.

Les autres revenus financiers se sont développés comme suit :

€ milliers	2014	2013
Produits		
Revenus financiers nets sur terrains et constructions	247,2	308,7
Dividendes encaissés sur actions	7 918,3	9 927,7
Intérêts sur obligations	64 749,7	59 818,6
Intérêts encaissés sur dépôts	475,8	414,2
Total	73 391,0	70 469,2
Charges		
Intérêts payés sur prêts	-2 678,4	-1 359,2
Résultat de change sur dépôts et valeurs mobilières	3 200,7	-3 745,8
Dépréciation sur titres à revenu variable disponibles à la vente	-1 090,6	-350,9
Dépréciation sur titres à revenu fixe disponibles à la vente	-1 514,2	414,3
Autres charges financières	-10 115,2	-9 705,0
Total	-12 197,7	-14 746,7

Note 30. Variation de juste valeur d'actifs / passifs à la juste valeur par le résultat

1. ACTIFS / PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

€ milliers	2014	2013
Variation des plus ou moins-values sur actifs financiers		
- marché local	3 312,9	1 476,1
- marché international	167 378,8	161 686,9
Variation des plus ou moins-values sur passifs financiers		
- marché local	-1 377,4	-548,6
- marché international	-141 140,3	-134 795,4
Total	28 174,0	27 819,0

2. TITRES DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

€ milliers	2014	2013
Variation des plus ou moins-values non réalisées		
- titres à revenu variable	9,7	21,1
- titres à revenu fixe	218,9	-637,1
Total	228,6	-616,0

Note 31. Frais

1. FRAIS D'ACQUISITION

Les frais d'acquisition se composent de commissions attribuées aux intermédiaires sous forme de commissions d'acquisition, de commissions d'intéressement ou de commissions d'encaissement et de la reprise sur frais d'acquisition reportés. De plus, les frais d'acquisition comprennent les autres frais généraux engagés dans le cadre de l'acquisition de contrats et de la gestion administrative des contrats.

€ milliers	2014	2013
Commissions aux intermédiaires	-44 844,8	-43 215,8
Autres frais d'acquisition	-42 081,2	-37 147,2
Frais d'acquisition reportés	216,3	254,0
Total	-86 709,7	-80 109,1

Les commissions aux intermédiaires comprennent des commissions sur contrats d'investissement avec participation discrétionnaire pour € 1 404,14 milliers (2013 : € 1 299,3 milliers).

2. FRAIS D'ADMINISTRATION

Le poste contient l'ensemble des frais généraux afférents à l'administration du Groupe autres que ceux relatifs à la production, la gestion des sinistres et la gestion financière, ainsi que les commissions d'encaissement sur contrats Vie à primes périodiques.

€ milliers	2014	2013
Frais d'administration	-41 191,2	-36 603,6
Total	-41 191,2	-36 603,6

3. FRAIS RELATIFS AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT ET D'ASSURANCE

Il s'agit des frais exposés par Foyer International S.A. dans le cadre de sa gestion du portefeuille de contrats d'investissement et d'assurances.

€ milliers	2014	2013
Frais relatifs aux contrats d'investissement et d'assurance	-6 565,9	-6 864,8
Total	-6 565,9	-6 864,8

4. AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION

Le poste renseigne l'ensemble des frais d'exploitation qui n'ont pu être affectés dans les autres rubriques.

€ milliers	2014	2013
Autres charges	-4 945,4	-3 672,5
Total	-4 945,4	-3 672,5

Note 32. Frais de personnel

1. EFFECTIFS ET FRAIS PAR NATURE

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2014 s'est élevé à 583,6 personnes (2013 : 562,9 personnes), représenté par les catégories suivantes :

Catégories	2014	2013
Dirigeants	37,8	32,3
Cadres	83,8	65,8
Employés	462,0	461,0
Total	583,6	559,1

Les frais de personnel ci-dessous incluent la dotation à la provision pour l'incentive plan (cf. note 19).

€ milliers	2014	2013
Salaires et traitements	46 093,6	43 563,0
Charges sociales	5 840,9	5 297,5
Autres frais de personnel	14 435,0	11 542,6
Total	66 369,5	60 403,1

2. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

En 2009, Foyer S.A. a mis en place un plan d'attribution d'options d'achat sur des actions de Foyer S.A., en faveur de certains dirigeants. Ce plan ne donne pas lieu à l'émission d'actions nouvelles et Foyer S.A. a racheté en bourse les actions

nécessaires pour procéder à cette rémunération. Les options portent sur le même nombre d'actions et le prix d'exercice est égal au cours de l'action à la date d'attribution.

	Nombre d'options 2014	Prix d'exercice moyen 2014	Nombre d'options 2013	Prix d'exercice moyen 2013
En circulation au 01.01	186 332	43,16	151 310	40,42
Attribuées	54 856	86,02	35 022	55,00
Exercées	-78 906	37,14	-	-
En circulation au 31.12	162 282	60,57	186 332	43,16
Exerçables au 31.12	3 568	43,67	48 264	33,00

Foyer S.A. ayant acquis toutes les actions nécessaires pour satisfaire à ses engagements, les options attribuées en 2014 sont évaluées à un montant nul.

Pour les options en circulation à la fin de la période, la fourchette de prix d'exercice va de € 43,67 à € 86,02 (2013 : de € 33,00 à 55,00) et la durée de vie résiduelle moyenne est de 7,1 ans (2013 : 6,9 ans).

Note 33. Informations relatives aux parties liées

1. SERVICES ENTRE ENTREPRISES LIÉES

Les couvertures d'assurances RC Dirigeants, RC Professionnelle et Fraude sont placées auprès d'un assureur externe. Les primes sont payées par Foyer Finance S.A. qui les refacture au Groupe.

CapitalatWork Foyer Group S.A. a signé des contrats avec d'autres sociétés du groupe Foyer Finance dans le but d'intervenir pour leur compte sur les marchés financiers. Ces prestations sont faites au prix coûtant.

€ milliers	2014	2013
Primes des contrats de couverture RC Dirigeants, RC Professionnelle et Fraude	174,0	169,3
Fournitures de services de Gestion financière	88,1	85,0

Par ailleurs, Foyer Vie S.A. intervient comme gestionnaire des plans de pensions complémentaires à prestations définies et à cotisations définies de l'ensemble des sociétés du groupe Foyer Finance. Ces prestations sont faites au prix coûtant.

2. DETTES ET CRÉANCES ENTRE ENTREPRISES LIÉES

Les créances sur les parties liées et les dettes envers celles-ci représentent les soldes de comptes courants avec d'autres sociétés du groupe Foyer Finance S.A.

€ milliers	31.12.2014	31.12.2013
Créances envers les entreprises liées	185,8	151,0
Dettes envers les entreprises liées	-172,0	-167,6
Solde net avec les entreprises liées	13,8	-16,6

3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les dirigeants et les administrateurs ont bénéficié des rémunérations et avantages suivants. Ces montants excluent les administrateurs de filiales qui n'ont pas de responsabilités au niveau du Groupe :

€ milliers	2014	2013
Conseil d'administration	824,0	476,3
Salaires des dirigeants	7 579,3	6 294,2
Pensions (régime fermé)	184,2	180,8
Primes pour pensions	637,0	692,9
Charges sociales	533,2	505,1

De plus, certains dirigeants bénéficient d'un plan de stock options (cf. note 32) :

- 48 264 options attribuées en 2009 ont été exercées au prix de € 33,00 ;
- 30 642 options attribuées en 2010 ont été exercées au prix de € 43,67 ;
- 54 856 nouvelles options ont été attribuées avec un prix d'exercice de € 86,02.

4. PRÊTS ACCORDÉS À DES DIRIGEANTS

Les prêts accordés à certains dirigeants et à d'autres parties liées présentent les caractéristiques suivantes :

31.12.2014 € milliers	Montant restant à rembourser	Taux d'intérêts	Durée
Prêts	544,8	0,0%	jusqu'à 20 ans

Les montants remboursés au cours de l'exercice s'élèvent à € 2,0 milliers (2013 : € 6,0 milliers).

Note 34. Engagements hors bilan

1. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe s'est porté caution de salariés et d'agents d'assurance sur des prêts souscrits par eux auprès d'établissements de crédit.

Le Groupe connaît des litiges dans le cours normal des affaires. Les litiges nés de contrats d'assurance souscrits par des clients sont couverts par les provisions techniques.

2. GARANTIES

Le Groupe a reçu des titres en gage de la part de réassureurs ; leur montant au 31 décembre 2014 s'élève à € 3 899,4 milliers (2013 : € 7 192,6 milliers).

A l'inverse, l'immeuble sis à Leudelange fait l'objet d'une affectation hypothécaire au profit du Commissariat aux Assurances (cf. note 12). Par ailleurs, les actifs financiers représentatifs des engagements techniques relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement émis par le Groupe constituent un patrimoine distinct affecté par privilège à la garantie du paiement de ces engagements (cf. note 13 « Titres à revenu variable et à revenu fixe »).

D'autre part, le Groupe a souscrit à des fonds spécialisés ou alternatifs pour lesquels le montant de l'engagement non encore appelé s'élève à € 2 740,8 milliers (2013 : € 3 872,9 milliers).

3. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le Groupe s'est engagé dans des contrats de location et de maintenance informatiques (matériel et logiciel). Les principaux contrats à plus d'un an sont les suivants :

Informatique € milliers	Échéance	Indexation	Loyer 2014	Estimatif 2015	Estimatif 2016-2019	Estimatif > 2019
Plan de secours informatique	31.12.2017	non	140,1	140,1	280,2	-
Outils bureautiques et autres logiciels	31.12.2015	non	479,4	479,4	-	-
Maintenance de matériel informatique	31.12.2016	non	450,9	450,9	458,8	-

Comptes annuels de Foyer S.A.

Sommaire

P.132 Rapport du réviseur d'entreprises agréé

P.134 Bilan

P.136 Compte de profits et pertes

P.137 Annexe aux comptes annuels

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Actionnaires de
Foyer S.A.
12 rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 avril 2012, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Foyer S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant

à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Foyer S.A. au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ernst & Young
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé

Sylvie Testa

Luxembourg, le 27 mars 2015

Bilan

au 31 décembre 2014

€	Notes	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF			
Actif immobilisé	4	274 581 395,84	187 145 649,41
Immobilisations corporelles	3.2		
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>		5 652,50	5 652,50
Immobilisations financières	3.3		
<i>Parts dans des entreprises liées</i>	5	181 196 493,25	181 196 493,25
<i>Actions propres</i>		93 379 250,09	5 943 503,66
Actif circulant		121 238 889,65	208 508 558,26
Créances	3.4		
<i>Créances résultant de ventes de prestations et services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		1 112,40	3 000,00
<i>Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		118 462,40	-
<i>Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		11 403,62	54 724,38
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	3.5		
<i>Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers</i>		115 243 273,27	197 510 178,50
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		5 864 637,96	10 940 655,38
TOTAL DE L'ACTIF		395 820 285,49	395 654 207,67

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

€	Notes	31.12.2014	31.12.2013
PASSIF			
Capitaux propres	3.6, 6	386 629 854,40	363 651 934,38
Capital souscrit		44 994 210,00	44 994 210,00
Primes d'émissions et primes assimilées		3 106 002,40	3 106 002,40
Réserves			
<i>Réserve légale</i>		4 499 421,00	4 499 421,00
<i>Réserve pour actions propres</i>		93 379 250,09	6 447 862,46
<i>Autres réserves</i>		197 075 749,91	243 507 137,54
Résultats reportés		3 093 329,89	16 372 510,27
Résultat de l'exercice		40 481 891,11	44 724 790,71
Provisions	3.7, 7	4 310 196,87	2 625 916,18
Provisions pour pensions et obligations similaires		7 141,97	7 141,97
Provisions pour impôts		4 113 594,10	2 618 774,21
Autres provisions		189 460,80	-
Dettes non subordonnées	3.8	4 879 800,33	29 376 158,55
Dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		710 060,09	882 459,58
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		227 167,94	120 377,14
Dettes envers des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		607 113,16	26 674 114,35
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale : dettes fiscales		104 225,42	3 762,79
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3 231 233,72	1 695 444,69
Comptes de régularisation		433,89	198,56
TOTAL DU PASSIF		395 820 285,49	395 654 207,67

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes

pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014

€	Notes	31.12.2014	31.12.2013
CHARGES			
Autres charges externes		8 468 688,45	6 033 889,45
Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières		894 337,43	860 346,07
Autres intérêts et charges financières			
<i>Autres intérêts et charges</i>		4 237 513,51	1 302 447,49
Impôts sur le résultat		2 624 240,37	2 527 341,61
Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	10	-29 414,06	-912 764,79
Profit de l'exercice		40 481 891,11	44 724 790,71
Total des charges		56 677 256,81	54 536 050,54
PRODUITS			
Reprises de corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant		747 700,03	841 112,65
Produits des immobilisations financières provenant d'entreprises liées		34 573 050,00	41 663 771,16
Produits des éléments financiers de l'actif circulant : autres produits		20 966 356,08	12 031 093,51
Autres intérêts et autres produits financiers			
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>		390 150,70	73,22
Total des produits		56 677 256,81	54 536 050,54

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels

Note 1. Généralités

Foyer S.A. (« la Société ») a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A (RCS Luxembourg B 67 199). L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 novembre 2005 a décidé de modifier la dénomination de la Société en Foyer S.A. Le siège social de la Société est établi à Leudelange. La Société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Note 2. Présentation des comptes annuels

La Société présente, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé qui sont disponibles au siège de la Société, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration de la Société.

La Société est incluse dans les comptes consolidés de Foyer Finance S.A. constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale. Le siège de cette société est situé au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange. Les comptes consolidés et le rapport de gestion de Foyer Finance S.A. sont disponibles à cette même adresse.

Certains montants du comparatif ont été reclassés pour être en conformité avec la présentation adoptée en 2014. Ces reclassements sont sans impact sur les résultats.

Note 3. Résumé des principales politiques comptables

Les principales politiques comptables adoptées par la Société dans la présentation des comptes annuels sont les suivantes :

1. CONVERSION DES POSTES LIBELLÉS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les moins-values non réalisées ainsi que les plus- et moins-values réalisées relatives aux variations des cours de change sont comptabilisées au compte de profits et pertes.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

Les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

4. CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

5. VALEURS MOBILIÈRES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs mobilières autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

Elles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou à leur valeur de réalisation compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est pris en charge au compte de profits et pertes de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

6. CAPITAUX PROPRES

Le capital souscrit représente les actions de la Société souscrites par ses actionnaires. Toutes les actions de la Société sont des actions ordinaires, sans désignation de valeur, et ce capital est intégralement libéré.

Les primes d'émissions résultent d'augmentation de capital par émission de nouvelles actions et représentent la différence entre les valeurs d'émission et le pair comptable des actions de la Société.

Les réserves et les résultats reportés constituent le cumul des résultats des exercices antérieurs qui n'ont été ni redistribués aux actionnaires sous forme de dividendes, ni intégrés au capital souscrit. La loi définit quelles réserves sont distribuables ou non.

7. PROVISIONS

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont soit probables, soit certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

8. DETTES

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Note 4. Actif immobilisé

Les mouvements de l'actif immobilisé survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

€	Autres installations, outillage et mobilier	Parts dans des entreprises liées et participations	Actions propres
Valeur brute au 01.01.2014	5 652,50	181 196 493,25	6 447 862,46
Entrées de l'exercice	-	-	91 476 158,09
Sorties de l'exercice	-	-	-4 544 770,46
Valeur brute au 31.12.2014	5 652,50	181 196 493,25	93 379 250,09
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2014	-	-	-504 358,80
Corrections de valeur de l'exercice	-	-	-
Reprises de corrections de valeur de l'exercice	-	-	504 358,80
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2014	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2014	5 652,50	181 196 493,25	93 379 250,09
Valeur nette au 31.12.2013	5 652,50	181 196 493,25	5 943 503,66

Les entrées de l'exercice correspondent à l'acquisition d'actions propres, notamment lors de l'offre publique de rachat d'actions («OPRA»).

Les sorties de l'exercice représentent des ventes d'actions propres aux dirigeants du groupe Foyer qui bénéficient du plan d'options d'achats d'actions de Foyer S.A. mis en œuvre depuis 2009. Certaines options ont été exercées pour la première fois en 2014, d'autres restent exerçables au 31 décembre 2014, d'autres encore ont été attribuées mais ne sont pas encore exerçables à la clôture.

La Société a réalisé des moins-values sur ses propres actions pour un montant de € 1 613 922,30 lors de l'exercice de 78 906 options. Elle reconnaît aussi un engagement sur les options exerçables à la date de clôture du bilan. Dans les comptes de l'exercice 2013, cet engagement était évalué à € 504 358,80 pour 48 264 options et qualifié de correction de valeur en raison du risque de moins-values sur les actions propres. Dans les comptes de l'exercice 2014, cet engagement portant sur 3 568 options a été évalué à sa valeur intrinsèque pour un montant de € 189 460,80 et requalifié de provisions pour risques et charges (cf. note 7).

Note 5. Parts dans des entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées sont relatives aux sociétés suivantes :

€	Capital détenu	Prix d'acquisition	Fonds propres au 31.12.2014 (1),(2)	Résultat de l'exercice 2014 (1)	Résultat de l'exercice 2013
Foyer Assurances S.A.	100,00%	23 175 398,40	126 123 521,51	27 667 931,10	23 626 260,10
Foyer RE S.A.	100,00%	13 000 000,00	15 000 000,00	947 523,07	8 676,01
Foyer Distribution S.A.	100,00%	259 300,00	171 154,16	222 260,17	220 282,93
Foyer ARAG S.A.	90,00%	3 733 400,00	3 113 371,42	3 130 793,89	2 899 812,70
Foyer Santé S.A.	75,00%	3 450 000,00	3 780 521,77	97 140,61	210 748,43
Foyer Vie S.A.	100,00%	27 784 709,89	124 986 406,40	7 675 426,62	14 162 973,15
Raiffeisen Vie S.A.	50,00%	5 508 100,00	11 613 971,41	2 101 570,46	2 676 093,41
Foyer International S.A.	100,00%	24 936 805,74	43 252 948,52	3 065 142,03	3 140 797,45
Tradhold S.A.	50,00%	6 000 000,00	12 140 930,53	485 228,48	488 188,61
CapitalatWork Foyer Group	100,00%	73 348 779,22	35 000 740,67	8 956 929,31	10 861 465,33
Total		181 196 493,25	375 183 566,39	54 349 945,74	58 295 298,12

(1) sur base des comptes annuels audités au 31.12.2014 ;

(2) excluant le résultat du dernier exercice.

Au 31 décembre 2014, il est de l'avis du Conseil d'administration qu'aucune dépréciation durable n'est à constater sur les parts dans les entreprises liées.

Note 6. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

€	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve pour actions propres
Au 31.12.2013	44 994 210,00	3 106 002,40	4 499 421,00	6 447 862,46
Affectation du résultat				
dividendes				
réserves et résultats reportés				
Rachat d'actions propres				86 931 387,63
Résultat 31.12.2014				
Au 31.12.2014	44 994 210,00	3 106 002,40	4 499 421,00	93 379 250,09

1. CAPITAL SOUSCRIT

Le capital souscrit est intégralement libéré et s'élève à € 44 994 210,00. Il est représenté par 8 998 842 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,00.

2. PRIMES D'ÉMISSION

Les primes d'émission sont constituées comme suit :

Evolution des primes d'émission	€
2000	2 251 684,00
2001	466 617,70
2002	387 700,70
Total	3 106 002,40

3. RÉSERVE LÉGALE

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la Société.

4. RÉSERVE POUR ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2014, la Société détient 1 135 520 (2013 : 148 391) actions propres acquises pour un montant net de € 93 379 250,09 (2013 : € 6 447 862,46) et présentées dans les immobilisations financières à l'actif du bilan. Une réserve indisponible a été actée pour ce montant au sein des capitaux propres de la Société.

Autres réserves	Autres réserves, réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
221 489 637,54	22 017 500,00	16 372 510,27	44 724 790,71	363 651 934,38
			-17 503 971,09	-17 503 971,09
30 000 000,00	10 500 000,00	-13 279 180,38	-27 220 819,62	-
-86 931 387,63				-
			40 481 891,11	40 481 891,11
164 558 249,91	32 517 500,00	3 093 329,89	40 481 891,11	386 629 854,40

5. AUTRES RÉSERVES – RÉSERVE SPÉCIALE

En accord avec la législation fiscale en vigueur, et depuis le 1^{er} janvier 2002, la Société a réduit la charge de l'impôt sur la fortune. Afin de se conformer à la législation, la Société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

Les dotations à cette réserve se ventilent comme suit :

- 2009 € 2 180 000,00
 - 2010 € 1 537 500,00
 - 2011 € 7 800 000,00
 - 2012 € 10 500 000,00
 - 2013 € 10 500 000,00
- Total : € 32 517 500,00**

Note 7. Provisions

€	31.12.2014	31.12.2013
Provisions pour pensions et obligations similaires	7 141,97	7 141,97
Provisions pour impôts	4 113 594,10	2 618 774,21
Stock-options exerçables à la clôture	189 460,80	-
Total	4 310 196,87	2 625 916,18

Les provisions pour impôts représentent essentiellement les charges relatives à l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC), à l'impôt commercial communal (ICC) et à l'impôt sur la fortune (IF) telles qu'estimées par la Société sur les exercices pour lesquels les bulletins d'imposition définitifs n'ont pas été reçus. Ces provisions sont présentées nettes des avances payées à l'administration des contributions. Le dernier bulletin d'imposition définitif acquitté était relatif à l'exercice 2009.

Depuis 2009, Foyer S.A. a attribué à certains dirigeants du Groupe des options basées sur ses propres actions (« stock option plan »). Dans les comptes de l'exercice 2013, l'engagement au titre des stock-options exerçables à la date de clôture du bilan était évalué par rapport au risque de moins-values sur les actions propres, pour un montant de € 504 358,80 (cf. note 4 « Actif immobilisé »). Au 31 décembre 2014, cet engagement est évalué à sa valeur intrinsèque et comptabilisé en provision. Les options en circulation mais non encore exerçables au 31 décembre 2014 sont considérées comme des engagements hors bilan (cf. note 12).

Note 8. Personnel employé au cours de l'exercice

La Société n'a employé personne au cours des exercices clôturés aux 31 décembre 2014 et 2013.

Note 9. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, la Société a alloué des rémunérations aux membres des organes d'administration pour un montant de € 462 773,97 (2013 : € 322 986,30).

Note 10. Autres impôts

Au 31 décembre 2013, le produit du poste « Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus » s'expliquait essentiellement par l'abandon de l'intégration fiscale qui s'avérait défavorable au groupe et qui génère un produit non récurrent.

Note 11. Honoraires du contrôleur légal des comptes

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les honoraires facturés par le contrôleur légal des comptes et, le cas échéant, les membres affiliés à son réseau, ont été les suivants (montant TTC) :

€	31.12.2014	31.12.2013
Contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés	89 298,66	84 088,74

Note 12. Engagements hors bilan

En 2013, la Société a pris un engagement de souscrire dans le capital de SIF (fonds d'investissement spécialisés) à hauteur de € 3 000 000,00. Au 31 décembre 2014, l'engagement résiduel s'élève à € 1 559 558,24 (2013 : 2 285 410,00).

Depuis 2009, Foyer S.A. a attribué à certains dirigeants du Groupe des options basées sur ses propres actions (« stock option plan »). Les options portent sur le même nombre d'actions et le prix d'exercice est égal au cours de l'action à la date d'attribution.

	Nombre d'options 2014	Prix d'exercice moyen 2014	Nombre d'options 2013	Prix d'exercice moyen 2013
En circulation au 01.01	186 332	43,16	151 310	40,42
Attribuées	54 856	86,02	35 022	55,00
Exercées	-78 906	37,14	-	-
En circulation au 31.12	162 282	60,57	186 332	43,16
Exerçables au 31.12	3 568	43,67	48 264	33,00

Au 31 décembre 2014, l'engagement est réévalué à € 6 424,6 milliers, soit une moyenne de € 39,59 par option (2013 : € 3 510,9 milliers, soit une moyenne de € 18,84 par option). Seul l'engagement relatif aux options exerçables à la date de clôture de

l'exercice a été reconnu au passif du bilan (cf. note 7 « Provisions »). Les charges comptabilisées durant l'exercice au titre de ce plan sont présentées dans les notes 4 et 7.

FOYER S.A.

Tel. : +352 437 437
Fax : +352 437 43 3466
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER INTERNATIONAL

Tel. : +352 437 43 5200
Fax : +352 437 43 5700
e-mail : contact@foyerinternational.lu

FOYER VIE

Tel. : +352 437 43 4000
Fax : +352 437 43 4500
e-mail : contact@foyer.lu

RAIFFEISEN VIE

Tel. : +352 26 68 36 20
Fax : +352 26 68 36 22
e-mail : mail@raiffeisen-vie.lu

FOYER ASSURANCES

Tel. : +352 437 437
Fax : +352 437 43 2499
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER SANTE

Tel. : +352 437 43 4200
Fax : +352 437 43 4700
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER-ARAG

Tel. : +352 437 437
Fax : +352 428 717
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER RE

Tel. : +352 437 43 2015
Fax : +352 437 43 2515
e-mail : contact@foyer.lu

CAPITALatWORK Foyer GROUP

Tel. : +352 437 43 6000
Fax : +352 437 43 6199
e-mail : info@capitalatwork.lu

CAPITALatWORK

- **Bruxelles**
Tel. : +32 2 673 77 11
Fax : +32 2 673 55 99
e-mail : info@capitalatwork.be
- **Antwerp**
Tel. : +32 3 287 38 40
Fax : +32 3 239 76 48
e-mail : info@capitalatwork.be
- **Ghent**
Tel. : +32 9 321 73 40
Fax : +32 9 221 09 04
e-mail : info@capitalatwork.be
- **Breda**
Tel. : +31 76 523 70 50
Fax : +31 76 523 70 51
e-mail : info@capitalatwork.nl